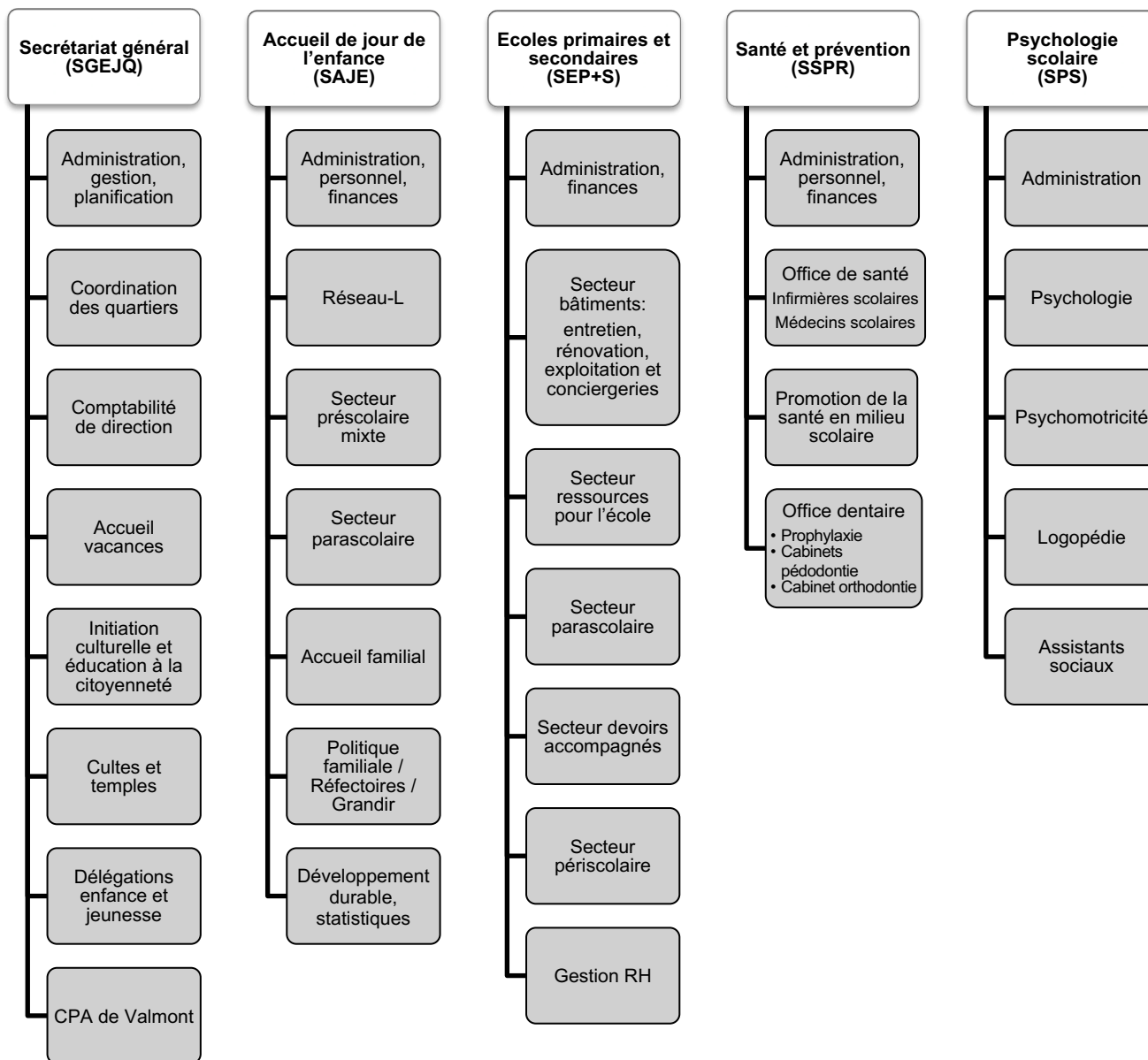


Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers

Directeur



Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (EJQ)

SECRETARIAT GÉNÉRAL (SGEJQ)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

- appuyer le conseiller municipal :
 - comme membre du collège municipal
 - dans les relations avec ses services et la coordination stratégique de ceux-ci
- appuyer les services de la Direction en matière de finances, communication :
 - coordonner et évaluer la mise en œuvre des grands projets transversaux à EJQ
 - conduire et développer une organisation, un fonctionnement optimal et efficient à EJQ
- accueillir des enfants de 4-25 ans hors scolarité et durant le temps des loisirs :
 - proposer, conduire et développer la politique de l'enfance et de la jeunesse de notre ville hors base légale cantonale
- développer la citoyenneté et la participation des enfants, des jeunes et des habitants lausannois
- assurer et développer le vivre ensemble au sein des quartiers et promouvoir l'intégration sociale

Le SGEJQ offre des prestations internes à la Direction et des prestations externes dans le domaine de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers. Ainsi, il exécute les tâches dévolues à un secrétariat général et à un état-major de direction. Dans ce sens, il soutient le directeur dans sa réflexion d'organisation de l'administration, dans la mise en œuvre de projets transversaux de sa Direction et dans ses décisions politiques.

Il y a lieu de noter que la secrétaire générale a été absente six mois, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018, pour cause de maladie, puis de congé maternité dès le 6 août 2018. Le remplacement a été assuré par les adjoints et le conseiller municipal en charge.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	31 décembre 2017		31 décembre 2018	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Admin. Délég. Enfance & Jeunesse	5.86	5.81	5.86	5.71
Centre adolescents de Valmont	24.80	22.60	24.80	21.70
Comptabilité EJQ	8.10	8.10	8.10	8.10
Coordination de quartiers	1.10	1.10	1.10	1.10
Cultes et temples	9.40	8.27	9.40	8.12
Direction EJQ	19.00	18.00	20.30	20.50
Domaine vacances	25.48	25.47	25.48	24.47
Total service	93.74	89.35	95.04	89.70

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

	du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018
Unité administrative	
Total service	+ 1.30

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	31 décembre 2017		31 décembre 2018	
	n	ept	n	ept
Admin. Délég. Enfance & Jeunesse	9	5.81	8	5.71
Centre adolescents de Valmont	25	22.60	24	21.70
Comptabilité EJQ	10	8.10	10	8.10
Contrats de quartiers	2	1.10	2	1.10
Cultes et temples	29	8.27	28	8.12
Direction EJQ	25	18.00	28	20.50
Domaine vacances	33	25.47	32	24.47
Total service	133	89.35	132	89.70

Note : les ept ont été volontairement arrondis à 2 décimales

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	31 décembre 2017		31 décembre 2018	
	n		n	
Direction EJQ	2		1	
Domaine vacances	1		1	
Total service	3		2	

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, mobilité (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	13	11
	sortant(s)	entrant(s)
Nombre de transfert(s)	0	0
Total service	13	11

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Art.8 (résiliation nom. prov.)	
Convention de départ	
Décès	1
Démission	10
Départ à la retraite	1
Fin de contrat	
Licenciement juste motif ordinaire	
Licenciement fin droit trait. 2 mois	
Licenciement fin droit trait. 24 mois	1
Licenciement juste motif immédiat	
Licenciement invalidité totale	
Total service	13

Personnel fixe

Le SGEJQ a repourvu 10 postes fixes. A noter que l'encadrement mis en place dans certains postes socio-éducatifs les destine plus particulièrement à des personnes nouvellement certifiées (p.ex. CFC ASE, Bachelor HES ou ES dans le domaine socio-éducatif), en début de carrière, à la recherche de premières expériences professionnelles.

Apprenti-e-s

Un apprenti de commerce a débuté sa 2^e année au domaine des ressources humaines et une apprentie CFC ASE a commencé sa 2^e année au centre à la montagne du Planemard.

Répartition hommes/femmes

Au 31 décembre, le SGEJQ comptait 57% de femmes et 43% d'hommes.

Fonctions encadrantes

La proportion d'hommes/femmes occupant des postes de cadres était la suivante : 47% de femmes (8) et 53% d'hommes (9).

POLITIQUE DE FORMATION DU PERSONNEL**Formation continue et formation en emploi**

En 2018, 51 personnes ont suivi des cours de formation continue, représentant 143 jours de formation. Treize collaborateurs-trice-s étaient engagés dans une formation en emploi telle que éducateur-trice ES ou HES, CAS-HES-SO de praticien-ne formateur-trice, CAS en gestion d'équipe et conduite de projets, formation en éducation expérientielle, CFC

d'assistant-e socio-éducatif-ve, DAS en intervention systémique et DAS en gestion et direction d'institutions éducatives, sociales et socio-sanitaires.

Dans la mesure du possible, le SGEJQ soutient les collaborateur-trice-s dans leur demande de développement de compétences professionnelles et personnelles.

Stagiaires

Le SGEJQ a accueilli 8 stagiaires s'intéressant aux professions socio-éducatives : 3 au centre pour adolescents de Valmont (CPA), 2 au centre à la montagne du Planemard, 1 au centre à la montagne de la Barboleusaz, 1 au centre à la montagne des Chevalleyres et 1 à la délégation à l'enfance. Les filières suivies se déclinaient comme suit : 5 stagiaires en cours de formation HES, 2 stagiaires préalables HES et 1 stagiaire universitaire.

En outre, 8 stagiaires non rémunérés ont pu découvrir le monde du travail durant quelques jours au sein de l'administration du SGEJQ, qui leur a offert au total 31 jours de stage.

Civilistes

Cinq personnes ont bénéficié de cette mesure au sein du SGEJQ : 3 dans le domaine de l'éducation et 2 dans l'administration.

PERSONNEL AUXILIAIRE ENGAGÉ

En 2018, le SGEJQ a fait appel à 289 personnes avec le statut d'auxiliaire dans les domaines suivants :

- Administration : 9%
- Coordination des quartiers : 2%
- Accueil vacances : 49%
- Cultes et temples : 12%
- Délégation à la jeunesse : 23%
- CPA de Valmont : 5%

ADMINISTRATION – GESTION – PLANIFICATION

Conférence des chefs de service (CCS)

Composition : le directeur EJQ, l'adjointe administrative en charge de l'état-major de la Direction et les chef-fe-s de service de la Direction.

Nombre de séances : 17 (2017 : 19).

La CCS est le principal instrument de coordination de la Direction. Tous les sujets d'importance générale y sont abordés, notamment ceux qui impliquent l'intervention de deux ou plusieurs services, ou des relations transversales avec d'autres directions.

En fonction des thèmes d'actualité ou des projets en cours, la CCS reçoit parfois la visite d'autres personnes de l'administration ou des instances extérieures, afin d'échanger des informations. C'est ainsi qu'en 2018 elle a accueilli :

- MM. Matthieu Bendel, Patrik Bruelisauer et Wiktor Korewa, du Bureau de la communication, pour la présentation du projet FUSION de refonte du site internet de la Ville ;
- M. Yves Cochard, délégué de la DEJQ au sein du comité Innovation, pour information sur les travaux en cours concernant la transition numérique.

Il est à noter qu'en raison de son congé maternité, la secrétaire générale n'a pas assisté aux sept séances du deuxième semestre de 2018.

Institutions subventionnées

Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL)

L'animation socioculturelle en ville de Lausanne a fait l'objet d'une évaluation effectuée par l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP). Le rapport et les conclusions ont été transmis à la Municipalité, au Conseil communal et à la FASL. Il évoque la nécessité d'un partenariat renforcé avec les institutions subventionnées en la matière, dont les associations de quartier, et le pilotage stratégique des prestations.

La convention de subventionnement, qui prenait fin au 31 décembre 2018, a été reconduite sous la même forme pour 2019 en attendant une convention se basant sur ce partenariat.

Conseil des jeunes (CDJ)

La délégation à la jeunesse se félicite que le Conseil des jeunes ait trouvé une parité de genre, puisque les filles sont maintenant aussi nombreuses que les garçons à participer. Cette année, on peut même souligner qu'une majorité féminine siégeait au comité du CDJ (5 sur 7).

La délégation à la jeunesse a accompagné les jeunes du Conseil dans leurs différentes activités, lors des assemblées générales mensuelles à la salle du Conseil communal ou dans les différentes commissions qui ont réalisé de nombreux projets, notamment :

- l'Assemblée des Délégué-e-s de la Fédération Suisse des Parlements de Jeunes a été accueillie les 14 et 15 avril à Lausanne. Cette manifestation a réuni 150 participant-e-s issus de 33 différents parlements de jeunes de toute la Suisse ;
- la participation à la campagne de sensibilisation contre le harcèlement de rue, avec une action de terrain qui s'est dérou-

lée le 4 mai à la rue de Bourg. Cette action a permis de confronter directement les Lausannoises au phénomène du harcèlement de rue en les immergeant dans le ressenti des victimes. Cette action a donné l'occasion d'échanger avec les passant-e-s tout en les incitant à intervenir lorsqu'ils-elles voyaient une personne se faire harceler dans l'espace public, renforçant ainsi la solidarité citoyenne ;

- la « Silent Party, zéro bruit zéro déchet » du 1^{er} juin, dans le cadre de la semaine de la propreté organisée par le Service des parcs et domaines pour sensibiliser la population et les jeunes aux nuisances des déchets. Dans l'amphithéâtre du parc Mon-Repos, cette soirée a connu un grand succès avec plus de 700 jeunes qui ont dansé sous les étoiles ;
- deux « Speed Debating », nouvelle forme de débat rapide où les participants passent de table en table. La première s'est tenue le 15 septembre dans le cadre du festival « Label Suisse » avec le CIPRET (Centre d'information pour la prévention du tabagisme) sur la thématique du tabac, de la prévention et du sponsoring culturel par les entreprises de tabac. La seconde a eu lieu le 6 octobre, en collaboration avec le journal Le Temps, sur « la politique et les jeunes », avec la participation des conseillers d'Etat Nuria Gorrite et Pascal Broulis ;
- le « Gala des 18 ans » a accueilli, le 6 octobre au Capitole, plus de 600 jeunes Lausannoises qui ont atteint leur majorité dans l'année. Outre le discours officiel, ils ont pu assister à un concert des Sugazz et à un plateau de stand-up (Blaise Bersinger, Nathanaël Roachat, Yoann Provenzano, Donel Jacks'man et Panayotis Pascot) ;
- le « Prix jeunesse 2018 » a été décerné le 30 novembre, à la salle Paderewski du Casino de Montbenon, pour récompenser des jeunes actifs dans de nombreux secteurs. 250 spectateurs ont soutenu 14 nominés ;
- la commission « JOJ 2020 », en collaboration avec le comité d'organisation, continue à mettre en place des actions pour informer les jeunes sur cet événement mondial qui se tiendra à Lausanne en 2020 ;
- dans le but d'informer et de renforcer les liens entre le Conseil des jeunes et le grand public, les médias, les autorités de la Ville et du Canton, une newsletter bi-annuelle a été créée en 2017. Cette année, les 3^e et 4^e éditions ont été accueillies avec des retours très élogieux.

Autres institutions

Le SGEJQ subventionne plusieurs institutions dans le domaine de la jeunesse, de l'animation socioculturelle et des sports urbains. La liste des institutions subventionnées est disponible dans les budgets et comptes de la Ville de Lausanne. De plus, chaque institution publie un rapport annuel de ses activités. Aussi, nous renonçons à publier un extrait exhaustif de ces rapports.

Campagne d'éducation « Le respect, c'est la base ! »

Une fois par législature, la Municipalité met à son programme une campagne d'éducation traitant de thématiques en lien avec le « vivre ensemble » et destinée principalement à l'enfance et à la jeunesse (0-25 ans). Contrairement à une campagne de prévention « classique », son rôle est d'initier et de soutenir financièrement des projets venant du terrain, et non de les réaliser.

Une séance d'information aux institutions et citoyens intéressés a eu lieu le 15 mars 2018. Deux dates de dépôt de projets ont été données : le 10 juin et le 14 octobre. Au final, plus de 100 projets (initiés par des jeunes, des établissements scolaires, des clubs sportifs, des associations culturelles et sociales, etc.) ont été soumis et 49 retenus par le comité de pilotage. Ces projets ont débuté en août 2018 et se termineront en septembre 2019. Une grande exposition retraçant tous les projets retenus aura lieu du 17 juin au 6 juillet 2019 au Forum de l'Hôtel de Ville.

Campagne de prévention des addictions (alcool, tabac et cannabis)

Afin de préparer au mieux la prochaine campagne de prévention des addictions qui aura lieu en mai 2019, plusieurs réflexions et démarches ont eu lieu en 2018. Rencontres transversales pour décider de la direction à donner à cette campagne, constitution d'un comité de pilotage composé d'experts de la prévention et de l'éducation, construction d'une stratégie de communication.

Fonds de soutien aux ludothèques lausannoises

Comme chaque année, les ludothèques ont renouvelé leurs jeux (à hauteur du 10% de la valeur totale du stock des jeux par année civile) et offert à leurs bénévoles des formations spécifiques. Cette année, une formation spéciale sur les jeux en lien avec la dyslexie / dysorthographe leur a été proposée.

• Lausanne joue

Le week-end des 17 et 18 février 2018 a réuni plus de 2'500 joueurs et curieux. Les visiteurs ont pu s'initier en famille à des jeux de plateaux, de stratégie et de construction grandeur nature. Une chasse aux trésors a également été proposée. Le stand a rassemblé petits et grands. Au vu de son succès, cette manifestation sera reconduite en 2019, au Casino de Montbenon.

Formation professionnelle

Fonds d'aide à la formation post-obligatoire

Créé en 2006, à la suite du regroupement d'anciens fonds d'apprentissage (Fiaux, Bippert et Dussieur), ce fonds permet d'intervenir de manière complémentaire à la prise en charge d'une formation post-obligatoire : financement de l'écolage, achat de livres, frais d'hébergement lors de stages pratiques, etc. Le montant annuel de l'aide est de CHF 10'000.- et un maximum de CHF 2'000.- peut être accordé par personne.

En 2018, le comité du fonds a accédé à cinq demandes pour un montant total de CHF 7'400.-.

Lausanne Région, commission Formation et emploi des jeunes

La commission Formation et emploi des jeunes de Lausanne Région engage tous ses efforts pour améliorer l'accès à la formation, en suivant ces objectifs : promouvoir les places d'apprentissage offertes par les communes, assurer la promotion de certaines professions auprès des communes, mettre les acteurs de la formation en réseau, soutenir et développer des mesures d'accompagnement à la formation.

La Ville de Lausanne y est représentée par le conseiller municipal en charge de la DEJQ et une cheffe de projet du SGEJQ.

Les actions vont de la création du site www.kiftontaf.ch, des appuis scolaires pour les apprentis App-App, de la promotion et du suivi de la mise en place du projet LIFT, à la participation au Salon des métiers et de la formation de Lausanne, en collaboration avec la Ville de Lausanne.

En 2018, la commission Formation et emploi des jeunes de Lausanne Région a organisé une journée de réflexion ayant pour thème « **Projet professionnel des jeunes ; agir ensemble pour leur réussite** ».

Le compte-rendu de cette journée est disponible sur le site www.lausanneregion.ch sous l'onglet de la commission Formation et emploi des jeunes.

Paysage éducatif Grand-Vennes

Le quartier de Grand-Vennes a été retenu en vue de servir de quartier pilote pour une recherche action sur les transitions scolaires. L'objectif du programme Paysage éducatif est de renforcer l'intégration scolaire et professionnelle des adolescents et jeunes adultes par la mise en place d'un réseau des différents acteurs, en particulier l'école et les acteurs économiques dans le quartier. Il s'agit ensuite de développer par le réseau d'acteurs, des actions permettant l'acquisition de compétences personnelles, sociales et techniques en faveur des élèves en amont de la transition de la scolarité obligatoire (9^e à 11^e) vers l'orientation postobligatoire.

Durant cette quatrième et dernière année, l'objectif est d'accompagner la transition vers la fin du Paysage éducatif en pérennisant certaines actions. Plusieurs projets ont été menés avec différents acteurs et partenaires du quartier :

- *Mentorat à l'établissement primaire et secondaire Isabelle-de-Montolieu*
Mise en place et financement d'un appui entre élèves. L'objectif est d'améliorer les résultats scolaires des pupilles ainsi que de créer du lien et des contacts différents entre les élèves des différents niveaux et des différentes voies.
- *Renforcement du lien école entreprises formatrices*
Organisation d'un apéritif au sein de l'établissement primaire et secondaire Isabelle-de-Montolieu pour rencontrer les entreprises qui participent à l'action des visites dans les entreprises formatrices du quartier.
- *Stages d'observation à la Ville de Lausanne*
Afin de découvrir les métiers de l'administration publique, des places de stage de quelques jours sont proposées.
- *LIFT – projet d'intégration professionnelle*
La Ville de Lausanne devient une entreprise partenaire du projet LIFT en créant 35 places au sein de l'administration communale. Ce projet national vise à favoriser l'entrée des jeunes en fin de scolarité obligatoire (10^e et 11^e) dans le monde professionnel. Les élèves qui participent à LIFT se rendent dans une entreprise de leur région, quelques heures par semaine en étant défrayés, en dehors de leur temps scolaire.

Accessibilité universelle

Le 1^{er} février 2018, la Municipalité a confirmé l'engagement qu'elle avait pris dans son programme de législature 2016-2021, de mettre en œuvre la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. Elle a ainsi adopté le préavis N° 2018/03 (« *Politique d'accessibilité universelle* ») dotant la Ville de Lausanne « d'un diagnostic et d'un plan d'actions sur l'accès universel à la ville des personnes en situation de handicap, incluant notamment l'accès aux espaces et lieux publics, locaux administratifs et lieux privés accessibles au public ». Ce préavis a été adopté par le Conseil communal le 2 octobre 2018.

Afin qu'une gouvernance du handicap puisse se répandre au sein de la ville de Lausanne et plus particulièrement de son administration, la Municipalité entend mettre en place un dialogue avec les organisations œuvrant au service des personnes en situation de handicap en créant une commission de l'accessibilité universelle. D'autre part, elle procèdera à la formation et au renforcement des compétences de son personnel en matière d'accueil face à un public potentiellement en situation de handicap. Des référent-e-s en accessibilité universelle seront ainsi nommés au sein de chaque direction de la Ville.

La mise en place de cette gouvernance a nécessité la création d'un poste temporaire de coordonnateur-trice de la politique d'accessibilité universelle, mis au concours le 6 décembre 2018. Son rôle consistera à conseiller les services de la Ville en matière de bonnes pratiques liées à l'accessibilité universelle, à coordonner les acteurs du domaine du handicap et l'administration, et à favoriser l'initiation et la mise en œuvre des projets. Cette fonction sera assurée jusqu'à la fin de la législature afin de faciliter la mise en place de la gouvernance du handicap et fera l'objet d'une évaluation.

Enfin, dans le cadre de la réalisation du diagnostic de situation, un partenariat a été établi avec la Fondation Pro Infirmis afin de produire un plan numérique de l'accessibilité des principaux lieux publics de la Ville de Lausanne. Plus de 300 lieux ont été évalués sous l'angle de leur accessibilité afin de servir non seulement aux usagers mais aussi à l'administration communale, dans le but de l'aider à prioriser les axes de son plan d'actions. Grâce à cette démarche inédite, le 3 décembre 2018, à l'occasion de la Journée Internationale des personnes en situation de handicap, une carte numérique a été mise à disposition des Lausannois-es sur le site internet de la Ville de Lausanne (<http://www.lausanne.ch/accessibilite>).

COORDINATION DES QUARTIERS

MISSION

- assurer et développer le vivre ensemble au sein des quartiers, promouvoir l'intégration sociale et le développement de projets urbains concertés
- développer la citoyenneté et la participation au sein des quartiers
- définir et mettre en œuvre une politique publique des quartiers comprenant celles de l'animation socioculturelle et le développement des espaces citoyens
- initier, mettre en œuvre et pérenniser des outils de politique des quartiers qui participent avec les habitants à l'amélioration durable de la qualité et du cadre de vie du quartier, dont les centres socioculturels et maisons de quartier, la caravane des quartiers et les contrats de quartiers
- favoriser le lien entre les habitants des quartiers et l'administration communale

Un coordinateur de la politique des quartiers a été engagé au 1^{er} avril 2018 et une secrétaire à 50% en juillet. Le 10 octobre 2018, un séminaire intitulé « Politique des quartiers et démarches participatives en débat » a été organisé à l'Université de Lausanne (UNIL) afin de faire un bilan des différentes évaluations réalisées au fil du temps sur plusieurs programmes mis en place par la Ville dans les quartiers (construction de la maison de quartier du Désert, caravane des quartiers, contrat de quartier des Boveresses, étude sociologique des Plaines-du-Loup). Ce séminaire a été réalisé en partenariat avec l'Observatoire de la ville et du développement durable et a bénéficié de la présence des conseillers municipaux Natacha Litzistorf et David Payot.

Le rapport-préavis N° 2018/12 (« Politique des quartiers : Première étape. – Réponse au postulat de Mme Natacha Litzistorf et consorts « Pour une politique des quartiers – de TOUS les quartiers ». – Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour l'étude du « budget participatif » à Lausanne ». – Réponse au postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts « Plus de démocratie avec le budget participatif ») a été adopté le 22 mars 2018. Il s'agit d'une politique d'intégration sociale et de développement de projets urbains concertés, en partenariat avec les habitants et les usagers ainsi qu'avec les acteurs institutionnels, associatifs et économiques dans les quartiers. Cette politique a pour but de renforcer la participation citoyenne et la solidarité, de soutenir l'intégration sociale et développer une animation socioculturelle au service du lien social et du développement local, d'appuyer la création des espaces citoyens, de pérenniser la démarche des contrats de quartier et de garantir un accès équitable aux équipements publics et aux services de proximité.

Parallèlement, un postulat intitulé « Animation socioculturelle lausannoise : Faut-il municipaliser la FASL ? – Définir une véritable politique publique avec des outils de pilotage » a été déposé le 11 avril 2018 par Mme Eliane Aubert et consorts. Enfin, le 18 septembre 2018, il a été répondu à une interpellation urgente de Mme Latha Heiniger intitulée « FASL – Ville de Lausanne : quelle collaboration suite aux évaluations 2018 ? » qui a donné lieu à l'adoption de deux résolutions. L'une demandant que « la Municipalité prenne en compte dans sa future politique d'animation socioculturelle, les propositions de réforme émanant des centres, des animatrices et animateurs socioculturels et les consulte lors des prochaines démarches » ; l'autre « que la Municipalité intègre l'étude des différentes stratégies (partenariat, gouvernance, finance, ressources humaines, etc.) pour la réalisation de la vision, de la mission, des objectifs et de l'évaluation de sa politique de l'animation socioculturelle ».

Maisons de quartier

L'année 2018 a vu la finalisation de l'investissement municipal dans la maison de quartier des Faverges en permettant l'acquisition des équipements mobiliers nécessaires à son exploitation.

Création d'une délégation municipale en matière de politique des quartiers

Afin de favoriser la concertation entre les directions et déterminer une politique publique des quartiers, la Municipalité a instauré une délégation municipale chargée de piloter la politique des quartiers et de coordonner les projets municipaux ainsi que les démarches participatives dans les quartiers, en étroite collaboration avec la plateforme participation de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture. Ladite délégation s'est réunie pour la première fois le 7 août 2018. Elle est appuyée administrativement par la coordination des quartiers rattachée au Secrétariat général EJQ. La délégation municipale constitue l'un des cinq outils de pilotage de la politique des quartiers avec la coordination des quartiers, les contrats de quartier, le portail web « Quartiers » et la subvention de soutien aux projets de quartiers.

Caravane des quartiers

L'édition 2018 a été conçue comme une phase pilote, pouvant faire évoluer la caravane des quartiers en tant que partie intégrante de la nouvelle politique des quartiers, voulue désormais comme un ensemble cohérent et conçue dans une perspective durable. Durant la fête de quartier « Ô Vallon », un dispositif d'espace citoyen itinérant a été déployé sous l'égide de la caravane des quartiers avec pour but de tester un nouveau modèle et d'identifier les éléments transférables à d'autres quartiers. Durant cet événement, le 15 juin 2018, le SGEJQ a également organisé un atelier participatif auquel ont été invitées toutes les centralités de quartiers recensées et durant lequel les acteurs ont pu exprimer à quoi devrait servir la future caravane des quartiers et à quoi elle pourrait formellement ressembler. Une cinquantaine de participants ont pris part à cet atelier et leurs remarques, de même que le bilan de l'événement, seront intégrés dans un rapport-préavis qui sera rédigé en 2019.

En septembre 2018, le matériel de la caravane a été complété par une yourte offerte par le Comité international olympique. Il s'agit d'une yourte royale traditionnelle donnée par le Kirghizstan permettant de disposer d'un second équipement de

proximité qui, grâce à sa taille plus réduite (7 m de diamètre), peut être installé dans des lieux inaccessibles au premier dôme dont disposait jusqu'alors l'association (14.5 m de diamètre).

Contrat de quartier de Prélaz-Valency

L'essentiel des projets de la feuille de route ont été lancés ou poursuivis : travail sur les espaces extérieurs des Jardins de Prélaz, mobilité et sécurité des enfants autour de l'école, et aménagement d'une zone de détente au sein du parc de Valency. Ces projets ont été menés en concertation avec plusieurs services communaux, ainsi qu'avec des acteurs privés, toujours liés au quartier.

Confié par le contrat de quartier à l'Atelier du paysage, le mandat d'aménagement des espaces ouverts des Jardins de Prélaz s'est terminé à satisfaction des quatre propriétaires : mise en place d'ateliers participatifs, présentation de propositions chiffrées. Selon les décisions à venir, les travaux seront prévus sur 2-3 ans. Parallèlement, la démarche de concertation avec plusieurs partenaires au sujet du traitement des incivilités a porté ses fruits et le calme semble revenu.

Un plan de mobilité scolaire, confié à l'ATE (Association transports et environnement), s'est déroulé avec un questionnaire rempli par les élèves, les parents et les enseignants de l'établissement scolaire de Prélaz. Un bilan a été rendu en juin et les recommandations ont suivi en automne. Un journal spécial suivra pour rendre compte de la démarche. Ces résultats devraient être intégrés dans la planification du Service des routes et de la mobilité.

Le réaménagement de la place Dentan, en bas du parc de Valency, a été souhaité par les habitant-e-s pour la rendre plus conviviale, la zone des grillades étant très utilisée, et en vue de renouveler une zone de détente et de sports pour les jeunes. Les travaux ont été engagés par le Service des parcs et domaines, un financement par le contrat de quartier a pu être trouvé. Le chantier a commencé en novembre et sera terminé au printemps prochain.

Par ailleurs, d'autres projets se poursuivent tels que la Valencienne, le Journal du contrat de quartier (trois numéros édités) et une attention à la qualité de vie et au développement durable. Citons le *rallye déchet*, organisé le 5 mai, principalement destiné aux enfants, avec de belles collaborations entre la police, les responsables de la propreté urbaine et des commerçants du quartier. Ou encore, lancé en décembre, un *Repair café* mensuel, les premiers lundis du mois, en vue d'apprendre à réparer gratuitement des appareils électroménagers défectueux.

Ces différents projets ou initiatives ne seraient pas possibles sans l'engagement et la détermination de la commission de quartier, formée de 20 personnes et désignée au début de la démarche du contrat de quartier. Ses membres, habitants ou représentants des associations du quartier, se sont réunis à neuf reprises, pour coordonner et mener les actions, aidés par l'équipe du SGEJQ (0.8ept de responsable de projet et 0.3ept d'assistante) pour l'animation, les notes de séance et le lien avec les forces de l'administration. Plusieurs sous- groupes de travail ont également œuvré, selon les projets et les actions.

Enfin, le contrat de quartier s'est associé avec le Centre socioculturel de Prélaz pour renforcer la traditionnelle fête du quartier. Elle a eu lieu le samedi 8 septembre et a eu beaucoup de succès grâce à une météo clémente, de multiples animations sur quatre lieux différents du quartier, et a réuni des publics très variés. Une troisième conférence de quartier s'est tenue le 10 octobre, en présence des conseillers municipaux David Payot et Natacha Litzistorf : 80 personnes ont pu découvrir et questionner trois des projets en cours, le tout avec une animation d'improvisation théâtrale qui a eu du succès.

A Prélaz-Valency, le contrat de quartier a commencé en octobre 2016 et se terminera en automne 2019.

Le site du contrat de quartier, tenu à jour, illustre les différentes étapes et les actions entreprises (<http://www.lausanne.ch/thematiques/vivre-a-lausanne/residents/vie-de-quartier/contrats-de-quartier.html>).

Projet pilote dans le cadre de la coordination de la politique des quartiers

En octobre 2017, le SGEJQ a mis en place une mesure pilote afin de définir une coordination des acteurs du quartier de Montoie-Bourdonnette rassemblés autour d'une problématique relative au comportement à risque de jeunes enfants. Elle a réuni les différentes centralités de quartier autour d'une appréhension commune du problème ; un groupe de coordination leur a permis de mieux comprendre la situation et de mieux répondre aux problèmes qui sont posés.

La recherche conjointe de solutions a permis, en janvier 2018, de définir des axes d'intervention et d'encourager le réseau d'acteurs créé à mettre en place des projets communs. Parmi les projets dans lesquels le SGEJQ s'est activement engagé, on soulignera, sous l'impulsion du Service des écoles primaires et secondaires, la mise en place d'un projet de prévention relatif au trajet effectué en bus d'enfants habitant la Bourdonnette et scolarisés au collège des Figuiers. D'une part, les personnes chargées de la prévention routière ont abordé la question du comportement à adopter dans et aux abords du bus et, d'autre part, la délégation à l'enfance a organisé, dès la rentrée, quatre ateliers avec les enfants prenant le bus 25 entre Montoie et la Bourdonnette. Ces ateliers ont permis aux enfants de s'exprimer sur la manière dont ils vivent ces trajets quotidiens et de questionner leur comportement. Des points de situation ont été faits en septembre et en octobre dans le cadre de la coordination des quartiers jusqu'à l'organisation, en décembre, d'une exposition présentant les ateliers réalisés avec les enfants, et la production d'une fiche de recommandation sur le comportement à adopter dans le bus faite par les élèves.

Terrain d'aventure de Malley (TAM)

Avril 2018 : ouverture du TAM aux enfants lausannois ! Plantation d'arbres, aménagement d'une cuisine extérieure, création du jardin potager, construction de cabanes, l'animation et les infrastructures du TAM se sont peu à peu mises en place sous la houlette des trois animateurs en charge du lieu.

7 juillet 2018 : inauguration officielle du TAM et de son toboggan en présence des conseillers municipaux Florence Germond, Natacha Litzistorf et David Payot. Toutes les personnes ayant participé à l'élaboration du TAM étaient également

convrées : associations de quartier (dont celle du TAM fraîchement constituée), FASL, écoles, familles du quartier, écoles professionnelles, etc. Cette journée festive a réuni une centaine de personnes.

Le Terrain a accueilli beaucoup d'enfants depuis son ouverture et propose régulièrement des animations et événements spéciaux. Fête de l'automne, pique-niques, conférences en lien avec l'écologie et la philosophie du TAM.

COMPTABILITÉ DE DIRECTION

MISSION

Assurer les prestations traditionnelles d'une comptabilité de direction :

- budget d'exploitation, plan des investissements, crédits supplémentaires, subventions
- traitements du personnel
- factures fournisseurs et débiteurs
- saisie des pièces comptables des établissements scolaires
- relations avec les autorités des communes voisines et du Canton pour les répartitions des charges imputées à chaque échelon

L'activité de la comptabilité nécessite une collaboration suivie tant avec les autres services de la Direction qu'avec les instances cantonales (Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, Département de la santé et de l'action sociale, Département de l'économie, de l'innovation et du sport, Département des infrastructures et des ressources humaines, Département des finances et des relations extérieures, Ordre judiciaire).

Au terme de la redistribution des tâches entre Canton et communes, Lausanne s'est vu déléguer par convention un certain nombre de compétences, aux plans notamment de l'organisation scolaire ou des prestations de psychologie scolaire. La comptabilité en assure toute la calculation et le suivi du volet financier. En ce qui concerne les établissements scolaires lausannois rattachés au SEP+S, elle comptabilise leurs pièces comptables directement dans l'application de l'Etat.

Organisation

Le groupe traitements assure le service des salaires du personnel fixe et temporaire (début et fin d'activité, modifications du taux d'engagement ou de la situation familiale, heures de remplacement, etc.).

Pour l'ensemble de la Direction, le nombre de dossiers traités pour le personnel fixe s'élève à 1'493, et 1'844 pour le personnel temporaire, pour des engagements s'échelonnant de 0.1% à 100%.

Le groupe factures a procédé à l'enregistrement et au contrôle de 26'456 factures fournisseurs et a émis 75'738 factures débiteurs.

C'est à ce niveau également qu'est réglé le versement (en principe par acomptes échelonnés) des subventions aux diverses institutions soutenues par la Direction.

ACCUEIL VACANCES

MISSION

- organiser, mettre en œuvre et développer des prestations d'accueil collectif d'enfants pendant les 14 semaines de vacances scolaires

Les parents lausannois qui exercent une activité professionnelle trouvent dans les offres conjuguées du SAJE et du domaine accueil vacances des solutions d'accueil et d'activités disponibles sur toute l'année, toujours dans l'optique d'une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Les associations subventionnées telles que la FASL, le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ) et l'Espace des inventions (EDI) sont mandatées par le SGEJQ pour la mise en œuvre de prestations d'accueil complémentaires sous la forme de centres aérés, de camps et d'activités à la journée.

Le domaine assure aussi les prestations de l'école à la montagne pour ses camps scolaires et de vacances.

Agence communale « accueil vacances 5-15 ans » à Chauderon 7A

Le bureau d'accueil vacances a répondu directement à quelque 2'800 visiteurs : 89% des demandes concernaient le domaine accueil vacances, 8% d'entre elles l'administration communale en général (SSL, SAS, ORP, objets trouvés, etc.) et 3% concernaient des questions externes aux services de la Ville (orientation géographique, transports publics, commerces, etc.).

Outre l'information au public, le domaine accueil vacances assure l'exploitation des structures d'accueil du SGEJQ et les travaux administratifs qui y sont liés, soit :

- 11 centres aérés urbains
- le centre aéré d'été de Béthusy
- les camps scolaires et camps de vacances des trois centres à la montagne de la Ville
- la part lausannoise des activités du Passeport et le bureau de l'Association en faveur du Passeport vacances de la région lausannoise (APVRL)

En 2018, la demande des familles pour les structures d'accueil vacances est stable.

Groupe de coordination des offres vacances à l'échelon lausannois

Le groupe de coordination, conduit par le SGEJQ, réunit les associations subventionnées, dont la FASL (Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise), le CVAJ (Centre vaudois d'aide à la jeunesse) et l'EDI (Espace des inventions), proposant des activités de vacances. Il a pour mission d'assurer l'équilibre entre l'offre et la demande en termes d'activités de vacances, tant au niveau qualitatif que quantitatif. En 2018, l'intérêt croissant des familles pour les activités de vacances à la journée est confirmé.

L'adjoint du SGEJQ prend part aux séances de travail organisées par le SPJ (Service de protection de la jeunesse de l'Etat de Vaud), notamment concernant la formation des moniteurs ainsi que la mise en œuvre des directives pour les camps de vacances. Le GLAJ-Vaud (Groupe de liaison des activités de jeunesse du Canton de Vaud), sur mandat du SPJ, assure la formation des moniteurs dans le domaine des activités extrascolaires (FORJE). Le SGEJQ offre cette possibilité de formation à tous les auxiliaires engagés. Une trentaine de collaborateurs en ont bénéficié avec un effet direct sur la qualité d'accueil. Ils disposent ainsi d'outils acquis dans les modules tels que Rôle du moniteur et responsabilités juridiques, Développement et besoins des enfants et des jeunes, Planification, animation et évaluation d'une activité, et Sécurité physique et affective.

L'adjoint du domaine accueil vacances du SGEJQ participe également aux travaux du groupe de Projet Passerelles Loisirs initié et conduit par le Service cantonal des assurances sociales et de l'hébergement (SASH). Ce projet fait partie des mesures de soutien visant à favoriser l'inclusion de jeunes avec une déficience dans les structures de loisirs. La Fondation Coup d'Pouce, mandatée par le SASH élabore et met en œuvre les prestations de soutien en collaboration avec les communes.

Passeport vacances

Le domaine accueil vacances est mandaté par l'Association pour le passeport vacances de la région lausannoise (APVRL) pour assurer l'infrastructure administrative du passeport vacances. L'édition 2018 s'est déroulée avec un plein succès sur les deux premières et les deux dernières semaines des vacances d'été, périodes où la demande est la plus forte. Les 37 communes membres de l'APVRL ont mis à disposition plus de 9'800 places au travers de 300 activités. Ainsi, 9'350 places ont été utilisées par 1'647 jeunes de 9 à 15 ans, des chiffres stables par rapport à 2017.

Le coût unitaire d'un passeport traditionnel est de CHF 105.82 (CHF 87.61 avec le soutien de la Loterie Romande), soit CHF 6.80 de moins que l'année dernière. La participation financière des parents pour deux semaines d'activités est de CHF 45.-, ce qui couvre environ un tiers du coût réel.

Le passeport *farniente*, qui avait accusé une légère baisse l'année passée, voit ses ventes remonter avec 630 passeports (549 en 2017), soit une hausse de 14.75%. Celui-ci s'autofinance au prix de CHF 25.-. Les chiffres pour la seule Ville de Lausanne sont stables par rapport à 2017. Ce sésame, donnant accès aux transports publics, aux piscines, aux musées, ainsi qu'à trois séances de cinéma, est proposé aux 13-15 ans sans activités encadrées.

L'APVRL a poursuivi sa collaboration avec la Fondation Coup d'Pouce pour faciliter l'accueil dans certaines activités du passeport vacances d'enfants présentant une déficience intellectuelle, des troubles du spectre de l'autisme ou d'autres déficiences limitant leur indépendance. Cette fructueuse collaboration va continuer et se développer lors des prochaines éditions.

En 2019, le passeport vacances de la région lausannoise organisera sa 40^e édition. Des événements seront organisés à cette occasion.

Centres aérés urbains (CAU)

Les 11 CAU sont ouverts durant les relâches de février et les vacances de Pâques et d'automne. Cet accueil à la journée, de 8h à 18h, est destiné aux enfants de 6 à 11 ans révolus.

Une priorité est donnée aux activités de plein air, de découverte et de détente par lesquelles l'enfant est acteur de ses vacances. Des ateliers d'éveil scientifique sont également proposés. Les enfants sont encadrés par un responsable disposant d'une formation dans le domaine de l'enfance et d'un moniteur. La demande est stable avec 3'116 journées/enfants en 2018. Après une expérience pilote, le CAU de Vers-chez-les-Blanc a maintenu un accueil aux enfants de 4 à 11 ans durant les vacances de Pâques et d'automne. A la demande du Service d'accueil de jour de l'enfance, un accueil 4-6 ans a été mis en place à titre expérimental dans le quartier de la Sallaz, compte tenu de sa forte densité.

Une collaboration fructueuse avec le domaine de Rovéréaz a permis aux groupes des CAU d'octobre et de Pâques de passer une journée à la ferme. D'autres activités thématiques sont introduites ponctuellement sous forme d'événements festifs ou culturels pouvant regrouper plusieurs CAU. Par exemple, deux sorties théâtre à Evian et Thonon ont ainsi été mises sur pied avec le concours du Petit Théâtre.

Centre aéré d'été

Le centre aéré de Béthusy offre un accueil à la semaine pour 60 à 70 enfants de 6 à 12 ans pendant les six premières semaines des vacances d'été. Ainsi, 390 enfants ont été accueillis, totalisant 1'950 journées/enfants. Chaque jour, des activités en plein air ainsi que des ateliers d'expression sont organisés. Pour l'encadrement des enfants, deux responsables qualifiés et une dizaine de moniteurs sont engagés chaque semaine. Un accueil 56 ans a été mis en place sur deux semaines à titre expérimental.

Centres à la montagne de la Barboleusaz, des Chevalleyres et de Château-d'Oex

En 2018, 2'703 élèves ont pu bénéficier d'un camp d'école à la montagne, 843 enfants et jeunes de 6 à 15 ans ont été accueillis en camp de vacances. Les trois centres totalisent 18'308 journées/enfants.

Les équipes accueillant chaque semaine de nouveaux groupes ont actualisé leurs projets pédagogiques qui sont intégrés au concept d'accueil des écoles à la montagne. Les activités proposées aux jeunes usagers se diversifient, notamment pour offrir des alternatives à la fermeture des remontées mécaniques de Château-d'Oex pour l'hiver 2018-19 et à l'augmentation des tarifs des remontées mécaniques de Villars pour la Barboleusaz.

Le SGEJQ a initié un groupe de travail intercommunal avec Vevey et Bussigny, propriétaires d'écoles à la montagne à Château-d'Oex, pour projeter des collaborations et des synergies entre elles et avec les autorités locales, dans l'idée d'une diversification des activités toutes saisons pour les enfants en camp.

La directrice de la Barboleusaz et des Chevalleyres, qui dirige les deux sites simultanément, a poursuivi la réorganisation interne des sites en collaboration avec les équipes. La qualité et le volume des prestations sont maintenus. Le travail consistant à évaluer et renouveler les pratiques éducatives et d'animation dans les trois centres est maintenant réalisé en continu.

INITIATION CULTURELLE ET ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

MISSION

- gérer les activités culturelles, de sensibilisation à l'environnement et de prévention proposées aux classes lausannoises de la scolarité obligatoire: théâtre, musique, danse ou toute autre traduction de l'expression artistique sous forme d'initiations et de spectacles; découverte de l'environnement et de ses interactions avec les contraintes et les attentes de la société, ainsi qu'une action de prévention sous forme d'animation

L'ensemble des données retranscrites dans ce chapitre concerne les activités offertes aux classes primaires et secondaires pour l'année scolaire 2017-2018. Trois programmes sont élaborés sous forme de brochures à l'attention des enseignants. Elles sont consultables sur le web ou sous format papier. Les enseignants titulaires de classe s'inscrivent via des formulaires sur le site internet de la Ville.

Activités culturelles

Une commission, où sont représentés les milieux pédagogique, culturel et administratif, étudie et choisit les activités qui seront offertes aux classes lausannoises.

Le programme d'activités culturelles 2017-2018 a proposé 20 spectacles de théâtre, 8 spectacles musicaux – dont 3 concerts découvertes de l'Orchestre de Chambre de Lausanne (OCL), 3 concerts médiation de la Haute Ecole de Musique (HEMU), un opéra et un concert musique et danse, 17 animations théâtrales et 6 découvertes lausannoises.

Statistiques de l'inscription des classes: 100% des 1-2P, 90% des 3-8P et 39% des 9^e-11^e.

Sur les 13'700 enfants scolarisés à Lausanne:

- 9'681 sont allés voir un spectacle
- 8'721 ont pris part à une animation théâtrale
- 3'212 ont participé à une découverte lausannoise
- 4'287 sont allés écouter les concerts de l'OCL et de la HEMU
- 1'655 ont reçu une initiation musicale du Sinfonietta

En marge de ce programme, deux offres culturelles supplémentaires ont été offertes par le SGEJQ:

- *Coppélia*: proposé par l'Association pour la Formation des Jeunes Danseurs en mars 2018 (431 élèves de 7P à 11^e);
- *Ateliers de présentation du film d'animation Ma vie de courgette*: proposés par Base-Court en novembre 2017 (269 élèves de 6 et 7P).

Abonnement culturel

Visant à faire bénéficier les élèves de 9^e-11^e de l'offre théâtrale et musicale lausannoise, l'Abonnement culturel leur permet d'assister à des représentations publiques en payant le billet au prix unique de CHF 8.-. Pour la deuxième fois, le billet combiné *un enfant-un parent* a été proposé; celui-ci permet à l'enfant d'inviter un parent à l'accompagner au spectacle à un tarif préférentiel de CHF 16.-. Le SGEJQ compense la différence financière qui en résulte pour les théâtres.

Au total, 3'008 billets ont été vendus pour 27 spectacles. 359 billets combinés ont été achetés. De plus, l'Opéra de Lausanne a permis à 171 élèves lausannoises d'assister gratuitement aux répétitions générales de cinq opéras.

Sensibilisation à l'environnement

Animations en classe et visites de sites stratégiques constituent les activités de sensibilisation à l'environnement offertes par différents services de la Ville aux élèves de la scolarité obligatoire de Lausanne. Elles sont regroupées dans une brochure éditée chaque année. La coordination et l'organisation de ces activités sont assurées par le SGEJQ.

816 animations/visites ont été offertes aux classes lausannoises.

Découverte de l'environnement construit

Cette activité vise à sensibiliser les enfants à l'architecture, l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Ces programmes sont menés par l'association Ville en Tête qui propose quatre activités découpées en modules.

43 classes de 1 à 8P ont bénéficié de cette prestation.

Prévention des accidents par morsures

Très pragmatiquement destiné à apprendre aux enfants comment il faut se comporter (ou ne pas se comporter) en présence d'un animal, le programme est proposé en alternance aux classes 1-2P et 3-6P.

82 classes de 3-6P ont reçu un cours de prévention des accidents par morsures.

CULTES ET TEMPLES

MISSION

- assurer les engagements dus aux Eglises reconnues de droit public et aux communautés confessionnelles reconnues d'intérêt public, et développer aux différents niveaux les relations entre les autorités cantonales, communales et religieuses concernées par les obligations légales

Événements marquants

Les deux événements marquants de l'année ont été le 60^e anniversaire de l'Association du temple St-Matthieu, et l'exposition Martin Luther King pour la célébration du 50^e anniversaire de son assassinat.

Les festivités des 60 ans de l'Association du temple de St-Matthieu ont été célébrées le 11 novembre 2018. Le centre paroissial St-Matthieu a joué un rôle pionnier dans l'accueil parascolaire des enfants. En effet, c'est en octobre 2000 que le centre a accueilli dans ses locaux les premiers douze enfants APEMS. Aujourd'hui, ce sont 72 enfants qui y sont reçus quotidiennement. Il convient encore de mentionner la présence à la fête de M. et Mme Henri et Nelly Hagmann, derniers membres fondateurs de l'Association encore vivants.

En hommage à Martin Luther King, militant non violent pour les droits civiques aux États-Unis assassiné en 1968, le Service communautaire de Saint-Laurent-Eglise a accueilli du 27 septembre au 5 décembre l'exposition « Martin Luther King 50 ans après : 1968-2018 ». Autour de l'exposition, trois concerts Gospel d'hommage ont été organisés : le 5 octobre avec One Step, le 23 novembre avec Gospel Sound, le 2 décembre avec Madrijazz. L'exposition a été créée par un collectif de spécialistes et présentée dans plusieurs villes de Suisse et de France.

Entretien du patrimoine

Une subvention d'investissement de CHF 1'500'000.- a été accordée par le Conseil communal à la paroisse Notre-Dame au Valentin pour financer les travaux de restauration intérieure de l'église. Entrepris depuis 2005, l'ensemble des travaux de rénovation de l'église (consolidation du clocher, restauration de l'enveloppe extérieure, restauration intérieure) aura requis à la Ville de déboursier un montant total de CHF 4'738'400.-.

Des travaux d'entretien lourd et courant ont aussi été exécutés dans le cadre du budget ordinaire. Parmi les travaux importants, il convient d'indiquer :

- à St-Marc, l'installation d'une plate-forme élévatrice pour handicapés, la surélévation du muret extérieur et la pose d'une nouvelle barrière, pour un montant de CHF 68'500.- ;
- à St-François, le remplacement des haut-parleurs et le raccordement électrique à la nouvelle sonorisation ainsi que les rhabillages de peinture, pour un coût de CHF 49'000.- ;
- à Montriond, les travaux de fouille et de remplacement de la conduite d'eau, le remplacement du plafond du hall et de la sous-galerie, la pose de nouveaux luminaires et meuble sono, pour un montant de CHF 35'000.- ;
- à La Sallaz, le remplacement des appareils sanitaires et des luminaires, la peinture des locaux paroissiaux ainsi que le ponçage et la vitrification du parquet de la salle de paroisse, pour un coût de CHF 26'000.- ;
- à La Croix-d'Ouchy, les travaux de réfection des enrobés de la place au nord du temple, pour un montant de CHF 24'000.- ;
- à St-Matthieu, les travaux d'entretien courant et le remplacement des luminaires, pour un montant de CHF 22'800.- ;
- à St-Paul, le remplacement du vase d'expansion du chauffage, celui des alarmes Master, le tirage des lignes IP du système d'alarme et de la télégestion du chauffage ainsi que le remplacement de l'humidificateur, pour un coût de CHF 16'300.- ;
- à Villamont, le remplacement des tableaux électriques suite au rapport du contrôle des installations à basse tension (OIBT) ainsi que le curage et la réfection des joints de la façade Ouest et Nord du temple ont entraîné des dépenses évaluées à CHF 15'500.- ;
- au Centre œcuménique et de quartier de Bois-Gentil, l'amélioration phonique des parois des bureaux a coûté CHF 14'400.-.

S'agissant de l'entretien des lieux de culte des paroisses catholiques, il y a lieu de souligner :

- à Notre-Dame, le système électrique, assez vétuste, qui continue d'entraîner des frais importants pour le remplacement d'ampoules évalués à CHF 25'000.-. La subvention d'investissement pour la restauration intérieure de l'église, mentionnée plus haut, permettra de résoudre enfin ce problème lancinant par l'installation d'un système électrique moderne ;

- à Notre-Dame toujours, des pannes récurrentes de l'orgue ont entraîné des dépenses supplémentaires d'entretien de CHF 10'500.- afin d'assurer la stabilité de l'instrument en attendant son relevage complet, prévu en 2020 au plan des investissements;
- à Saint-Joseph, CHF 17'700.- ont été remboursés à la paroisse pour avoir préfinancé le remplacement du système électrique défectueux.

Les églises sont des espaces de lien social

Lieux de vie et facilitateurs de lien social, les centres paroissiaux mettent à disposition des associations et des habitants du quartier des locaux et des espaces pour leurs activités diverses. Le partenariat avec les services communaux de l'accueil de jour des enfants et des écoliers se poursuit. Il permet à deux haltes-jeux, 11 APEMS et une ludothèque de conduire quotidiennement des projets éducatifs auprès de 660 enfants et de contribuer à la conciliation des vies professionnelle et familiale.

Le guet de la cathédrale

Le guet de la cathédrale veille toujours sur la ville de Lausanne de 22 heures du soir à 2 heures du matin. Il continue de susciter la curiosité aussi bien en Suisse qu'à l'étranger. Au cours de cette année, trois agences d'information ont réalisé des reportages sur le guet et 673 visiteurs ont été reçus la nuit à la loge.

D'autre part, la rencontre magique des enfants avec le guet n'arrête pas d'enthousiasmer le tout jeune public lausannois ainsi que leurs parents. La cinquième édition a été organisée le 3 novembre 2018 en partenariat avec Mme Floriane Nikles, animatrice de « J'explore ma Ville ». S'agissant d'un événement exceptionnel, la crée a été avancée à 18 heures. Dans le but de mettre en valeur le patrimoine immatériel du guet et de relier les enfants à l'histoire de leur ville, la visite a été précédée par une promenade dans les ruelles étroites de la Cité. Pour mémoire, l'événement est fixé au samedi le plus proche du 4 novembre, date depuis laquelle le guet crie l'heure sans discontinuer voici 613 ans passés. Compte tenu du succès rencontré par l'événement, la sixième édition sera remaniée afin de tenir compte des nombreux enfants qui n'ont pas pu s'y inscrire.

DÉLÉGATION À L'ENFANCE

MISSION

- développer une politique de l'enfance de la Ville de Lausanne en faisant reconnaître les enfants comme des habitants à part entière et aux besoins spécifiques
- susciter des projets qui mettent les enfants dans une position d'acteur
- établir des contacts avec le monde associatif et les professionnels de l'enfance

Pousses Urbaines

En février 2018, le spectacle-revue « Lausanne donne la parole aux enfants » à l'occasion des 10 ans de Pousses Urbaines s'est joué au Théâtre de Vidy. Au final, 105 enfants de 7 à 15 ans auront participé à l'aventure pour se produire devant plus de 600 personnes. Impression d'un feuillet qui résume cette belle fête.

Nouveau thème en cours « les 30 ans de la Convention des droits de l'enfant » (20 novembre 2019). Un livre illustré réunira les histoires récoltées. L'événement de restitution aura lieu le 7 juin 2019.

Relabellisation UNICEF « Lausanne commune amie des enfants »

Renouvellement (pour 4 ans) du label « Lausanne commune amie des enfants ». La délégation de l'UNICEF a remis le diplôme à la Ville de Lausanne le 23 août 2018 lors d'une réception officielle.

Groupe de référence

Il s'est réuni cinq fois avec toujours comme préoccupation centrale: la place des enfants et des jeunes dans les projets existants et/ou à venir. Les rencontres de la deuxième partie de l'année ont été majoritairement consacrées à la perspective du 30^e anniversaire de la Convention des droits de l'enfant. Un calendrier de projets est en préparation.

Les conseils des enfants

Durant l'automne, une collaboration extraordinaire avec les écoles de Montoie et des Figuiers a permis à la délégation de transposer ses méthodes pour favoriser la parole des enfants hors du contexte des conseils de quartier. Il s'agissait d'aborder les difficultés liées aux trajets en bus, que les enfants de la Bourdonnette doivent effectuer pour se rendre dans leurs écoles dès 8 ans. Le conseil des enfants de la Bourdonnette a échangé les rencontres mensuelles sur un semestre en rencontres quotidiennes sur une semaine, dans le but de permettre un meilleur engagement des enfants. Deux conseils ont participé à des projets de Pousses Urbaines. Un conseil des grands, pour les enfants âgés de 9 à 14 ans, a vu le jour permettant ainsi un passage entre les conseils des enfants et le conseil des jeunes.

Interventions ponctuelles de la déléguée à l'enfance

- au forum de la « Journée Politique enfance et jeunesse du Canton de Vaud », le 26 janvier, sur le thème La place et le rôle des enfants et des jeunes dans les décisions qui les concernent;
- au colloque annuel ARFEC (Association romande des familles d'enfants atteints d'un cancer) le 15 février au CHUV;

- au colloque de printemps « un quartier où il fait bon vivre pour tous », le 20 mars, Berne ;
- lors d'un centre aéré urbain organisé par Solidarité Handicap mental, les 13 et 17 août.

Implication de la déléguée à l'enfance

- au comité de la Conférence romande des délégué-e-s à l'enfance et à la jeunesse.

DÉLÉGATION À LA JEUNESSE

MISSION

- développer une politique de la jeunesse en favorisant l'intégration des jeunes dans la cité et leur participation
- assurer une transversalité entre les services et les directions de la Ville sur les questions liées à la politique de la jeunesse
- établir des contacts avec le monde associatif et les professionnels de la jeunesse
- participer et appuyer les projets des 13-25 ans
- coordonner l'activité des travailleurs sociaux hors murs, des animateurs de la Permanence Jeunes Borde et du médiateur sportif
- assurer le suivi et le bon fonctionnement du conseil des jeunes (*voir sous « Institutions subventionnées »*)
- gérer le fonds de soutien aux projets d'adolescents et de jeunes adultes

Quelques participations du délégué à la jeunesse

- Direction de la Commission Interservices Adolescents qui se réunit quatre fois par année. Ces rencontres entre différents services et unités, dont la délégation à la jeunesse, l'observatoire de la sécurité (correspondants de nuits), les services des écoles primaires et secondaires, des parcs et domaines, des sports et la brigade jeunesse, permettent d'harmoniser les actions à mener sur des questions liées à la jeunesse ;
- Plateforme incivilités ;
- Chambre consultative de la jeunesse du Canton de Vaud ;
- Conférence Romande des Délégués Jeunesse et Enfance ;
- Comité Opérationnel des Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020 ;
- Lausanne Région, commission dépendances et prévention ;
- Conseil des transports lausannois ;
- cours pour la police de proximité du Canton avec une TSHM ;
- divers Groupes espace public de la Ville.

Casuels

Des subventions ponctuelles ont été attribuées à 26 projets, événements et associations, touchant à différents domaines, pour un montant total de CHF 76'474.-.

Locaux de musique

Répartis dans quatre abris d'écoles lausannoises, ainsi qu'à la Borde49bis et dans l'ancienne école de la Blécherette, 31 locaux de musique sont gérés par la délégation à la jeunesse pour une soixantaine de groupes de musiques actuelles (rock, métal, reggae, funk, world-music, etc.). Le nombre de jeunes pratiquant des musiques actuelles dans les différentes écoles lausannoises (EJMA, HEMU, etc.) ayant augmenté, la délégation à la jeunesse est à la recherche de nouveaux locaux.

Travailleurs sociaux hors murs (TSHM)

L'équipe des TSHM est constituée de quatre collaborateur-trice-s, représentant 3.3 ept. Présents dans les différents quartiers lausannois auprès des 13 à 25 ans, les TSHM vont à la rencontre des jeunes là où ils se trouvent et tentent de répondre à leurs demandes et besoins. Ils effectuent un travail de médiation et d'accompagnement pour les jeunes Lausannois-es. Un collaborateur a quitté ses fonctions au 31 décembre et un nouveau TSHM sera engagé début 2019.

En plus de nombreux suivis individuels, l'année 2018 a vu la mise en place de projets collectifs, en collaboration avec des services de la Ville et des acteurs du réseau lausannois :

- mise en place du projet « L'été des parcs » visant la création de « jobs d'été » pour les jeunes Lausannois-es de 14 à 17 ans. Les parcs de Milan, Vidy et Valency ont été investis durant les vacances scolaires d'été afin de permettre à 19 jeunes de se créer une première expérience dans le monde du travail en prêtant des chaises longues. Par ces actions, il s'agit également de prévenir les éventuelles ruptures sociales tout en permettant aux jeunes d'étayer un curriculum vitae et de se faire de l'argent de poche. Un aspect lié à la prévention est également abordé tant auprès des jeunes qu'auprès de la population au sens large du terme, en abordant la question du tri des déchets et du littering, mais aussi aux risques liés à l'exposition au soleil. Cette action sera reconduite encore deux ans et le souhait est de pouvoir la rendre pérenne ;
- organisation d'un atelier d'Art urbain d'une semaine durant les vacances de Pâques qui a permis à des jeunes Lausannois-es de s'exercer à l'art du graffiti, encadrés par des professionnels. Des ateliers ont également été organisés en collaboration avec le passeport vacances durant quatre jours en été ;

- en plus des projets présentés, l'équipe des TSHM continue d'effectuer des présences dans les quartiers suivants: Bellevaux, Bergières, Bourdonnette, Chailly, Bossons, Faverges, Gare/Sous-Gare, Grand-Vennes, Malley, Pontaise/Ancien-Stand, Praz-Séchaud et Prélaz, où ils collaborent en réseau avec les différents acteurs et intervenants sociaux.

Permanence Jeunes Borde (PJB)

La PJB est un centre de rencontres et d'animations ne dépendant pas de la FASL, mais directement de la délégation à la jeunesse. Elle est gérée par deux éducateurs sociaux (1.1 ept), aidés par une équipe d'une dizaine de jeunes monitrice-s en grande partie issus du quartier.

Tout au long de l'année, la PJB accueille les jeunes de la Borde trois jours par semaine : le mercredi de 14h à 21h, le jeudi de 17h à 21h et le vendredi de 16h à 22h. L'accueil est ouvert aux jeunes dès 8 ans qui souhaitent jouer, discuter, bricoler, cuisiner ou juste se retrouver avec leurs amis.

Durant la belle saison, les éducateurs organisent des activités extérieures sur un espace vert du quartier, le Pré-des-Druides, où un container pour le matériel a été installé. En outre, les dimanches d'octobre à Pâques, la salle de sport de la Barre est ouverte de 14h à 18h et des parties de football sont organisées avec les jeunes. Durant les vacances scolaires, la PJB accueille les jeunes du mardi au vendredi de 14h à 20h, et trois semaines en juillet de 16h à 21h, au Pré-des-Druides.

De plus, la PJB a organisé les activités suivantes :

- en février, un camp de ski d'une semaine à St-Luc avec 16 jeunes de 8 à 16 ans ;
- en avril, une sortie à Filenvol qui est un espace thématique, ludique et pédagogique autour de l'arbre. Les jeunes ont ainsi déambulé dans des filets de pêche et catamarans suspendus dans une forêt de chênes et de hêtres ;
- en juin, une sortie à Genève pour participer à « Gargot de Joc » et profiter de plus de 260 jeux interactifs réalisés avec des matériaux de récupération, mis à disposition gratuitement dans sept espaces de sept quartiers de la ville de Genève ;
- en juillet, une sortie en Gruyère où les jeunes ont pu notamment découvrir les joies du paddle ;
- en novembre, une initiation à la conduite au Centre Pédagogique Romand de pilotage.

Cette année, la PJB a également participé à trois rendez-vous de quartier: la Fête des voisins, la Fête de quartier et la Fête de Noël.

Médiateur sportif

Le rôle du médiateur sportif s'étoffe chaque année un peu plus en garantissant une attention particulière aux besoins de la population lausannoise afin d'offrir de multiples possibilités de pratiques sportives récréatives.

Les collaborations entre les services communaux ou cantonaux ainsi que les partenariats avec des associations permettent de répondre aux nombreuses sollicitations en matière de pratiques émergeantes, de sports loisirs et de sport santé.

Les réalisations 2018 sont les suivantes :

- ouverture du premier Parkour park couvert en Suisse romande à la Blécherette, en collaboration avec l'association X-Trem Move ;
- coordination et gestion des salles de sports mises à disposition des Lausannois-es durant la période hivernale ;
- nouvelle offre de gymnastique le dimanche pour les jeunes parents avec enfants ;
- travail de réflexion et proposition de réaménagement de parcours pour VTT dans les bois du Chalet-à-Gobet ;
- participation au travail de réflexion concernant la démarche Ville en santé.

Les actions en partenariat avec l'hôpital de l'enfance, destinées aux jeunes en surpoids, ont été reconduites durant les vacances d'hiver, de Pâques, d'août et d'automne.

Fonds de soutien pour les projets d'adolescents et de jeunes adultes

Cette année, la commission du fonds de soutien a renouvelé plusieurs de ses membres, puisque ces derniers avaient atteint la limite d'âge. Ainsi, la Municipalité a nommé quatre nouveaux membres qui connaissent bien la jeunesse lausannoise, les milieux associatifs et qui gravitent dans la culture, le sport et la communication.

Treize projets différents, organisés pour et par des jeunes Lausannois-es, ont été présentés devant la commission d'attribution composée de six jeunes, du directeur EJQ et de la secrétaire générale. Ces projets ont reçu une aide de CHF 38'900.-, pour des spectacles de théâtre, un « Quartier Comedy Club », un festival de musique rock et des activités sportives, qui se sont tous déroulés dans la commune.

CENTRE COMMUNAL POUR ADOLESCENTS DE VALMONT (CPA)

MISSION

- accueillir à tout moment, en vue d'une prise en charge éducative, des jeunes âgés de 14 à 18 ans, en milieu semi-fermé, dans le cadre des mesures protectionnelles ordonnées par l'autorité pénale (Tribunal des mineurs vaudois et d'autres cantons) ou par l'autorité civile (SPJ et services similaires d'autres cantons)

Fréquentation

Le taux d'occupation du CPA est en baisse sensible par rapport à la moyenne des deux dernières années, ce qui confirme l'impact de l'augmentation spectaculaire des prises en charge de long terme pour des situations particulièrement complexes.

En effet, le CPA continue de développer son offre de prise en charge individuelle (sur mandat civil ou pénal) pour des jeunes très désaffiliés socialement et pour lesquels le réseau institutionnel romand n'est pas nécessairement adapté. Des analyses et des réflexions sont en cours, conjointement avec l'Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées, pour redéfinir les priorités d'accueil.

Nombre de journées

	2015	2016	2017	2018
Total	5'160	4'561	4'593	4'190

Concernant l'avenir de l'institution, le Conseil d'État vaudois a pris la décision à fin juin 2017 d'entreprendre une démarche visant à déplacer les prestations de Valmont dans une nouvelle structure à créer, qui serait gérée par une nouvelle fondation de droit privé. Le contrat de prestation a quant à lui été prolongé de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2019. L'évolution de ce dossier est toujours attendue.

Sur le plan des relations extérieures, le CPA continue de participer à différentes recherches socio-éducatives et collabore activement aux prestations pédagogiques des écoles sociales.

SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR DE L'ENFANCE (SAJE)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

- proposer et développer à Lausanne la politique d'accueil de jour de l'enfance dans le cadre d'une politique familiale urbaine
- garantir en tout temps la qualité des prestations fournies et en évaluer l'efficacité
- conduire, diriger et contrôler opérationnellement le réseau d'accueil de jour de Lausanne (Réseau-L) qui comprend :
 - 14 institutions pour l'enfance (IPE) municipales préscolaires et mixtes (1-2P)
 - 36 IPE privées subventionnées préscolaires et mixtes (1-2P)

Ces 50 IPE proposent 3'470 places pour les enfants de 4 mois à 6 ans

- 25 APEMS (accueil pour enfants en milieu scolaire) qui proposent 2'370 places pour les enfants de 4 à 11 ans
- 1 structure de coordination de l'accueil familial (0-12 ans) qui propose 285 places d'accueil chez 94 accueillantes en milieu familial
- 11 haltes-jeux qui proposent 130 places à temps d'ouverture restreint (3 à 5 demi-journées par semaine)

La demande en prestations ayant considérablement évolué ces dernières années et le soutien aux familles étant clairement affiché politiquement à la Ville de Lausanne, le SAJE a vu ses prestations, son personnel et ses missions se développer ces dix dernières années. Au 31 décembre 2018, le Réseau-L compte environ 1'600 collaborateur-trice-s pour plus de 8'000 enfants accueillis.

2018, c'est l'organisation et l'exploitation de l'exposition « Découvrir le monde » au Musée de la main : magnifique succès.
2018, c'est l'inauguration de l'espace récréatif de la Grenette, le 5 décembre à la Riponne : magnifique succès d'un projet novateur.

2018, c'est l'ouverture de deux nouveaux APEMS – Primaflora et Montolivet : magnifiques lieux d'accueil parascolaire.

2018, c'est aussi une nouvelle organisation et gestion des ressources humaines au SAJE par le renforcement des secteurs pré et parascolaires qui, depuis le 1^{er} janvier, gèrent eux-mêmes leur personnel.

2018 a permis également de stabiliser et consolider les directions des centres de vie enfantine (CVE) municipaux après plusieurs années d'incertitude liées à l'absence pour maladie longue durée de directeurs de CVE.

2018 a permis de mettre en œuvre le projet de consolidation de l'état-major du secteur parascolaire.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	31 décembre 2017		31 décembre 2018	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
APEMS	141.62	133.57	140.17	137.78
CVE Ancien-Stand	25.82	25.97	25.82	25.73
CVE Bellevaux	22.55	22.43	22.55	20.96
CVE Bergières	31.04	29.26	31.29	30.66
CVE Borde	16.95	16.60	16.95	16.10
CVE Bourdonnette	25.93	25.31	26.23	25.14
CVE Cité	20.00	20.15	20.05	20.25
CVE Colline			7.65	7.55
CVE des Diablerets	9.85	9.90	9.85	9.65
CVE Grangette	27.50	26.47	27.50	27.29

CVE Jardins de Prélaz	19.65	18.96	19.65	18.71
CVE Montelly	37.49	36.41	30.04	28.96
CVE Montoie	10.00	9.21	10.00	10.14
CVE Petit-Vennes	12.50	12.20	12.45	12.25
CVE Pool remplacement fixe	5.60	2.50	5.60	4.50
CVE Sallaz	6.30	5.30	6.30	6.00
CVE Valency	19.33	18.60	19.38	19.18
Précolaire - Chauderon			9.92	10.15
Réfectoires scolaires - SAJE	2.64	2.18	2.44	2.18
SPE Chauderon	40.21	33.77	31.14	23.55
Total service	474.96	448.78	474.96	456.72

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

	du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018
Unité administrative	
Total service	0.00

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	31 décembre 2017		31 décembre 2018	
	n	ept	n	ept
APEMS	238	133.57	240	137.78
CVE Ancien-Stand	36	25.97	36	25.73
CVE Bellevaux	30	22.43	29	20.96
CVE Bergières	42	29.26	44	30.66
CVE Borde	23	16.60	23	16.10
CVE Bourdonnette	34	25.31	34	25.14
CVE Cité	27	20.15	27	20.25
CVE Colline			10	7.55
CVE des Diablerets	14	9.90	14	9.65
CVE Grangette	37	26.47	38	27.29
CVE Jardins de Prélaz	27	18.96	27	18.71
CVE Montelly	48	36.41	37	28.96
CVE Montoie	13	9.21	14	10.14
CVE Petit-Vennes	17	12.20	17	12.25
CVE Pool remplacement fixe	4	2.50	6	4.50
CVE Sallaz	8	5.30	9	6.00
CVE Valency	24	18.60	25	19.18
Précolaire - Chauderon			14	10.15
Réfectoires scolaires - SAJE	5	2.18	5	2.18
SPE Chauderon	43	33.77	29	23.55
Total service	670	448.78	678	456.72

Note : les ept ont été volontairement arrondis à 2 décimales

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	31 décembre 2017		31 décembre 2018	
	n		n	
APEMS	4		5	
CVE Ancien-Stand	1		1	
CVE Bellevaux	2		3	
CVE Bergières	5		6	
CVE Borde	2		1	
CVE Bourdonnette	3		1	
CVE Cité	3		2	
CVE des Diablerets	2		1	
CVE Grangette	3		2	
CVE Jardins de Prélaz	4		3	
CVE Montelly	2		2	
CVE Petit-Vennes	1		1	
CVE Sallaz	2		2	
CVE Valency	3		1	
SPE Chauderon	1		2	
Total service	38		33	

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, mobilité (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Nombre de mouvement(s)	du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
	53	61
Nombre de transfert(s)	sortant(s)	entrant(s)
	0	0
Total service	53	61

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Art.8 (résiliation nom. prov.)	
Convention de départ	1
Décès	
Démission	38
Départ à la retraite	10
Fin de contrat	
Licenciement juste motif ordinaire	
Licenciement suppression poste	
Licenciement fin droit trait. 2 mois	1
Licenciement fin droit trait. 24 mois	3
Licenciement juste motif immédiat	
Licenciement invalidité totale	
Total service	53

RÉSEAU D'ACCUEIL DE JOUR DE L'ENFANCE DE LAUSANNE (RÉSEAU-L)**Tableau de bord au 31 décembre 2018**

Rappel: il existe deux types de « taux de couverture » :

- nombre de places offertes (financées) rapporté au nombre d'enfants du même âge dans la population, taux de couverture I ;
- nombre d'enfants accueillis rapporté au nombre d'enfants du même âge dans la population, taux de couverture II (parfois appelé taux de recours).

Objectifs de cette législature pour la Municipalité :

- atteindre ou maintenir un taux de couverture II à plus de 50% pour l'accueil préscolaire dans les catégories d'accueil suivantes : Nursery (4 mois à 30-36 mois) et Garderie (30-36 mois à 4 ans) ;
- garantir un droit facultatif pendant toute la scolarité pour l'accueil parascolaire (art. 63a de la Constitution du Canton de Vaud). Cet accueil est divisé en deux catégories : Parascolaire I (1-2P) et Parascolaire II (3-6 P).

Taux de couverture

Taux de couverture I	2018	2017
Nursery	38%	38.7%
Garderie	48%	50.0%
Parascolaire I	39%	38.5%
Parascolaire II	47%	46.7%
Taux de couverture II	2018	2017
Nursery	55%	56.4%
Garderie	69%	68.9%
Parascolaire I	55%	54.2%
Parascolaire II	62%	60.0%

Les objectifs de la législature sont atteints, à l'exception du Parascolaire I qui compte toujours une liste d'attente d'environ 30 demandes.

Entreprises partenaires

La tendance à un lent désengagement des entreprises partenaires au financement des places d'accueil conventionnées se confirme. En 2018, aucune nouvelle entreprise ne s'est approchée du Réseau-L pour manifester son intérêt à établir un partenariat. De surcroît, le Crédit Suisse se désengage du partenariat avec la garderie de Minibulles dès janvier 2019 et la Ville de Prilly a dénoncé pour fin août 2018 la convention de subventionnement qui la liait avec deux garderies du Réseau-L (Béthanie et Forêt [anciennement Les Marronniers]).

Après moins d'une année d'exploitation, la garderie du Centenaire renonce à offrir des horaires étendus en soirée en raison de l'absence d'intérêt de la part des parents placeurs. Ces horaires atypiques avaient initialement été prévus pour répondre à la demande de l'entreprise partenaire La Source.

L'évolution des quotes-parts des entreprises au financement des places conventionnées est défavorable. A quelques rares exceptions, la quote-part des entreprises partenaires est en diminution en 2018. Ce phénomène peut s'expliquer partiellement par une offre de places d'accueil en croissance au sein du canton. L'offre élargie permet aux parents d'accéder à

une place d'accueil dans leur quartier ou commune de domicile sans avoir à faire appel systématiquement à la convention de l'entreprise qui les emploie.

Pour terminer et confirmer l'ambiance morose autour des partenariats d'entreprises, le CHUV a renoncé à faire valoir son intérêt pour les nouvelles places à créer en 2019 avec l'agrandissement de la garderie municipale des Diablerets. Enfin, et pour des questions d'uniformisation des politiques d'entreprise au niveau national, certains partenariats pourraient être remis en question dans un avenir proche.

Santé, sécurité au travail

Les troubles musculosquelettiques (TMS) et les risques psychosociaux (RPS) constituent un défi important pour la protection de la santé en entreprise. Pourtant, le secteur de l'enfance, de manière générale, est un secteur qui a longtemps été négligé par les démarches de prévention des TMS et RPS. Le programme de préservation de la santé des professionnel-le-s de l'enfance de la Ville de Lausanne, en vigueur depuis 2013, est fondé sur une approche bottom up (de la base vers le haut), visant à construire les pistes de solutions en réflexion participative, dans une perspective d'augmentation de la marge de manœuvre. Suite à l'identification des problématiques de santé des TMS et RPS, les professionnel-le-s de l'enfance, par l'intermédiaire des référents santé et de la direction de chaque IPE, peuvent agir sur leurs pratiques professionnelles et ainsi réduire les contraintes de santé au travail. L'année 2018 a été plus particulièrement consacrée aux RPS, plus délicats à aborder.

Les RPS peuvent être décrits à différents stades : fatigue excessive de fin de journée, stress, burn-out, état dépressif. Il est commun de parler de RPS de type quantitatif et qualitatif. Cette distinction permet de mettre en focale un aspect de surcharge de travail ou de perte de qualité, voire des deux. L'origine d'une atteinte RPS découle de difficultés qui peuvent être présentes au niveau de l'organisation du travail, de la cognition, voire de l'aspect physique lié au travail. A ce stade, le management doit aussi être analysé pour permettre de dénouer certaines situations. Les référents santé et les directions des lieux d'accueil, accompagnés de la cheffe du secteur préscolaire et de l'ergonome en charge du programme, ont ainsi décortiqué des situations à risques RPS de bas en haut et vice-versa.

Pour la semaine santé d'octobre, une soirée a été organisée sur le thème des RPS en illustrant, en plénière, devant 450 professionnel-le-s de l'enfance, une situation RPS, doublée d'un apport théorique apporté par Mme Sandrine Caroly, chercheuse et professeure des universités de Grenoble. Cette partie théorique, dense et complexe, a permis d'orienter la suite de cette exploration des RPS au cœur du métier des éducateur-trice-s de l'enfance.

D'autre part, le programme existant a été dédoublé en formant 220 professionnel-le-s de l'enfance supplémentaires issus de 13 IPE préscolaires privées subventionnées du Réseau-L.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

Découvrir le monde et les 10 ans du Réseau-L

2018, le Réseau-L a 10 ans!

Pour fêter dignement cet anniversaire et remercier l'ensemble des partenaires et collaborateur-trice-s, le SAJE a mis sur pied un certain nombre d'actions dont l'événement phare a été la présence de l'exposition « Découvrir le monde » qui s'est tenue du 11 octobre 2018 au 6 janvier 2019 au Musée de la main UNIL-CHUV. Ce projet a vu le jour grâce à la collaboration de divers partenaires : StimmeQ/la voix pour la qualité, le Musée de la main UNIL-CHUV, pro enfance et le SAJE.

En lien avec la présence de l'exposition, plusieurs événements appelés « activités périphériques » ont été mis sur pied par des IPE préscolaires du Réseau-L. Ces activités se sont déroulées durant le mois de novembre au Musée de la main UNIL-CHUV ou en ville de Lausanne, au sein des lieux d'accueil de l'enfance. Elles ont été pensées par les professionnel-le-s d'un certain nombre d'institutions préscolaires du Réseau-L mais également par des professeurs de l'école HES-SO, EESP de Lausanne et divers acteurs du milieu de l'enfance vaudois. Les personnes intéressées ont eu l'occasion de découvrir diverses animations proposées aux enfants dans les lieux d'accueil, comme des apports plus théoriques qui ont évoqué les enjeux actuels concernant les familles et les professionnel-le-s de l'enfance.

Ainsi, lors de cette manifestation, 93 personnes ont écouté une des mini-conférences, 618 enfants et adultes ont participé à une activité périphérique sur le site du Musée de la main UNIL-CHUV, 50 IPE dont 650 enfants et accompagnants ont visité l'exposition, ainsi que 8'546 visiteurs du grand public.

Pour le SAJE, ce projet a été un réel succès, tant au niveau de sa participation que des collaborations mises en place avec les divers partenaires et plus particulièrement, le Musée de la main UNIL-CHUV.

Enfin, les 10 ans du Réseau-L ont également été couronnés par une offre de matériel – composé de ballons, coloriages et badges – illustrant cet anniversaire et offert aux enfants et aux professionnel-le-s.

Au niveau fédéral

Après le blocage par le Département fédéral de l'intérieur des subsides à l'aide au démarrage, les Chambres fédérales ont accepté de poursuivre ce soutien pour les années 2019 à 2021.

Au niveau cantonal

La Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) poursuit et amplifie son soutien financier aux réseaux d'accueil vaudois. Dès 2019, le taux de subventionnement passera de 27% à 30% de la masse salariale éducative. De plus, l'aide au démarrage cantonale se poursuivra sur trois ans au lieu d'une année actuellement et les haltes-jeux seront également mieux subventionnées.

Enfin, un soutien financier particulier sera octroyé aux institutions qui forment des apprentis et une prime unique est prévue pour les structures privées qui adhéreront à la convention collective cantonale de travail des institutions pour l'enfance signée en mars 2018.

La loi sur l'accueil de jour des enfants revue par le Grand Conseil en 2017 confère aux communes l'organisation et le financement de l'accueil parascolaire. L'Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire (EIAP), organisme qui regroupe un élu communal par district, a été chargé d'établir un nouveau cadre de référence parascolaire. La publication du projet en septembre 2018 a suscité un rejet massif des milieux professionnels, des institutions de formation et de plusieurs grandes communes.

Le 13 novembre 2018, la quasi-totalité des structures d'accueil du Réseau-L a participé ou organisé une grève totale ou partielle, tout en maintenant une prestation minimale pour les parents et leurs enfants. La manifestation – plus de 8'000 personnes dans les rues de Lausanne – a amené l'EIAP à ouvrir des négociations qui auront lieu au début 2019.

Au niveau du Réseau-L

Un important travail collectif avec tous les partenaires a permis à la Municipalité d'accepter un nouveau document qui fédère toutes les structures du Réseau-L, les entreprises partenaires et la Ville de Lausanne: la Charte du Réseau-L. Ce texte ne modifie pas les droits et les devoirs de chaque partenaire, mais les précise et les actualise.

Au niveau politique

En juin, le Conseil communal a accepté le rapport-préavis N° 2018/04 (« Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones, afin de faciliter leur intégration au cycle initial »).

Plan directeur informatique

Initié en 2017 afin d'étudier et de planifier le développement du système d'information du service, le plan directeur s'est concrétisé en 2018 par la mise en place du module de refacturation de l'application iCare. Il permet d'automatiser des tâches administratives fastidieuses de calcul de revenus et de redevances sur plusieurs mois et de façon rétroactive, et ce pour la centaine d'utilisateurs des IPE du Réseau-L. Cette évolution rend possible également des adaptations de la procédure de taxation, comme la prise en compte des revenus dès janvier et non avril lors de la période de révision des taxations, pratique écartée jusqu'ici pour des raisons de ressources et d'efficacité. Ainsi, il permet une gestion plus efficace tout en améliorant l'équité dans la taxation.

SECTEUR MIXTE PRÉSCOLAIRE ET PARASCOLAIRE COLLECTIF (1 ET 2P)

RESSOURCES HUMAINES

Principales causes d'absences du personnel

Causes	Ancien-Stand	Belleveaux	Berrières	Bourdonnette	Borde
Maladie avec certificat	2'906.93	2'693.56	4'296.97	3'510.28	2'624.16
Maladie sans certificat	464.50	560.20	461.85	476.61	421.34
Enfant malade	138.20	106.60	237.01	107.19	183.51
Accident	23.72	1'418.44	510.80	1'426.13	288.96
Formation	614.50	590.76	405.60	238.00	730.07
Maternité	0	498.72	557.84	563.87	917.44
Congé non payé	0	168.00	0	1'113.72	727.12
Total en heures	4'147.85	6'036.28	6'470.07	7'435.80	5'892.60
Total en ept	1.99	2.90	3.11	3.57	2.83

Causes	Cité	Colline	Diablerets	Grangette	J. Prélaz
Maladie avec certificat	2'974.95	580.43	1'853.72	3'344.55	1'910.79
Maladie sans certificat	494.34	92.96	277.58	364.85	631.78
Enfant malade	78.62	81.93	37.10	244.07	92.04
Accident	25.36	120.00	100.00	46.30	269.12
Formation	254.30	17.36	256.90	887.14	292.90
Maternité	1'233.44	680.00	1'542.72	705.72	713.49
Congé non payé	0	0	524.48	22.48	657.12
Total en heures	5'061.01	1'572.68	4'592.50	5'615.11	4'567.24
Total en ept	2.43	0.75	2.20	2.69	2.19

Causes	Montelly	Montoie	Sallaz	Petit-Vennes	Valency
Maladie avec certificat	2'428.42	318.12	274.48	3'562.32	2'162.62
Maladie sans certificat	458.05	92.06	131.36	220.46	330.75
Enfant malade	304.86	4.24	22.36	118.28	51.20
Accident	583.77	38.24	15.36	0	266.08
Formation	136.41	133.68	124.88	248.06	170.24
Maternité	904.48	122.85	156.48	2'257.92	0
Congé non payé	504.18	134.24	262.24	0	80.00
Total en heures	5'320.17	843.43	987.16	6'407.04	3'060.89
Total en ept	2.55	0.40	0.47	3.08	1.47

Stagiaires

Le secteur préscolaire a accueilli 103 stagiaires au sein de ses structures, dont :

- 32 en préalable
- 21 en 1^{re} année de formation
- 25 en 2^e année de formation
- 18 en 3^e année de formation
- 7 en tant qu'assistants socio-éducatifs (ASE)

Recrutement

Offres spontanées	Mises au concours Annonces	Mises au concours Dossiers reçus	Total dossiers reçus
257	11	697	954

Développement des compétences (secteur préscolaire)

- nombre de formations +5 jours : 28 (31 en 2017)
- nombre de formations de 0 à 5 jours : 266 (301 en 2017)

Best (secteur préscolaire)

Ce projet comporte deux volets :

- dès que quatre occurrences d'absences ont été constatées, les collaborateur-trice-s sont conviés à un échange avec les supérieur-e-s directs. Ces derniers ont participé à une formation dans le but de mener ces entretiens dans le respect de la sphère privée. Au cours de cette année, 79 entretiens ont eu lieu ;
- les longues absences (plus de 21 jours ouvrables) font l'objet de la deuxième partie de ce projet et sont annoncées par les services. Elles sont ensuite traitées à l'Unité santé et sécurité au travail (USST) par le biais de conseillers en insertion professionnelle. Au cours de cette année, 41 situations ont été examinées par l'USST.

PRÉSCOLAIRE

Après plusieurs années chaotiques liées à leurs absences, l'année 2018 a vu une stabilisation bienvenue des postes des directrices et directeurs des CVE municipaux. Cette réalité a donné l'occasion de consolider ensemble l'organisation et le fonctionnement du secteur. Ainsi, plusieurs grands chantiers ont été menés à bien ou sont en voie de l'être.

Il s'agit de :

- une révision de la procédure d'attribution des places, effectuée de manière participative entre les acteurs impliqués et notamment les directions des IPE préscolaires municipales et privées subventionnées du Réseau-L. Ce travail, mené en collaboration avec le BIP et le domaine support du SAJE, s'est finalisé par la rédaction d'une brochure intitulée « Procédure d'attribution d'une place d'accueil dans une institution pour l'enfance du Réseau-L, PAP » ;
- une coordination de la gestion des heures de travail entre chaque CVE municipal, à l'attention de l'ensemble du personnel. Il faut préciser à ce sujet que le secteur, en lien avec ses missions, collabore en majorité avec du personnel engagé à temps partiel et compose avec un temps de travail diversifié entre heures en présence des enfants, hors de la présence des enfants, heures de remplacements, heures optionnelles et heures supplémentaires. Cette réalité oblige à une gestion complexe de ces contraintes sur le plan RH, notamment ;
- une réactualisation de la brochure « Une déontologie des éducatrices et éducateurs de la petite enfance ». Ce travail est à bout touchant et sera remis aux IPE préscolaires durant le 1^{er} semestre de 2019 ;
- une réflexion importante qui clarifie les priorités et procédures entre les collaboratrices œuvrant pour le domaine RH du secteur et les directeur-trice-s des CVE.

La gestion de ces différents dossiers prend tout son sens car, reflets de la société actuelle, les défis que doivent relever les acteurs de ce secteur sont nombreux et demandent une grande coordination pour être menés à bien. Aux prises avec des enjeux éthiques, juridiques, éducatifs, organisationnels, il est important que les professionnel-le-s puissent compter sur un service qui les soutient et les accompagne en proximité et avec compétence. Pour ces raisons, plusieurs dispositifs sont mis en place et fonctionnent à l'entière satisfaction des collaboratrices et collaborateurs qui les sollicitent régulièrement.

Cellule socio-éducative

La reconnaissance, par les professionnel-le-s des IPE, du sens et de l'utilité de la cellule socio-éducative ne faiblit pas. Les collaboratrices sont appelées pour travailler avec les équipes et les directions sur de multiples situations rencontrées au sein des structures. Il s'agit, entre autres, de problématiques familiales, sociales, pédagogiques, managériales pour lesquelles des accompagnements individuels et/ou d'équipes sont proposés. Afin de renforcer les compétences et connaissances des personnes, les collaboratrices de la cellule socio-éducative ont également à cœur de mettre en place divers moments de réflexions et d'échanges sur des thématiques rencontrées au sein des IPE.

De plus, la cellule socio-éducative mène à bien trois projets spécifiques, soit :

- le « ticket découverte » : une démarche de formation continue permettant à toute personne intéressée de préparer et passer une journée d'observation dans une autre IPE préscolaire, puis d'en faire le bilan ;
- le « renfort cellule » qui permet l'octroi ponctuel de personnel supplémentaire en cas d'accueil d'enfants aux prises avec diverses difficultés de comportement et/ou d'intégration. Au service des équipes éducatives et des missions, cette prestation offre un filet de sécurité à tous les enfants accueillis simultanément ;

- les « après-midis de la navigation » sont des moments spécifiques, considérés comme de la formation continue et proposés aux personnes intéressées pour échanger et partager leurs expériences et pratiques sur un sujet précis en lien avec le travail dans une IPE.

Pool remplacement

Les 5 ept dévolus au pool remplacement ont été repourvus durant l'année 2018 et ce dispositif a pris son essor après un temps de construction et d'évaluation. Il est nécessaire de préciser que les collaboratrices du pool travaillent pour plusieurs institutions et sont ouvertes à accepter l'horaire qui leur est proposé ; ce qui demande une grande souplesse et une adaptabilité conséquente.

S'il ne permet pas – et de loin – de combler l'ensemble des besoins pour les CVE municipaux, il propose toutefois des solutions bienvenues, notamment pour les courtes absences de dernière minute. Afin d'assurer que les personnes effectuent les heures correspondant à leur contrat, ces dernières combinent leurs horaires par divers remplacements prévisibles.

Aujourd'hui, il est confirmé que les éducatrices engagées pour le pool ont trouvé leurs marques auprès de chaque institution et savent travailler avec les spécificités de chacune. Le personnel apprécie ce travail dans des lieux différents. Il relève cette richesse institutionnelle qui permet de s'imprégner et s'immerger dans différentes pédagogies.

L'organisation du pool autour d'une responsable est un élément très apprécié car les collaboratrices forment une équipe. Elles se retrouvent pour échanger sur la spécificité de leur mission, des contextes différents et s'entraident mutuellement en partageant les éventuelles difficultés rencontrées.

La centralisation des demandes et la gestion de celles-ci par la responsable est reconnue également comme un point positif.

Les équipes éducatives ont transmis des retours positifs de la mise sur pied du pool car le fait de se connaître mutuellement apaise certaines inquiétudes, les enfants retrouvent des visages connus et les parents sont rassurés.

Après une année de fonctionnement, des pics d'absence sont relevés entre les mois de mars et novembre. Il est à préciser que les 5 ept attribués au pool restent bien en deçà des besoins réels. En conséquence, bien que bienvenu, le pool – sous sa forme actuelle – reste une réponse partielle proposée aux IPE préscolaires municipales pour l'organisation des nécessaires remplacements.

Haltes-jeux subventionnées

Les 10 haltes-jeux privées subventionnées du Réseau-L totalisent une offre de 127 places d'accueil à temps d'ouverture restreint (TOR). Près de 250 familles fréquentent chaque semaine de manière régulière et/ou occasionnelle une halte-jeux de quartier. Fonctionnant sur un mode associatif, les membres des comités et les éducatrices responsables de ces lieux s'investissent remarquablement pour faire perdurer ce type d'accueil, qui ne pourrait fonctionner sans une forte implication bénévole des parents.

Deux haltes-jeux collaborent avec l'Organisation romande pour l'intégration et la formation professionnelle (Orif) pour la tenue de leur comptabilité et le bouclage des comptes. Ces partenariats sont très prisés et facilitent également le renouvellement du poste de trésorier bénévole.

À l'occasion des 10 ans du Réseau-L, les haltes-jeux ont animé trois activités périphériques à l'exposition « Découvrir le Monde » en proposant une sortie en pleine nature parents/enfants, une animation de deux histoires Kamishibai (théâtre sur papier), et enfin une activité créatrice à partir d'un portrait photographique.

Les ponts entre les haltes-jeux et les directions des garderies restent pertinents et appréciés en particulier pour consulter la liste d'attente commune et permettre d'orienter des familles vers un mode de garde à temps d'ouverture restreint, et enfin garantir une bonne information lors des transferts des enfants vers les groupes écoliers.

Dès juillet 2018, le jardin d'enfants de l'AMIFA a été reconnu par la FAJE comme lieu TOR. Ce jardin d'enfants offre 12 places où les enfants sont accueillis pendant que leurs accueillantes en milieu familial sont en formation à l'AMIFA.

La Grenette

Du 15 mai au 31 octobre, la halte-jeux a vécu sa cinquième saison sur la place de la Riponne, uniquement à l'extérieur et de manière un peu différente des éditions précédentes, soit sans l'autorisation nécessaire pour accueillir des enfants confiés, non accompagnés de leurs parents. Ceci n'a pas empêché d'animer la place tout en entretenant le potager et ses bacs flambants neufs !

Ce lieu, cher aux familles lausannoises, s'est vu proposé les locaux attenants à l'ancienne occupation. Grâce à leur mise en conformité pour l'accueil d'enfants et une rénovation bienvenue, la signature d'un bail entre le Service du logement et des gérances et le SAJE permet la pérennisation de ce projet ainsi que son ouverture annuelle. Après plusieurs rebondissements, incertitudes, pétition et discussions, la halte-jeux renaît de ses cendres pour devenir l'espace récréatif de la Grenette. Son inauguration officielle a été célébrée le 1^{er} décembre 2018 pour la plus grande joie des enfants, des familles et de l'équipe en place.

Le projet pédagogique de ce lieu reste basé sur des activités durables, notamment en intégrant dans sa mission la représentation du projet TRICréa. Pour rappel, TRICréa est un magasin-atelier, ouvert en octobre 2013, grâce à un partenariat entre le semestre de motivation de la région lausannoise (SEMO MOBILET) et le SAJE. TRICréa donne une deuxième vie à des chutes de production fournies par des entreprises régionales. Ces déchets sont destinés à favoriser la créativité dans les lieux d'accueil de l'enfance du canton de Vaud. Les IPE du Réseau-L sont membres du TRICréa-Club et leurs professionnel-le-s visitent régulièrement le magasin pour dénicher des trésors à utiliser avec des enfants âgés de 1 à 12 ans.

L'espace récréatif de la Grenette permet également aux équipes éducatives d'expérimenter concrètement quelles activités peuvent être réalisées avec des enfants en récupérant divers déchets.

Rovéréaz : accueil de jeunes enfants au potager

La rentrée scolaire d'août 2018 a débuté par la troisième et dernière année pilote de ce projet, financé par le Fonds du développement durable de la Ville de Lausanne. Cette année, le projet a été dédoublé par une journée supplémentaire, prise en charge par le SAJE. Ce sont donc 18 lieux d'accueil de l'enfance du Réseau-L qui se rendent au potager de la ferme de Rovéréaz, à raison d'une journée par saison, avec leur groupe de « moyens » (enfants âgés de 2½ ans à 4½ ans).

L'association du Jardin aux mille mains entretient et développe ce potager en permaculture pour le rendre accessible aux enfants et à la population. L'équipe de Rovéréaz permet aux enfants et aux équipes éducatives d'approprier les notions potagères, de comprendre le cycle des saisons et la diversité dans notre alimentation. L'objectif de ce programme est de faire entrer la nature dans les CVE pour donner envie aux équipes éducatives de développer leur propre potager, si modeste soit-il.

En parallèle et pour celles et ceux qui le souhaitent, une formation de quatre jours, dispensée par le Centre de ressources en éducation de l'enfance (CREDE) permet aux personnes intéressées de s'outiller sur ce thème.

La continuité entre les visites au potager et leurs effets au sein des CVE sera évaluée à la fin de l'expérience pilote, en été 2019. La pérennisation de ce projet a d'ores et déjà été validée par le SAJE, pour le plus grand bénéfice des IPE.

SECTEUR PARASCOLAIRE COLLECTIF (1P À 6P)

RESSOURCES HUMAINES

Principales causes d'absences du personnel

	APEMS des sites de Mon-Repos et Floréal	APEMS des sites d'Entre-Bois et Pierrefleur	APEMS des sites de Beaulieu et Prélaz	APEMS des sites de la Sallaz et CoteauFleuri
Maladie avec certificat	5'486	941	3'389	2'565
Maladie sans certificat	661	486	351	476
Enfant malade	171	174	55	36
Accident	1'127	657	256	185
Maternité	483	284	0	1'454
Total en heures	7'928	2'542	4'051	4'716
Total en ept	3.81	1.22	1.94	2.26

Recrutement

	Offres spontanées	Mises au concours Annonces	Mises au concours Dossiers reçus	Total dossiers reçus
	832	4	84	916

Le secteur APEMS a soutenu la formation pratique ou continue de :

- 4 moniteur-trice-s en formation en cours d'emploi de type CFC ASE-A
- 3 apprentis CFC ASE-D
- 1 apprenti cuisinier dual
- 9 éducateur-trice-s en formation en cours d'emploi ES-HES
- 2 responsables en formation post-grade de gestion d'équipe niveau CAS
- 2 responsables en formation post-grade « brevet fédéral de responsable d'équipe »
- 1 responsable en formation DAS en gestion et direction d'institutions sociales
- 2 stagiaires ESEDE
- 1 civiliste
- 9 auxiliaires, qui ont suivi une formation initiale de six journées, leur donnant les bases du travail dans le domaine parascolaire, dispensée par les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA)

Stagiaires

Le secteur parascolaire a accueilli 17 stagiaires au sein de ses structures, dont :

- 1 stagiaire ESEDE en 2^e année de formation
- 1 stagiaire ESEDE en 3^e année de formation
- 15 en tant qu'assistants socio-éducatifs (ASE) – stage découverte ou de confirmation de l'orientation professionnelle

Évolution de l'Unité RH du secteur parascolaire

Au vu de l'arrivée prochaine des directeur-trice-s parascolaires, le chef de service et la cheffe de secteur ont donné pour mandat à la responsable RH du secteur parascolaire de repenser l'organisation de l'unité RH pour que celle-ci soit en adéquation avec la future organisation du secteur. Aussi, depuis la rentrée de septembre, chaque collaborateur-trice en APEMS a un-e interlocuteur-trice désigné-e au sein de l'Unité RH pour les actes administratifs en lien avec la gestion de son dossier, répartition qui se fait selon le lieu de travail de la personne concernée.

Les collaborateur-trice-s de l'administration à Chauderon sont quant à eux gérés administrativement par la responsable RH.

PARASCOLAIRE

Cette année pourrait être résumée par deux mots: 20 ans! Cela fait exactement « 20 ans » que les premiers APEMS lausannois ont vu le jour et n'ont cessé dès lors de s'agrandir, jusqu'à offrir en 2018 plus de 2'000 places quotidiennes à quelque 3'000 enfants lausannois inscrits en APEMS.

Cependant, au-delà des manifestations qui ont – pour cette année – déjà eu lieu et qui vont se prolonger durant le premier semestre 2019, c'est toute une restructuration managériale qui a été réfléchi et conceptualisée dans le but de garantir la qualité d'accueil aux enfants et aux familles. Le but de cette réflexion a été de regrouper les 25 APEMS et leurs antennes sur quatre sites en lien direct avec deux établissements scolaires jumelés. À la tête de chacun de ces sites il était proposé d'engager un-e directeur-trice parascolaire.

Les négociations furent ardues car ces postes n'existaient pas dans le parascolaire. Il fallait les créer. Grâce à la détermination du chef de service du SAJE et de la cheffe du secteur parascolaire, ce projet a été accepté en fin d'année et les mises au concours ont ainsi pu débiter.

Le parascolaire vaudois a été également bousculé dans ses fondements les plus importants par l'Etablissement intercommunal d'accueil parascolaire (EIAP). Ce dernier, mandaté par le Canton, a proposé – après plusieurs mois de réflexion et de concertation – un nouveau cadre de références pour l'accueil des enfants dans le parascolaire vaudois. Ce cadre remet en question le taux d'encadrement et la proportion de personnel qualifié minimaux. Indépendamment des négociations entre l'EIAP et les représentants du personnel, le secteur parascolaire a affirmé sa volonté de maintenir et développer la qualité de son dispositif. Actuellement 56% du personnel est formé.

Plan de développement du secteur APEMS

La rentrée scolaire a vu une légère baisse de 1.17%, soit une infime baisse, pour atteindre un total de 2'328 places.

Trois nouveaux APEMS

La volonté d'offrir un cadre de vie collective conforme aux normes de référence cantonales continue à être une des priorités du secteur parascolaire. Trois nouveaux lieux d'accueil ont vu le jour. De par sa taille, l'APEMS de Chailly a été scindé en deux. Un nouveau lieu, nommé APEMS du Parc a été aménagé à l'avenue du Temple où 36 enfants sont accueillis quotidiennement. L'APEMS de la Barre a hérité du nouveau nom de Primaflora suite à son déménagement dans de magnifiques locaux situés à la place du Nord, accueillant ainsi 72 enfants. Quant aux anciens locaux du collège de Montolivet, ils ont été réaménagés pour accueillir 36 enfants.

Divers chantiers sont en cours dans différents quartiers tels que les Plaines-du-Loup, les Falaises et les Fiches. Malgré tout, la pénurie d'espaces de vie conformes aux normes en vigueur continue à se faire sentir, ce qui a contraint à revoir à la baisse le nombre de prestations offertes aux parents dont l'un des deux ne travaille pas, dans plusieurs quartiers de la ville. La politique en vigueur qui dit assurer « une place pour chaque enfant » n'a pas pu être tenue. Il a été dénombré 442 enfants inscrits à la rentrée d'août, dont l'inscription à des prestations a dû être limitée, faute de places disponibles.

Les normes d'accueil se durcissent également, sous la direction de l'OAJE (Office de l'accueil de jour des enfants de l'Etat de Vaud). Il faut un temps considérable pour toute demande de mise à l'enquête, même s'il ne s'agit que de remise en état de locaux existants. Ce sont des mois de négociations en lien avec les différents services concernés. Le secteur est dans une position très difficile, pris en étau entre les besoins d'accueil encouragés par une politique qui se veut ouverte à chaque demande, et la réalité qui confronte ce même secteur aux normes exigées et doit restreindre les places offertes faute d'espaces. Un vrai paradoxe qui ne simplifie pas les avancées nécessaires pour mettre en conformité toutes les demandes de l'OAJE exigées pour les structures.

« Zéro Gaspi »

Créé par Eldora, partenaire de la restauration collective, le programme « Zéro Gaspi » a circulé dans les structures parascolaires afin de sensibiliser les enfants à la réduction du gaspillage alimentaire. L'objectif était de les inciter à adopter de bonnes pratiques. Ils ont été amenés à évaluer les déchets alimentaires générés au sein de leur collectivité en pesant les restes de repas pendant une semaine. A l'issue de cette sensibilisation, les enfants ont été encouragés à réduire sensiblement les restes de repas la semaine suivante. Cette expérience leur a permis de prendre conscience de l'impact du gaspillage alimentaire sur l'environnement et la nécessité d'apprendre à évaluer sa propre faim, tout en se servant allègrement.

Santé bucco-dentaire

Un nouveau flyer « Santé bucco-dentaire » édité en collaboration avec l'Office dentaire du Service de santé et prévention (SSPR), est mis à disposition des parents depuis la rentrée scolaire. Il a pour but de les sensibiliser et de familiariser les enfants aux principes de l'hygiène dentaire. Il est rappelé l'importance du brossage des dents, effectué au moins deux fois par jour, matin et soir et régulièrement, avec la participation des parents. Afin de répondre aux normes d'hygiène cantonales et dans le cadre des mesures préventives de la santé bucco-dentaire, le secteur parascolaire du SAJE a repensé le temps de brossage des dents en collectivité. Dès lors, les parents qui souhaitent que leur enfant continue à se brosser les dents en collectivité sont invités à fournir une trousse au nom de l'enfant, contenant une brosse à dent et un dentifrice personnels.

Formation à l'interne du secteur parascolaire

Depuis février 2018, les responsables et les équipes éducatives du secteur APEMS disposent d'une offre de formation continue interne flexible, en fonction des besoins de la mission et en phase avec l'actualité sociale et professionnelle. Le dispositif a été conçu et mis en œuvre par la chargée de projets et de formation du secteur parascolaire, sur mandat de la cheffe de secteur :

- quatre sessions d'ateliers de réflexion pédagogique sur les thématiques suivantes :
 - posture et identité professionnelle
 - conflit entre valeurs personnelles et professionnelles
 - relation aux parents
 - éducation dans la nature pour le personnel éducatif (44 participant-e-s)
- une première journée de réflexion visant la fonction de responsable (29 participant-e-s), qui sera suivie de deux autres journées en 2019, ciblées sur la plus-value éducative des APEMS ;
- une formation « Premiers Secours » dispensée dans la totalité des structures par l'Ecole supérieure d'ambulancier et soins d'urgence romande (ES ASUR) ;
- une première session de formation pour les accompagnant-e-s aux devoirs accompagnés en collaboration avec le SEP+S (23 collaborateur-trice-s APEMS) ;
- un dispositif novateur d'accompagnement individuel au développement professionnel des cadres intermédiaires. A travers des échanges réflexifs et supervision qui sont réalisés par la chargée de formation et le responsable, en immersion dans la structure et également à l'extérieur ;
- six responsables d'APEMS ont déjà bénéficié de cette offre de formation individualisée, dans des contextes de management divers : entrée en fonction, changement institutionnel, situations complexes ;
- des formations sur mesure co-construites avec les responsables, adaptées à leurs préoccupations et projets en cours (quatre structures les ont sollicitées).

Tous les sujets sont traités dans une optique de transférabilité directe et immédiate aux spécificités de l'accueil parascolaire, prenant en compte les niveaux de formation et compétences très disparates du personnel.

SECTEUR DE POLITIQUE FAMILIALE

BUREAU D'INFORMATION AUX PARENTS (BIP)

Le BIP a mis en place la nouvelle procédure d'attribution des places créée conjointement avec des directions d'institutions pour l'enfance (IPE) du Réseau-L et des membres du SAJE. Le motif de la demande pour une place d'accueil est validé par des attestations fournies par les parents et la priorité est donnée aux familles en conciliation (emploi, formation certifiante ou chômage).

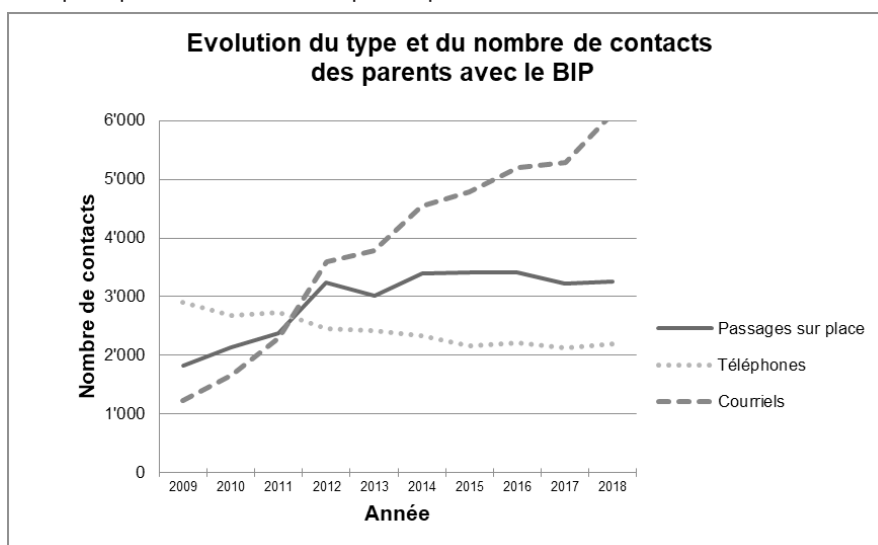
Parallèlement, pour encore mieux servir et répondre de manière équitable aux besoins des familles lausannoises en quête de place d'accueil de jour pour leur enfant, l'attribution des IPE a été réorganisée selon les quartiers.

Motifs des passages à la réception du BIP-BLF

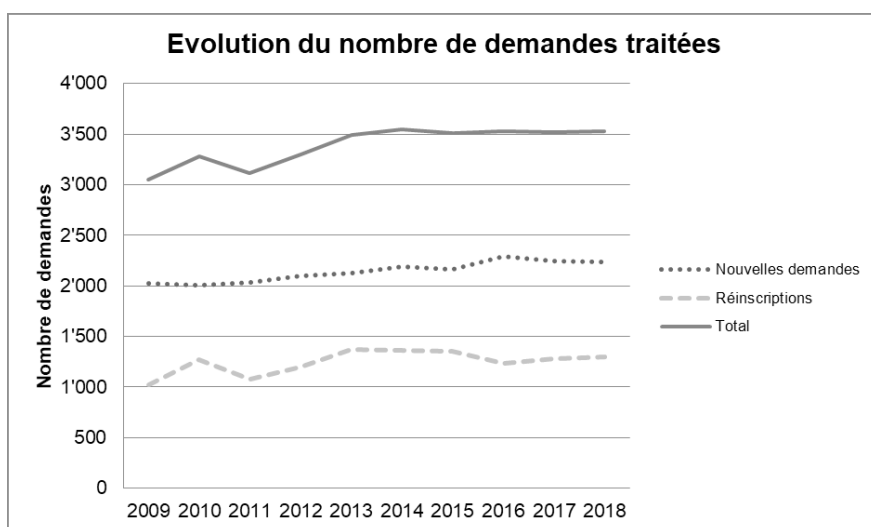
Le BIP-BLF a répondu à plus de 4'000 personnes à son guichet unique.

	BIP Inscription, actualisation	BLF Information, conseil	BLF Orientation	Total
Nombre de passages	3'262	284	684	4'230
%	77	7	16	100

Concernant la liste d'attente centralisée (LAC), le nombre d'interactions avec les parents a augmenté de 9%. En 2018, 11'605 contacts ont eu lieu en lien avec la mission d'information et de centralisation des demandes pour une place d'accueil. Les échanges de courriels continuent d'être le moyen le plus plébiscité, utilisé par 53% des familles. Cette augmentation est principalement due au fait que les parents doivent fournir des attestations de travail.



Le nombre de demandes pour une place d'accueil concernant les enfants de 0-6 ans reste stable depuis six ans avec environ 3'500 inscriptions sur la LAC chaque année.



Le nombre des demandes déposées pour les bébés avant leur naissance est stable depuis cinq ans. En 2018, 70% des enfants lausannois ont été inscrits sur la LAC avant leur naissance.

Pourcentage des enfants lausannois inscrits sur la LAC avant leur naissance

Année scolaire	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Enfants lausannois nés dans l'année	1'372	1'391	1'441	1'471	1'452
Inscrits sur LAC avant naissance	940	924	1'024	1'047	1'017
% inscrits avant naissance	69	66	71	71	70

Malgré l'augmentation continue des places offertes, la liste d'attente reste importante.

Ainsi, il y a un peu moins de 800 enfants d'âge préscolaire inscrits sur la LAC à fin décembre qui n'ont pas eu de place en temps voulu, principalement pour le groupe des bébés. Et plus de 900 enfants sont inscrits par anticipation pour 2019. Au total, cela représente 10% de moins qu'en 2017 et 27% de moins qu'en 2016. Cette diminution est due, d'une part, à l'augmentation du nombre de places offertes mais également aux améliorations mises en place dans la gestion de la LAC.

Enfants lausannois d'âge préscolaire inscrits sur la LAC, à fin décembre 2018

Groupe d'âge de l'enfant	Population enfantine	LAC date d'accueil souhaitée dépassée	% de la population enfantine sans place en temps voulu	LAC date d'accueil souhaitée après le 31.12.2018	Tous les enfants sur LAC
Pas nés				343	343
Congé maternité	411			275	275
Bébés	1'859	406	22.5	250	656
Trotteurs	1'607	202	13.1	46	248
Grands	2'971	157	5.5	43	200
Total	6'848	765	11.2	957	1'722

Le BIP a fourni les données statistiques habituelles concernant l'accueil préscolaire à Statistiques Vaud et a aussi répondu à des demandes ponctuelles concernant l'état de la demande selon divers critères.

BUREAU LAUSANNOIS POUR LES FAMILLES (BLF)

Le BLF mène une politique d'information et de prévention sur plusieurs axes destinés aux familles en général et en particulier à celles qui se trouvent dans une situation de vulnérabilité. Le guichet est centralisé avec le BIP et une documentation importante se constitue pour répondre aux questions variées et multiples des familles qui, majoritairement, se présentent pour des questions de places d'accueil de jour et qui en profitent pour se renseigner sur d'autres aspects qui touchent la vie de famille. Pour pouvoir étendre les prestations du BIP et atteindre la qualité de service requise, le BLF construit sa documentation et ses liens en permanence. Ainsi, les membres du bureau ont rencontré des représentants des institutions suivantes: Croix-Rouge vaudoise, Solidarité handicap mental, Jardin des parents, Familles arc-en-ciel, Service famille, Service social de la maternité-CHUV, Service des assurances sociales-PC Familles, Service de la culture, Centre femmes de l'association Appartenances.

Présences extérieures

Le BLF-BIP a été invité et a tenu un stand à l'occasion des événements suivants :

- « Un arbre, un enfant » – Service des parcs et domaines
- accueil des nouveaux habitants – Secrétariat municipal
- soirée d'informations destinée aux parents des futurs élèves 1P – Service des écoles primaires et secondaires
- les 10 ans de « Je trottine dans ma Ville » de Mme Floriane Nikles

Les rencontres du BLF

Les associations et institutions publiques et parapubliques ainsi que les répondants familles de l'administration communale réunis sous le vocable « Plateforme Familles » se sont rencontrés à trois reprises.

La première rencontre de l'année, intitulée « Comment se débrouillent les familles ayant besoin d'aide ? » s'est déroulée le 5 février 2018 à la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville. Cette rencontre a permis à Caritas, l'AFMR et l'EESP de présenter devant un public de 70 personnes leurs actions respectives sur le thème de la journée. Le public était composé d'associations, de partenaires institutionnels publics, et de privés. Les actes de cet après-midi sont disponibles sur www.lausanne.ch/famille > Les rencontres du BLF.

La deuxième rencontre du BLF avait pour thème « Les besoins des familles dans l'espace urbain » et a été suivie d'une visite du nouveau parc du Loup, respectivement les 18 juin et 10 septembre 2018. Ce fut l'occasion pour l'administration de présenter ses projets en matière d'urbanisme et de politique des logements, notamment en ce qui concerne les Plaines-du-Loup. Les associations ont également pu exprimer les besoins des familles (www.lausanne.ch/famille).

Enfin, la troisième rencontre de l'année s'est déroulée le 3 décembre 2018 dans les locaux de l'espace Dickens et a abordé le thème de « La mobilité et l'autonomie des enfants et des jeunes dans l'espace urbain ». Différents projets ont été présentés par le délégué piéton, une association de quartier ainsi que la direction d'un établissement scolaire, devant un public de 50 personnes. La création d'un document de travail intitulé « Guide de recensement des bonnes pratiques » a pu voir le jour à l'issue de deux séances de brainstorming avec la collaboration fructueuse de différents acteurs de terrain.

Appel à projets

L'appel à projets a permis de récompenser cinq nouvelles offres de prestations destinées aux familles lausannoises. Pour mémoire, CHF 10'000.- sont disponibles au total, et CHF 3'000.- au maximum par projet.

- *Café des parents Valency* – Prix de CHF 1'000.-
Améliorer le dialogue entre les parents et l'école.
Au collège de Prélaz, tous les jeudis, autour d'un café dans une atmosphère détendue, des enseignantes sont présents pour répondre aux questions et aux difficultés des parents.
- *Mise en œuvre de Ping Pong dans l'établissement primaire de Floréal* – Prix de CHF 3'000.-
Faciliter la collaboration entre l'école et les familles défavorisées.
Du matériel pédagogique, une animation dans un espace de partage et de discussion pour faciliter d'abord l'entrée à l'école puis le suivi scolaire d'enfants issus de familles isolées socialement.
- *ASNOVA* – Prix de CHF 3'000.-
Un soutien immédiat offert par le biais d'une aide administrative concrète au domicile des personnes touchées par le deuil. ASNOVA est une association à but non lucratif, créée en 2016, qui a pour mission d'accompagner des personnes et des familles en deuil, afin de les soulager dans les tâches administratives suite à un décès.
- *Ateliers pour les familles* – Prix de CHF 1'500.-
Ateliers servant d'espace de rencontre, d'expérimentation et de dialogue entre les parents, les enfants et les éducatrices. Dans le cadre de la structure d'accueil de la petite enfance de Boissonnet, quatre éducatrices se partagent des ateliers parents-enfants afin de créer un espace de discussion détendu, d'enrichir le réseau des parents et, finalement, de renforcer les liens au sein des familles.
- *Planète « Re-sources » pour Trott' en ville* – Prix de CHF 1'500.-
Impliquer les parents dans des activités psychomotrices et culturelles. Faire participer les parents et les enfants à des ateliers créatifs qui prendront la forme d'expositions publiques et de soirées à thème, pour permettre aux parents d'être des acteurs citoyens de la ville de Lausanne. Quartier de la Borde.

PROJET INTERACT

La demande déposée dans le cadre de l'appel à projets de la Plateforme Interact a été bien accueillie. En collaboration avec le Centre de recherches sur la famille et de développement (FADO), Institut de psychologie, Faculté des sciences sociales et politiques, ce projet se concentrera sur « Les parents d'adolescents à Lausanne : quels besoins de soutien à la parentalité ? » et se déroulera courant 2019.

GRANDIR À LAUSANNE

Le bulletin de la Direction destiné aux familles lausannoises est édité deux fois l'an. Les thèmes de ces deux publications ont été :

- au printemps : La ville et les familles
- en automne : Le respect, c'est la base

Distribué à l'ensemble des élèves de la scolarité obligatoire et des enfants inscrits dans un lieu d'accueil de jour, le tirage est de 22'000 exemplaires par édition.

RÉFECTOIRES

Pour mémoire, les réfectoires s'adressent aux élèves dès la 7P. Ils sont situés dans les locaux scolaires ou à proximité. Ils sont équipés d'une cuisine de production (cuisinier sur place) ou de régénération (repas livrés). Au total 41'678 repas ont été vendus et consommés par les élèves des établissements primaires et secondaires lausannois. Nombre de repas consommés par lieu en 2018 :

	Nombre de repas
Belvédère	3'021
Bergières	4'692
Béthusy	7'721
Coteau-Fleuri	1'961
CPO/Elysée	6'355
Grand-Vennes	5'265
Rouvraie	2'919
St-Roch	3'268
Villamont	6'476
Total	41'678

Évolution, projet pilote

Comme mentionné l'an dernier, la clientèle des réfectoires est majoritairement issue des classes de 7 et 8P. Pour tenter d'enrayer la propension de certain-e-s à se nourrir d'un régime alimentaire jugé néfaste sur le plan diététique – en raison notamment d'une haute teneur en énergie, principalement des calories vides dues aux graisses et au sucre, et d'une faible valeur nutritive – et en collaboration avec le SEP+S et le conseil d'établissement de l'Elysée, un projet pilote de repas destinés aux élèves adolescents (9^e-11^e) composés de produits de proximité offrant équilibre et saveur a été mis en place. Sous une formule de type Take-Away, les repas livrés en liaison froide sont déposés dans un réfrigérateur, en libre-service, les élèves réchauffent leur repas dans les micro-ondes mis à leur disposition. Ils sont payés d'avance, au tarif de CHF 8.- au secrétariat de l'établissement.

L'ensemble des cuisines de production interne ou externe fait l'objet d'un suivi budgétaire, de qualité des produits et de quantités livrées et facturées. Chaque lieu de production de repas a été sollicité dans le cadre du plan de restauration collective durable.

RESTAURATION COLLECTIVE DURABLE (RCD)

Rappelons que le SAJE pilote depuis janvier 2016 l'ensemble de la restauration collective de tous les CVE, APEMS et réfectoires scolaires. Plus de 6'000 repas par jour sont confectionnés dans l'une des 45 cuisines de production et sont consommés dans l'un des 150 lieux d'accueil collectif de jour. Le plan de restauration collective durable (RCD) fait suite au rapport-préavis N° 2014/36 (« Plan d'action pour une restauration collective municipale avec une haute qualité nutritionnelle, environnementale et sociale »). Après trois ans de mise en œuvre dans les cuisines de la Ville et auprès des partenaires de la gestion concédée, les cinq indicateurs : achats de proximité, achats labellisés, performance économique/mesures anti-gaspillage, qualité nutritionnelle et journée végétarienne hebdomadaire, ont fait l'objet d'évaluations annuelles et d'une campagne de communication permettant d'annoncer les résultats suivants :

- 55% d'achats de proximité et 68% de parts de produits suisses ;
- 52% d'achats labellisés ;
- 87% de conformité aux standards nutritionnels de la Société Suisse de Nutrition (SSN) ;
- 100% de réussite sur la systématisation de la journée végétarienne sans viande ni poisson ;
- les mesures anti-gaspillage alimentaire continuent d'être déployées dans les cuisines et auprès des consommateurs avec des actions ciblées. Une campagne élargie est en cours d'élaboration en collaboration avec le Canton et des partenaires ciblés de l'alimentation ;
- le budget alloué aux cuisines de la Ville comprend la contribution financière de CHF 0.25/repas attribuée par le FDD. Les analyses 2018 confirment une performance budgétaire à l'équilibre.

Déployé à l'automne 2018, le plan de communication RCD et de sensibilisation de la population aux enjeux de durabilité liés à l'alimentation a été réalisé. Il comprend un coffret de recettes saisonnières élaborées par l'ensemble des cuisiniers – offert notamment aux parents des enfants inscrits dans les structures d'accueil de la Ville –, une exposition grand public, une vidéo d'information, et un article dans le magazine national de la Semaine du goût. Les effets positifs dans les médias ont également permis de tisser un réseau d'échanges avec diverses collectivités, entre autres les villes de Zürich et Bienne et le Canton de Fribourg.

APEMS bon goût

L'action vise des collations durables pour les 2'500 petits déjeuners et 4'900 goûters hebdomadaires dans les 24 structures d'accueil péri-scolaires lausannoises, en partenariat avec Prometerre/Terre Vaudoise. Le bilan 2018 s'inscrit dans la continuité des résultats très positifs enregistrés dans le bilan établi en juin 2017. La viabilité économique de l'action permet également de poursuivre la convention de travail établie avec Terre Vaudoise.

SECTEUR DE L'ACCUEIL FAMILIAL

Pour accomplir l'obligation faite aux communes de garantir le respect des dispositions légales d'autorisation et de surveillance de l'accueil familial, le SAJE emploie trois coordinatrices à temps partiel (2.2 ept) déléguées à collaborer avec L'AMIFA (Accueil en milieu familial de jour). Leur mission consiste à évaluer les conditions d'accueil en milieu familial et surveiller la qualité de la prise en charge des enfants pour L'AMIFA. Pour assurer le suivi, le soutien et la surveillance des accueillantes en milieu familial (AMF), les coordinatrices effectuent des visites régulières à leur domicile. Elles se chargent d'établir des rapports d'enquêtes et d'évaluations. De plus, l'établissement de la convention de placement au domicile des AMF, en présence des parents et de la coordinatrice de référence, renforce le suivi concernant les conditions d'accueil offertes.

Les coordinatrices, employées directes du SAJE, ont leur bureau à St-Martin 25, dans les locaux de L'AMIFA. Cette proximité leur permet de travailler en collaboration avec la direction, le secteur administratif, l'équipe éducative du jardin d'enfants et la responsable de formation. Elles ont ainsi la possibilité d'avoir d'autres contacts avec les AMF qui viennent à quinzaine pour la formation continue et un regard complémentaire sur les enfants accueillis au jardin d'enfants.

Les coordinatrices ont aussi comme mission de répondre aux candidates intéressées par le travail d'AMF. Elles participent avec la direction à un entretien préalable et font une première sélection selon les critères définis par L'AMIFA. L'enquête socio-éducative permet ensuite d'évaluer les conditions d'accueil et les compétences des candidates en vue de l'obtention d'une éventuelle autorisation provisoire.

L'AMIFA a décidé de suspendre momentanément le recrutement de nouvelles candidates suite à la réorganisation du secteur de la coordination. Un courrier a été envoyé à toutes les candidates pour les informer.

Candidatures pour devenir AMF

Durant l'année, L'AMIFA a reçu 25 dossiers de candidature :

- 1 candidate a renoncé
- 1 candidate ne répondait pas aux critères suite à un entretien et une visite
- 2 candidates ont été autorisées
- 21 dossiers sont en cours d'analyse

AMF – Autorisées et actives

Le 1^{er} janvier 2018, 92 AMF autorisées accueillaient 315 enfants.

Au 31 décembre 2018, 92 AMF autorisées accueillaient 309 enfants.

Durant l'année, 2 AMF ont cessé leur activité.

Visites – entretiens

- 195 visites au domicile des AMF dont :
 - 174 visites annuelles et/ou conventions de placement
 - 18 visites pour des renouvellements d'autorisation ou l'établissement d'autorisations fixes (valables 5 ans)
 - 3 entretiens d'enquêtes
- 36 entretiens pour mise à jour/conflits à L'AMIFA.

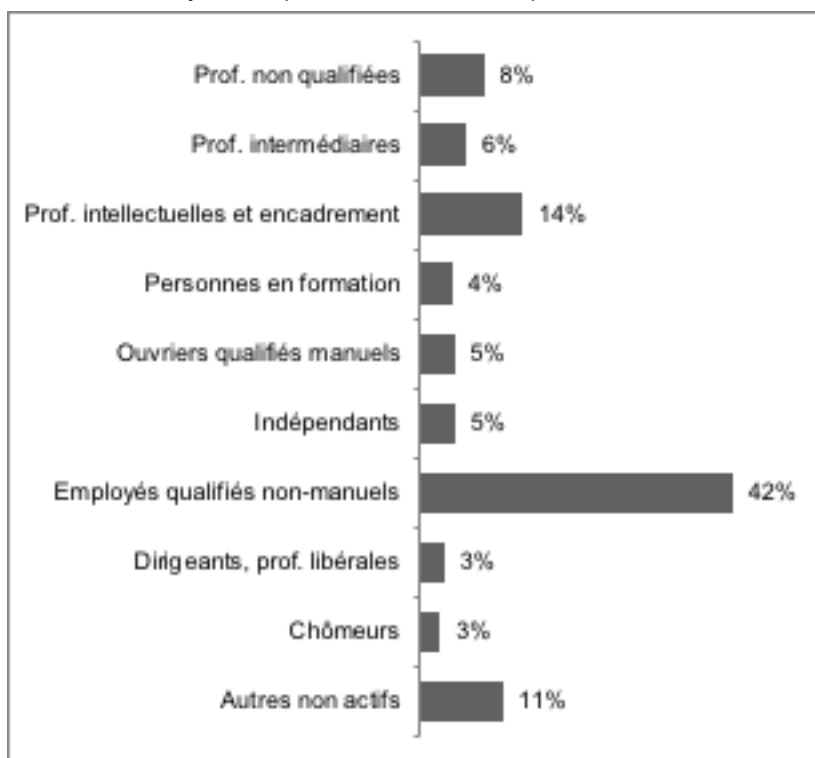
La gestion des remplacements et des dépannages est toujours plus conséquente. 460 remplacements et dépannages ont été effectués.

Suite au départ à la retraite d'une des trois coordinatrices, une nouvelle collaboratrice a été engagée à 60% au 1^{er} mai 2018.

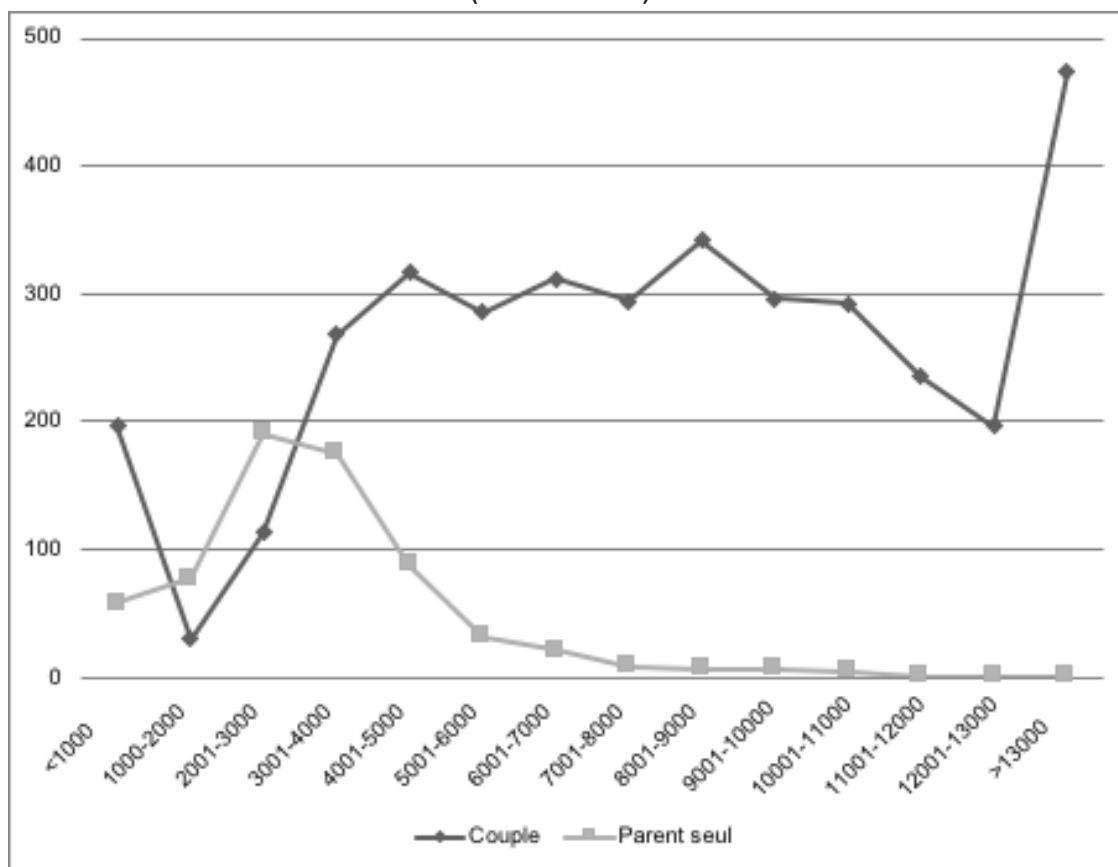
Enfin L'AMIFA a célébré ses 10 ans d'existence début octobre.

STATISTIQUES

Catégorie socioprofessionnelle des parents (selon classement OFS)



Revenu déterminant selon la situation familiale (nombres réels)



TAUX D'OCCUPATION

L'objectif de fréquentation des CVE du Réseau-L est de 90% du total des places offertes. Cette contrainte est exigible dès la troisième année de fonctionnement de la structure. Elle est calculée sur onze mois de fréquentation.

Catégorie A – Centres de vie enfantine municipaux

Mandant	Occupation moy. / 11 mois	Nombre de places offertes
CVE Ancien-Stand	90.72	114.0
CVE Bellevaux	86.84	102.0
CVE Bergières	88.63	118.0
CVE Borde	86.01	80.0
CVE Bourdonnette	93.22	113.4
CVE Cité	84.96	90.0
CVE Diablerets	92.99	34.0
CVE Grangette	90.23	106.0
CVE Jardins de Prélaz	95.33	92.0
CVE La Sallaz	97.68	22.0
CVE Montelly	87.98	112.0
CVE Montoie	86.68	46.0
CVE Petit Vennes	78.49	44.0
CVE Valency	90.68	85.2
Moyenne occupation / Total des places offertes	89.32	1'158.6

Catégorie B – Garderie et centres de vie enfantine de quartier privés conventionnés

Mandant	Occupation moy. / 11 mois	Nombre de places offertes
APEF Entre-Bois	87.84	68.0
APEF Madeleine	94.24	49.0
Centre de la Petite Enfance	98.22	128.0
Chenille	97.99	86.0
Clos-de-Bulle	95.02	67.2
Collonges	93.43	68.0
CVE de Cour	93.97	65.3

Grattapaille	91.95	62.7
Grattapaille-Lucioles	92.68	39.0
Les Koalas	90.95	22.0
Maillefer	95.56	22.0
Malley-Prairie	91.09	105.0
Piccolo Mondo	97.07	65.6
Planète Bleue	89.39	20.8
Servan	91.99	116.8
Tournesols	90.09	46.7
Zig Zag Zoug	93.82	89.0
Moyenne occupation / Total des places offertes	93.25	1'121.1

Catégorie C – Garderies et crèches d'entreprises en partenariat privées conventionnées (sans les IPE de l'Etat de Vaud, ni fondation Myosotis)

Mandant	Occupation moy. / 11 mois	Nombre de places offertes
Béthanie	93.86	22.0
Bois-Gentil	94.66	22.0
Crèche de Montchoisi	91.30	22.0
Crèche du Centenaire	76.77	34.0
Croq'cinelle	92.87	44.0
Croquignole	95.26	37.0
CVE de Beaumont I	92.42	69.6
CVE de Beaumont II	89.09	111.0
CVE La Forêt	88.38	37.7
CVE Minibulles	82.33	46.0
Espace Enfance Vinet	88.18	44.0
IPE du Valentin	100.19	22.0
La Case	88.08	98.0
Mandarine	92.27	22.0
MiniWatts - Alpiq	84.84	44.0
Polychinelle	84.07	138.3
Pouponnière Chailly	97.70	123.7
Sébeillon-Est	85.03	44.0
Tivoli	91.47	44.0
Moyenne occupation / Total des places offertes	89.94	1'025.3

Commission consultative de la petite enfance

La Commission consultative de la petite enfance ne s'est pas réunie en 2018.

SERVICE DES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES (SEP+S)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

- assurer l'organisation générale des écoles lausannoises de la scolarité obligatoire et la planification scolaire, en étroite coordination avec les directions des établissements scolaires, en application de la convention Vaud – Lausanne
- assurer le rôle de « guichet unique » pour les parents, gérer les tâches administratives relatives aux élèves et aux classes primaires et secondaires : base de données des élèves, inscriptions, transferts entre communes
- assurer le soutien logistique et administratif aux directions des établissements scolaires : personnel administratif, bibliothécaires, gestion fiduciaire et gestion informatique
- assurer l'organisation et le soutien logistique au conseil et aux commissions d'établissements, ainsi que le suivi de leurs activités
- organiser et gérer l'accueil parascolaire des 7P-11^e (encadrement de la pause de midi et offre d'animations, en lien avec les directions d'établissements scolaires)
- organiser et gérer les devoirs accompagnés 3P-11^e
- organiser les activités périscolaires : manifestations et fêtes scolaires, appui à des activités pédagogiques (prêt d'équipement, orchestre et corps de musique, etc.), gestion des fermes pédagogiques
- gérer administrativement les transports scolaires (abonnements tl)
- organiser le Pédibus et participer à la coordination pour la sécurité du chemin de l'école
- assurer la mise à disposition des infrastructures scolaires : planification générale, constructions, transformations, rénovations et assainissements

- assurer l'entretien, l'équipement et l'utilisation des bâtiments scolaires : travaux courants, conciergeries, logistique, gestion du stock et livraisons du matériel
- contribuer subsidiairement aux prestations cantonales à la scolarisation des élèves en difficultés : centre de ressources pour élèves allophones, subvention aux Appart'
- promouvoir le travail interdisciplinaire et interinstitutionnel : coordination régionale des acteurs de l'école, ressources pédago-socio-éducatives

PRÉAMBULE

2018 constitue une année de transition pour le Service des écoles primaires et secondaires, conduit *ad interim* et jusqu'à mi-avril par M. Raphaël Gerber, chef du Service de psychologie scolaire, avant l'entrée en fonction de la nouvelle cheffe de service, Barbara de Kerchove. Cela n'a nullement entamé l'engagement des collaborateurs des différents secteurs du SEP+S pour mettre quotidiennement à disposition des élèves, des enseignants et des familles des prestations de qualité : accueillir, coordonner, accompagner, construire, rénover, entretenir, constituent le cœur des missions du SEP+S au service de l'école. En témoignent les travaux réalisés dans les bâtiments scolaires, la réussite des fêtes scolaires, la réorganisation des prestations de devoirs accompagnés et le développement de l'accueil du midi, par exemple.

Afin de mettre les prestations au centre du dispositif, d'améliorer la lisibilité et de renforcer les synergies, la structure a été clarifiée et l'organisation du service a été remaniée, comme le montre l'organigramme. La question des infrastructures scolaires représente un enjeu de taille pour les prochaines années. C'est pourquoi il a paru judicieux de mieux articuler la planification et la gestion technique avec l'entretien des bâtiments, en intégrant le domaine des conciergeries dans le secteur bâtiments. Les multiples prestations que la Ville met à disposition des enseignants, des parents et des élèves doivent elles aussi être réfléchies de manière cohérente et complémentaire, d'où la création d'un secteur périscolaire consolidé. Enfin, au vu des perspectives liées à la généralisation de l'école à journée continue (en application de la LAJE 2, modifiée en 2017), il a paru judicieux de renforcer les secteurs du parascolaire et des devoirs accompagnés en leur donnant de l'autonomie, tout en favorisant les collaborations et les complémentarités. Les priorités ont été fixées : chaque secteur développe ses projets phares, en particulier afin de répondre aux postulats restés en suspens jusqu'ici : planification scolaire, évaluation du dispositif des devoirs accompagnés, accueil parascolaire des 7-8P.

Quant aux assistant-e-s sociaux scolaires, afin de se rapprocher d'autres professionnels de l'école, ils/elles ont rejoint le Service de psychologie scolaire au moment de la rentrée scolaire. Bon vent à cette équipe !

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	31 décembre 2017		31 décembre 2018	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Administration établis. scol.	32.96	32.80	33.36	32.80
Administration SEPS	27.55	26.84	27.55	26.04
Assistants Sociaux SEPS	6.00	5.80		
Conciergeries	102.64	97.27	102.59	91.68
Devoirs surveillés	18.98	15.13	18.85	13.31
Devoirs surveillés - Resp.	7.05	7.31	5.72	7.01
Réfectoires	0.34	0.32	0.34	0.00
Total service	195.52	185.47	188.41	170.84

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

Unité administrative	du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018
Total service	- 7.11

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	31 décembre 2017		31 décembre 2018	
	n	ept	n	ept
Administration établis. scol.	44	32.80	44	32.80
Administration SEPS	38	26.84	37	26.04
Assistants Sociaux SEPS	8	5.80		
Conciergeries	170	97.27	160	91.68
Devoirs surveillés	115	14.99	102	13.31
Devoirs surveillés - Resp.	43	7.45	41	7.00
Réfectoires	1	0.32		
Total service	419	185.47	384	170.84

Note : les ept ont été volontairement arrondis à 2 décimales

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	31 décembre 2017	31 décembre 2018
	n	n
Administration établis. scol.	1	
Administration SEPS	1	
Conciergeries	4	2
Total service	6	2

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, mobilité (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	44	13
Nombre de transfert(s)	sortant(s)	entrant(s)
	0	0
Total service	44	13

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Art.8 (résiliation nom. prov.)	1
Convention de départ	2
Décès	4
Démission	14
Départ à la retraite	22
Fin de contrat	
Licenciement juste motif ordinaire	
Licenciement suppression poste	
Licenciement fin droit trait. 2 mois	
Licenciement fin droit trait. 24 mois	1
Licenciement juste motif immédiat	
Licenciement invalidité totale	
Total service	44

SECTEUR RESSOURCES HUMAINES

Pour que les prestations soient efficaces et de qualité, le service doit pouvoir s'appuyer sur du personnel compétent et impliqué. L'équipe RH est désormais organisée pour répondre aux besoins des lignes métiers du service. En soutien à celles-ci, elle accompagne les processus de recrutement, assure le suivi administratif du personnel, le monitoring (absences, maladies, gestion des horaires), ainsi que la gestion prévisionnelle des ressources des différents secteurs : conciergerie, périscolaire, parascolaire, devoirs accompagnés, bibliothèques scolaires, technique et administratif. Suite au départ de la RRRH en juillet, la transition a été assurée par la cheffe de service et son adjoint.

Recrutement / personnel auxiliaire

Le SEP+S engage chaque année des auxiliaires pour compléter ses effectifs (430 collaborateur-trice-s fixes) et répondre ainsi à des besoins saisonniers (grands nettoyyages) ou pour faire des remplacements (devoirs accompagnés, parascolaire et conciergerie). En 2018, il a engagé 788 auxiliaires, dont 294 jeunes pour les grands nettoyyages d'été des bâtiments scolaires et 75 interprètes.

Apprenti-e-s

Le service soutient et encourage la formation des jeunes auxquels il peut offrir, grâce à sa polyvalence et à la variété des métiers qui le composent, une formation riche et variée : deux apprentis de troisième année, travaillant à l'administration du service, ont obtenu leur diplôme en juillet 2018, aussitôt remplacés à la rentrée. Dans les secrétariats d'établissements, grâce à la coordination de la Ville, ce sont cinq futurs employés de commerce qui sont en formation ; le secteur conciergerie compte trois apprenti-e-s engagés dans des collèges pour entreprendre une formation d'agent-e d'exploitation CFC.

SECTEUR ADMINISTRATION ET FINANCES**Finances**

Le budget de fonctionnement a été correctement tenu, sans écarts significatifs entre le budget et les comptes ; toutefois, cet écart a tendance à diminuer d'année en année et les marges de manœuvres sont très étroites. Un outil de pilotage financier par secteur plus pointu est nécessaire et sera mis en place en 2019.

Un prélèvement sur les réserves de CHF 1'591'068.75 a été utilisé pour les dépenses du DIPA 5073 : bâtiments scolaires, signifiant que l'enveloppe constituée en 2014 pour financer des travaux supplémentaires est bien utilisée.

Octroi de bons Mobilis

L'attribution des bons Mobilis pour les abonnements des élèves et jeunes Lausannois rencontre toujours un vif succès. Ainsi, on recense quelque 14'439 bons Mobilis (-391 par rapport à 2017) établis pour l'année scolaire 2018-2019, qui se répartissent en trois groupes :

- 3'951 bons ont été émis pour les élèves bénéficiant d'un abonnement Mobilis à titre gratuit (sous réserve de l'émolument administratif de CHF 20.-), avec un taux d'utilisation de 92% ;
- 3'020 bons ont été émis pour les élèves bénéficiant d'un abonnement Mobilis à un tarif réduit de 50% (sous réserve de l'émolument administratif de CHF 20.-), avec un taux d'utilisation de 60% ;
- 7'468 bons ont été émis à destination des jeunes Lausannois de 11-20 ans pour leur permettre de bénéficier d'un abonnement Mobilis offrant une réduction de 50% (sous réserve de l'émolument administratif de CHF 40.-), avec un taux d'utilisation de 61%.

Ce sont donc 9'986 élèves ou jeunes qui ont profité de l'offre communale, soit une hausse de 1.5%.

Pour conclure, le coût annuel de cette prestation communale est de l'ordre de trois millions de francs, montant stable par rapport aux années antérieures.

Informatique et système d'information

Le départ à la retraite du correspondant micro-informatique (CMI) du service a représenté pour le SEP+S l'occasion de formaliser les processus, de distinguer les éléments « métiers » des éléments techniques ou bureautiques, qui doivent être transmis au SOI. En tant que service transversal, ce dernier devrait désormais accompagner le SEP+S dans l'élaboration d'un nouveau schéma directeur, la mise à disposition d'infrastructures administratives aux établissements scolaires, et l'amélioration des processus de gestion interne.

La description d'un certain nombre de processus métiers via le système OPTIMISO a été finalisée dans les différents secteurs du service.

Le SEP+S dispose par ailleurs de divers outils de gestion, à savoir :

- le logiciel LAGAPERL qui, interfacé chaque semaine avec le logiciel cantonal de gestion des élèves LAGAPEO, reste la référence lausannoise en matière de gestion des élèves pour les prestations communales (inscription et facturation des devoirs accompagnés, transports scolaires, accueil de jour, santé et prévention, PPLS), notamment grâce à son module de géolocalisation du domicile des élèves ;
- le logiciel GELORE qui a permis la gestion et la location des locaux spécifiques des bâtiments scolaires (aulas, grandes salles, salles de rythmique, gymnastique ou de classe), pour un total d'environ 16'000 heures par an ;
- une autre application de ce même logiciel GELORE qui permet la facturation par le SEP+S des camps de l'école à la montagne, évitant ainsi aux enseignants de devoir récolter de l'argent liquide (2'716 factures envoyées en 2018) ;
- FAST, outil efficace de recherche de données au sein du service ;
- le logiciel PSEps, qui permet la gestion des auxiliaires et des intervenants des devoirs accompagnés et la génération des fiches de salaires correspondantes.

SECTEUR RESSOURCES POUR L'ÉCOLE

Secrétariat centralisé et guichet unique pour les parents

Selon des modalités propres à Lausanne, le Service des écoles primaires et secondaires accueille, conseille et oriente les parents d'élèves des quinze établissements scolaires lausannois lors de l'inscription à l'école, ou pour toutes autres démarches administratives. Par ailleurs, le sous-secteur « scolarisation » est chargé notamment de contrôler la scolarité obligatoire, gérer les élèves – par le biais des logiciels LAGAPERL et LAGAPEO, coordonner les mises en classes et traiter les demandes de dérogations à la zone de recrutement scolaire intercommunale et intercantonale, en partenariat avec les directions d'établissement, le CREAL, la Direction générale de l'enseignement obligatoire, et le Contrôle des habitants. Il assure également la facturation et le suivi des écolages (dérogations accordées, élèves non lausannois intégrés dans une structure sport-art-études), ainsi que le traitement des aides individuelles. Ce sous-secteur a par ailleurs assuré la permanence d'été des établissements scolaires, permettant ainsi de répondre sans interruption aux nombreuses questions des parents en période estivale.

Les aides individuelles octroyées par le SEP+S, en fonction de la situation familiale, consistent en une prise en charge partielle des frais de repas dans les réfectoires, de certains frais de transports, des frais d'inscription aux devoirs accompagnés, ainsi que des frais de participation aux camps et sorties.

Conférence régionale de Lausanne (CRL)

La cheffe du SEP+S prend part aux séances bimensuelles de la Conférence régionale des directions d'établissements lausannois afin de participer à la coordination des projets et des dossiers dont la portée est souvent à la fois cantonale et communale. Ces séances permettent notamment d'aborder les cas d'élèves d'intérêt général, de coordonner les actions à destination des élèves allophones ou ayant des besoins particuliers, d'harmoniser certaines pratiques entre les établissements et d'initier des collaborations entre ceux-ci et les services de la Ville sur des thèmes spécifiques (campagnes de prévention des addictions, projets pour les JOJ 2020, etc.).

En 2018, la CRL a régulièrement abordé les questions liées aux infrastructures : interpellations sur la vétusté des bâtiments, manque de salle de gymnastique, obsolescence du parc informatique administratif, virage numérique de l'école et les besoins qui en découlent (affichage numérique ou puissance du réseau wifi), qui ont requis des réponses circonstanciées du service. La CRL a ainsi accompagné la cheffe de service dans ses réflexions liées à la planification scolaire, en particulier pour le programme à prévoir aux Plaines-du-Loup et l'organisation qui s'ensuit.

Organisation des établissements et des classes

13'897 élèves ont fait leur rentrée dans les classes lausannoises en août 2018 (+260 par rapport à la rentrée 2017), répartis dans 734 classes (+11). La gestion du plan de rentrée s'est donc déroulée sans encombre, grâce à l'appui du sous-secteur « scolarisation », qui se charge des inscriptions, du suivi des vœux, de la gestion des dérogations, de l'envoi des convocations, etc.

Accueil des élèves allophones

Le Centre de ressources pour élèves allophones (CREAL) permet de coordonner à l'échelle lausannoise l'accueil de l'ensemble des élèves allophones selon une procédure identique et cohérente, en prenant en compte l'âge et les besoins particuliers de chaque enfant primo-arrivant à Lausanne. Le CREAL accueille des enfants de pays et de parcours scolaires de plus en plus divers, allant de l'analphabétisme fonctionnel à un niveau social parfois très élevé, obligeant les professionnels à prendre en compte toute la singularité de chaque situation.

Bien que dépendant des établissements scolaires lausannois, cette instance est gouvernée par un conseil de direction qui réunit deux directeurs représentants de la CRL, les doyen-ne-s spécialisés et les chef-fe-s des services de psychologie scolaire et des écoles primaires et secondaires.

Alors que les cycles 2 et 3 sont coordonnés par des doyens spécialisés, le cycle 1 (1 à 4P) est désormais (et de façon expérimentale depuis 2018) sous la houlette de doyen-ne-s des établissements primaires qui accueillent les enfants directement dans l'établissement scolaire qui leur correspond, une pratique qui semble très appréciée par les établissements scolaires et les familles concernées.

Assistant-e-s sociaux scolaires (ASS)

Les assistant-e-s sociaux scolaires travaillent en étroite collaboration avec les autres partenaires de l'école dans les 15 établissements scolaires de la ville ; leurs prestations concernent les enfants de 4 à 18 ans, pour répondre aux questions relatives à la scolarité, à l'environnement familial et social, à l'administration, aux besoins socio-éducatifs des enfants et des jeunes, etc. Situés à la périphérie de l'école, au cœur des relations écolefamille, les ASS peuvent être sollicités spontanément (par l'élève ou ses parents) ou sur recommandation des enseignants, des infirmières scolaires, des psychologues, des logopédistes, des psychomotriciennes, voire des doyens.

En conséquence, les thématiques traitées vont des questions d'organisation familiale (recherche de place d'accueil, gestion d'une séparation ou d'un divorce) aux questions liées à l'éducation (comment poser des limites et quelles sanctions donner), en passant par la gestion de la scolarité de l'enfant (démotivation ou mauvais résultats), le soutien à la parentalité ou des problématiques sociales, financières ou administratives.

A partir des signaux que lancent les enfants, les ASS peuvent évaluer les situations, mettre en place différents soutiens et surtout faire le lien avec les partenaires et intervenants extérieurs. Les enfants ou adolescents qui montrent des signes de désinvestissement scolaire, de démotivation ou de difficultés de concentration, sont souvent inquiets de la situation vécue à la maison et ont de la peine à gérer leurs émotions. Certains se renferment et ont de la peine à entrer en relation avec leurs camarades ou avec les adultes ; d'autres au contraire outrepassent le cadre, insultent ou entrent dans des conflits. Les ASS peuvent ainsi faire le lien entre des mesures pédagogiques mises en place par l'école, des mesures éducatives sociales et administratives initiées et mises en place par eux et des mesures psychologiques.

A cet égard, 2018 s'est caractérisé par :

- la disparité des demandes et des signalements aux ASS, ainsi que la multiplicité et la variété des situations à traiter ;
- un nombre croissant de familles en situation de vulnérabilité et de précarité, aux prises avec un vécu difficile et empreint de souffrances qui impacte profondément la scolarité des enfants et des jeunes ;
- le constat des disparités en matière d'accès des enfants et de leurs familles à diverses prestations, par rapport aux droits de l'enfant.

De plus en plus de familles lausannoises semblent être touchées par le phénomène des « working-poor » : les parents travaillent mais ont des dettes et/ou des charges liées au loyer, aux assurances maladies, aux frais de téléphones ou aux impôts telles qu'elles ne permettent pas aux familles de se faire soigner correctement. Le renoncement à certains soins, en particulier les soins dentaires, est un effet collatéral.

Des séances de travail ont lieu régulièrement avec les conseillères sociales école – famille du Canton de Vaud.

Au début de l'année scolaire, les ASS ont quitté le SEP+S pour rejoindre le Service de psychologie scolaire, ce qui suppose une réorganisation de l'équipe et de nouvelles collaborations.

Soutien à la mesure socio-éducative « Appart' »

Le SEP+S subventionne, conjointement avec le SPJ, la structure socio-éducative de jour « Appart' » comme mesure de soutien éducatif aux adolescents lausannois en difficultés comportementales. Avec le soutien des établissements scolaires, grâce à une collaboration constructive avec les parents concernés, les deux structures sises aux Epinettes et à la rue du Midi permettent d'accueillir quotidiennement une quinzaine de jeunes chacune, à midi et l'après-midi, ainsi que pour des activités le week-end et pendant les vacances. La prise en charge s'inscrit dans la durée (3 à 6 mois), pour permettre progressivement aux parents de prendre ou reprendre la gestion de l'éducation de leur enfant. Une cinquantaine d'enfants bénéficie ainsi de ce dispositif chaque année.

La cheffe de service participe avec voix consultative au comité de l'Association de la Maison des Jeunes (instance de tutelle des « Appart' ») ainsi qu'à la commission « Appart' », qui permet notamment de connaître la situation des jeunes en

difficulté et de prendre la mesure des besoins. La question de la création d'un troisième «Appart'» se pose de manière récurrente.

Conseil d'établissements et commissions d'établissement

Le conseil d'établissements lausannois a tenu deux séances, les 17 mai et 1^{er} novembre 2018. Comme de coutume, les membres ont reçu des informations générales : plans et situations de rentrée, constructions, projets scolaires et parascolaires. De fructueux échanges ont porté sur les travaux et projets des uns et des autres. Une séance de coordination des président-e-s de chaque commission d'établissement (CET) s'est en outre tenue le 1^{er} octobre 2018. Le conseil a décidé de ne pas solliciter la commission des élèves lausannois en 2018.

La semaine précédant la rentrée scolaire, six commissions d'établissements mixtes (7P à 11^e) ont organisé des visites de collèges pour les familles des élèves commençant la 7P, lesquelles ont à nouveau rencontré un vif succès. Les offres parascolaires faisaient partie intégrante de ces présentations.

Toute l'année, les 15 commissions d'établissement ont continué à œuvrer à l'ancrage de l'école dans son quartier, contribuant, à leur manière, à renforcer les liens entre les familles et le monde scolaire : projets ou journées d'établissement, ballades inter-collèges, visites de collèges pour les nouveaux élèves 7P et leurs parents, matchs de football avec équipes mixtes (profs-élèves-parents), organisation de conférences, de cafés-parents, ou encore de soirées d'orientation et de présentation des métiers, élaboration de publications, réflexions sur l'aménagement scolaire, la sécurité aux abords de l'école, l'offre parascolaire ou encore finalisation des règlements d'établissement. Ainsi, plusieurs manifestations ont rassemblé des centaines de familles, avec pour certaines, une contribution importante des professionnel-le-s de l'école. Le harcèlement, les réseaux sociaux, la sécurité et les aménagements aux abords de l'école, l'intégration des élèves et de leurs parents sont des thèmes régulièrement traités par les commissions et sont la source de nombreux projets. Les CET de Béthusy et du Belvédère ont été impliqués dans les projets de constructions en cours.

Informations aux parents

Pour la quatrième année consécutive, une soirée d'information commune a été organisée à l'intention des parents des futurs élèves 1P lausannois. Le 14 mai, près de 700 parents se sont rendus au Casino de Montbenon, où étaient présents le conseiller municipal, les chef-fe-s des services de la Direction EJQ et les directrices et directeurs des établissements primaires. En plus d'une conférence plénière, déclinée en deux sessions, 16 stands de présentation animés par près de 60 professionnel-le-s ont permis aux parents de découvrir l'école lausannoise et les prestations liées au monde scolaire. Des interprètes étaient à disposition des parents pour les accompagner durant la soirée.

Le SEP+S a coordonné, dans chacun des établissements mixtes lausannois, une conférence relative à l'accompagnement et à l'éducation des adolescent-e-s, sur la base du portail internet « Reste cool, sois prudent » réalisé sous l'égide du Bureau des conseils régionaux de prévention et de sécurité du Canton (CRPS). Ainsi, les premières parties des conférences des parents des élèves de 8P ont été menées conjointement par les préfetètes lausannois, la brigade jeunesse et la direction de chacun des sept établissements scolaires concernés. La brochure homonyme a également été distribuée aux parents.

Par ailleurs, l'effort de traduction des courriers les plus importants s'est poursuivi, tout comme la collaboration avec le Bureau lausannois pour les immigrés, notamment pour former les relais communautaires sur l'organisation scolaire.

Site internet : portail « scolarité à Lausanne »

Le portail internet « scolarité à Lausanne » continue de rencontrer un vif succès. En 2018, plus de 422'000 internautes ont visité cette plateforme pour y trouver des informations concernant l'organisation de l'école lausannoise.

Prévention des incivilités et du vandalisme

Le SEP+S a participé à 10 séances de la plateforme incivilités, organisées par l'Observatoire de la sécurité. En regard des nombreuses problématiques rencontrées sur les sites scolaires, il s'agit d'un lieu d'échange essentiel pour relayer les informations et coordonner les moyens d'intervention. Différentes ressources ont pu ainsi être mobilisées, notamment en fin de journée et en soirée, aux Bergières ou au Belvédère notamment, de même que pendant les périodes de vacances. Les différentes mesures sont également discutées et évaluées dans le cadre de ces rencontres.

SECTEUR PARASCOLAIRE

Mise en œuvre de l'art. 63a de la Constitution vaudoise

La mise en œuvre du programme de législature de la Municipalité en termes d'école à journée continue s'est poursuivie en 2018. Rappelons qu'il s'agit d'offrir aux familles qui le désirent des prestations d'accueil de jour différenciées selon l'âge des enfants : le SAJE gère l'essentiel des prestations jusqu'en 6P (10 ans) et, depuis la rentrée scolaire 2015, la restauration collective, en partenariat avec les prestataires mandatés, comme le montre son rapport d'activité.

Quant au SEP+S, il organise un accueil pour les élèves dès la 7P, avec un accent particulier pour les élèves de 7 et 8P, tout en poursuivant des objectifs découlant de la loi sur l'enseignement obligatoire : soutien à la formation via les devoirs accompagnés (dès la 3P) ; socialisation et intégration via des offres d'accueil parascolaire et des activités durant la pause de midi, pour les enfants et les adolescents dès le degré 7P. Une attention particulière est portée sur l'adéquation de l'offre et les liens avec les directions d'établissements scolaires, notamment via des doyen-ne-s déchargés à cette fin par la Ville, en incitant les échanges et les collaborations entre les différents professionnels et prestataires concernés (participation aux conférences des maîtres, séances de coordination en cours d'année, réunions de résolution des situations

problématiques, etc.). Chaque fois que possible, les commissions d'établissement et les conseils d'élèves ont également été mobilisés.

L'équipe en charge de ce secteur s'est particulièrement engagée pour assurer la continuité des prestations, notamment en raison du manque de ressources dévolues au secteur. Elle a poursuivi avec succès plusieurs expériences pour décloisonner les différentes prestations liées à la journée continue de l'écolier et a entamé une évaluation globale des prestations actuellement mises en œuvre en faveur des familles et des élèves de ces degrés.

Enfin, dans le contexte de la mise en œuvre de l'article 63a de la Constitution vaudoise, de l'approbation de la nouvelle loi sur l'accueil de jour (LAJE 2) par le Grand Conseil vaudois en 2017 et du cadre de référence relatif, adopté et diffusé en juin 2018 par l'EIAP, le SEP+S mène d'intenses réflexions pour intégrer les nouvelles exigences et anticiper leurs conséquences de manière optimale dans les prestations actuellement développées. En particulier, il a entamé une démarche d'évaluation globale de la prestation actuelle d'accueil parascolaire des élèves 7-8P. A cette fin, il a fait appel à un mandataire externe et a mis en place un groupe de référence composé de membres de la DEJQ, d'un doyen de liaison parascolaire et de la nouvelle directrice de la FASL, afin d'étudier les différents scénarii envisageables et élaborer une proposition-cadre au Conseil communal.

Organisation de la pause de midi

Pour les élèves dès la 7P, l'offre d'accueil parascolaire, fondée sur le principe de l'accueil libre, continue de s'étoffer et de se consolider, en étroite collaboration avec les professionnel-le-s concernés dans chaque établissement scolaire (doyenne-s, bibliothécaires, personnel de cuisine et de nettoyage, éventuellement centres socioculturels). Cette formule, adaptée à l'âge des élèves et aux caractéristiques de chaque lieu, rencontre un vif succès.

Ainsi, le secteur parascolaire a développé tout au long de l'année des prestations complémentaires à l'offre de restauration collective : dans tous les collèges, les élèves peuvent accéder librement et gratuitement aux espaces dédiés, sous la surveillance d'animatrices et d'animateurs parascolaires. Ils ont la possibilité de pique-niquer ou de réchauffer leur repas, de travailler pour l'école, de jouer, bricoler, lire, se réunir, discuter ou tout simplement passer un moment, cela les lundis, mardis, jeudis et vendredis et parfois, si les besoins sont avérés, les mercredis. Dans ce cadre propice, très fréquenté par les élèves, un certain nombre d'actions ou d'initiatives de sensibilisation et de prévention peuvent être mises en place au quotidien. A noter que les bibliothèques scolaires sont ouvertes pendant une partie de la pause de midi et que les bibliothécaires se coordonnent en conséquence avec le secteur parascolaire.

Eléments clés :

- jusqu'au mois de décembre, un contrôle personnalisé des présences durant l'accueil de midi a à nouveau été proposé aux parents pour les nouveaux élèves de 7P, dans tous les collèges. Cette offre rassure certaines familles et permet une transition en douceur de la fin de la prestation APEMS vers le concept d'accueil libre mis en place dans les collèges des plus grands élèves ;
- dans tous les sites, un effort particulier a été mis sur l'acquisition de matériel sportif et l'organisation d'animations en lien (tournois et quizz), ainsi que pour optimiser les espaces dévolus à ce type d'activités ;
- Belvédère : en attendant le nouveau réfectoire, dont l'ouverture est prévue à la rentrée 2022 avec la reconstruction de l'annexe, les élèves sont accueillis dans le réfectoire actuel. De nombreuses activités sont proposées par un duo d'animateurs parascolaires motivés. L'accueil du mercredi midi est maintenu, afin de répondre aux besoins des élèves qui ont ensuite des cours facultatifs ou sont inscrits en classe de raccordement ;
- Elysée : les synergies entre le Centre pluriculturel et social d'Ouchy (CPO), où est proposée la restauration collective, la bibliothèque scolaire avec son nouvel espace aménagé et l'Atrium, ont permis de pallier partiellement le manque d'espaces dévolus à l'accueil parascolaire des élèves de l'établissement ;
- Rouvraie : l'animatrice parascolaire en poste depuis un grand nombre d'années est décédée au début 2018. Malgré ce départ abrupt, qui a particulièrement affecté les élèves, l'équipe a continué de mettre en place de nombreux ateliers, animations et projets novateurs, plébiscités par les élèves. Ainsi, une partie d'entre eux a participé au spectacle mis sur pied pour les 20 ans de « Pousses urbaines » au Théâtre de Vidy, et aux « 20 km de Lausanne ». L'organisation de la pause de midi a dû être adaptée suite au changement de la grille horaire des classes du collège à la rentrée 2018. L'accueil du mercredi après-midi et du vendredi après-midi après les cours a été à nouveau proposé aux élèves, avec une offre d'animations plus spécifiques. A noter que de nombreux enfants fréquentant les classes d'accueil du collège bénéficient de cette prestation, particulièrement adaptée à leurs besoins et s'inscrivant dans une collaboration étroite avec les enseignantes concernés ;
- Béthusy : à l'instar de l'année précédente, la collaboration mise en place avec l'équipe de devoirs accompagnés de midi a été reconduite, permettant une prise en charge plus conséquente et personnalisée des nombreux élèves venant se sustenter au réfectoire dès la fin des cours du matin. La bibliothèque scolaire, qui complète le dispositif d'accueil, est également très fréquentée par les élèves durant la pause de midi ;
- Entre-Bois : une attention particulière a été portée à cet accueil destiné aux élèves dès la 9^e année, très nombreux à le fréquenter. Ainsi, un duo d'animateurs a pris en main avec succès et créativité la gestion de l'accueil de ces élèves durant la pause de midi, avec le soutien engagé de la direction de l'établissement. De nouveaux projets sont en réflexion, notamment d'ordre sportif, alimentaire ou en lien avec l'orientation professionnelle ;
- Coteau-Fleuri : reconduction de l'accueil parascolaire pour les élèves de 7-8P dans les locaux du Centre de rencontre œcuménique de la Grangette (CROG), y compris le mercredi après-midi. La restauration collective est proposée dans un local annexe ;

- St-Roch : étoffement des animations dans l'annexe accueillant les jeunes à midi, notamment avec des activités créatrices, lesquelles rencontrent un franc succès auprès des élèves. La restauration collective est proposée dans le réfectoire du collège principal ;
- Villamont : outre l'organisation de la pause de midi qui a trouvé son rythme de croisière, depuis la rentrée 2018, un animateur parascolaire est à nouveau présent à la sortie des classes l'après-midi. Celui-ci participe activement à la pacification de ces moments, tout en développant des collaborations inédites avec les professionnel-le-s de l'école. Dans ce contexte, les projets novateurs spécifiques à ce site ont pu être reconduits ou créés, avec le soutien actif et enthousiaste de la direction de l'établissement ;
- Grand-Vennes : l'accueil parascolaire se déroule dans le centre d'animation « Le Grand V », avec une collaboration étroite entre l'équipe d'animation socioculturelle et l'animateur parascolaire engagé par le SEP+S ;
- Bergières : reconduction de la collaboration formalisée avec le centre d'animation « Espace 44 », sous forme d'un mandat de prestations. Ainsi, un animateur socioculturel accueille les élèves au réfectoire et est présent à la sortie des classes l'après-midi. « Espace 44 » propose aux familles un concept de « contrat tripartite » (élève-parents-centre d'animation) qui remplace le contrôle des présences existant dans les autres sites scolaires.

Restauration collective

Si le SAJE gère depuis 2015 la restauration collective pour tous les enfants, y compris dans les réfectoires des établissements primaires et secondaires – ceci afin d'utiliser de manière optimale des cuisines de production, de mieux contrôler la chaîne de distribution et de traiter les prestataires de manière consolidée –, plusieurs lieux de coordination interservices ont été mis en place afin de combiner les prestations d'accueil et la livraison des repas, et d'assurer la qualité de la gestion et des repas. Des représentants du SEP+S participent ainsi au comité de pilotage du dispositif de restauration collective durable.

De manière plus pragmatique, des rencontres s'organisent aussi sur place, avec les représentants des directions d'établissement, pour coordonner localement les repas et l'encadrement des enfants, voire les décisions en matière d'investissement dans le renouvellement des cuisines dans les écoles, ou pour répondre à l'évolution des besoins et aux enjeux éducatifs posés par les enfants en dehors des horaires scolaires.

Le SEP+S reste en outre en charge des décisions d'octroi des rabais aux familles en difficultés, dont le nombre est croissant.

SECTEUR DEVOIRS ACCOMPAGNÉS (DAC)

En 2018, 2'574 élèves de 3^e à 11^e ont intégré un des 266 groupes de la prestation des devoirs accompagnés, organisés dans les bâtiments scolaires lausannois (état au 1^{er} octobre 2018). Le nombre d'élèves inscrits aux devoirs accompagnés pour l'année scolaire 2018-2019 a diminué de 14% par rapport à l'année scolaire 2017-2018.

Chaque groupe d'élèves a été pris en charge par l'un-e des 268 accompagnant-e-s de devoirs (dans certains cas par un binôme), sous la houlette des 43 responsables de site qui sont en charge d'équipes composées de 1 à 19 groupes d'élèves.

Les responsables du secteur DAC ont été fortement mobilisés par la gestion administrative des accompagnants de devoirs (recrutement et suivi RH), ainsi que par les situations problématiques d'enfants nécessitant une coordination avec les différents partenaires (corps enseignant, doyen-ne-s, APEMS, réseau scolaire, parents, assistant-e-s sociaux scolaires, SESAF, etc.) :

- organisation : le secteur est emmené par un responsable et une coordinatrice pédagogique. En janvier, le secteur a reçu l'appui d'une chargée d'administration du personnel, puis la conseillère RH dédiée au DAC a quitté le service pour d'autres perspectives professionnelles et a été remplacée en mai ;
- inscriptions aux devoirs accompagnés : le système d'inscription aux devoirs accompagnés pour les élèves 3-6P a été revu pour l'année 2018-2019 à des fins d'efficacité. Les bulletins d'inscription ont été distribués par les enseignant-e-s aux élèves le jour de la rentrée scolaire, sauf pour les élèves de 7-8P qui ont reçu les bulletins d'inscription à leur domicile début août. Pour les élèves des degrés supérieurs (9^e à 11^e), les bulletins d'inscription ont été transmis aux secrétariats des établissements, puis distribués aux élèves par leur maître-esse de classe ;
- le SEP+S s'est chargé du traitement des bulletins d'inscription pour ces degrés et de l'organisation de la prestation, en étroite collaboration avec les responsables de terrain, les APEMS (pour les 3-6P), et les secrétaires des établissements scolaires, pour une mise en route la troisième semaine après la rentrée ;
- l'offre « à la carte » pour les 3-6P s'est poursuivie. Pour rappel, cette formule, proposée aux familles en étroite collaboration avec les APEMS, leur permet de choisir, pour chaque jour de la semaine, uniquement les devoirs accompagnés ou un accueil en APEMS avec ou sans devoirs accompagnés.

2018 a été l'occasion de divers aménagements dans la gestion des ressources humaines : les effectifs du personnel des DAC sont fluctuants en raison des particularités de cette fonction, caractérisée par un engagement de 2h par jour en fin d'après-midi, trois fois par semaine en période scolaire. Celle-ci ne peut donc être qu'une activité accessoire et nombreux sont les collaborateurs qui saisissent d'autres opportunités lorsqu'elles se présentent, sans parler des contraintes horaires du personnel étudiant (session d'examen, changement d'horaires chaque semestre, Erasmus, etc.). Dans l'intérêt des enfants et par souci d'efficacité, il faut donc tenter de fidéliser les accompagnant-e-s, notamment en soignant le recrutement et en offrant des formations de qualité :

- recrutement : 369 candidat-e-s ont été reçus en entretien par la conseillère RH après avoir passé avec succès le test de compétences scolaires à l'occasion d'une séance de recrutement collective initiale ; 99 accompagnant-e-s ont été engagés à la suite de l'entretien individuel ;

- formation initiale DAC : afin de renforcer les compétences des nouveaux-elles accompagnant-e-s de devoirs, un cycle de formation a été mis sur pied à l'attention de 84 participant-e-s qui entamaient leur mission auprès des élèves. Les thèmes traités ont porté sur la gestion de classe et sur les outils pédagogiques propres à l'accompagnement des devoirs ;
- formation continue : début juillet, 203 accompagnant-e-s ont bénéficié de deux demi-journées de conférences animées par des intervenants externes, l'une sur « l'interculturalité à l'école » et l'autre sur « la violence dans les pratiques enseignantes » ;
- rencontre des responsables de site : deux séances ont été tenues avec les responsables de site des devoirs accompagnés. L'une, début juillet, pour faire le bilan de l'année écoulée et l'autre, début septembre, pour préparer le démarrage des prestations.

Devoirs accompagnés destinés aux 3-6P en chiffres

Au 1^{er} octobre 2018, 1'867 élèves de 3-6P étaient inscrits aux devoirs accompagnés dans l'un des huit établissements primaires de la Ville. Sur l'ensemble des 5'002 élèves de ces quatre degrés scolaires (DEP, ACC et COES inclus), 37.3% étaient inscrits aux devoirs accompagnés.

Répartition des élèves dans les établissements :

Établissements primaires	Nombre d'élèves scolarisés (3-6P)	Nombre d'élèves inscrits aux devoirs accompagnés	Pourcentage d'élèves aux devoirs accompagnés par établissement	Nb groupes
Beaulieu	627	256	40.8	29
Coteau-Fleuri	606	200	33.0	21
Entre-Bois	602	285	47.3	29
Floréal	697	254	36.4	27
La Sallaz	620	180	29.0	17
Mon-Repos	793	291	36.7	28
Pierrefleur	456	146	32.0	14
Prélaz	601	255	34.1	31
Total	5'002	1'867	37.3	196

Devoirs accompagnés destinés aux 7-8P en chiffres

Au 1^{er} octobre 2018, 707 élèves 7-8P (DEP et ACC inclus) des sept établissements mixtes lausannois avaient recours à cette prestation, organisée généralement au terme des périodes de l'après-midi, pour une durée maximale de 75 minutes. L'offre de devoirs accompagnés durant la pause de midi s'est maintenue dans les collèges de Béthusy et de la Rouvraie.

Répartition des élèves dans les établissements :

Établissements mixtes	Nombre d'élèves scolarisés (7-8P)	Nombre d'élèves inscrits aux devoirs accompagnés	Pourcentage d'élèves aux devoirs accompagnés par établissement	Nb groupes
Belvédère	413	93	22.5	10
Bergières	359	65	18.1	7
Béthusy	402	129	32.1	9
Elysée	374	85	22.7	6
Villamont	431	163	37.8	12
C.F. Ramuz	340	108	31.7	8
Isabelle-de-Montolieu	399	64	16.0	6
Total	2'718	707	26.0	58

Devoirs accompagnés destinés aux 9^e-11^e

Les prestations de devoirs accompagnés pour les élèves de 9^e à 11^e et les RAC se sont poursuivies dans les établissements de C. F. Ramuz (collège d'Entre-Bois), de Villamont (collèges de Villamont et de St-Roch), et des Bergières. Les devoirs accompagnés sont aussi fréquentés par les élèves de classes d'accueil dans les collèges des Bergières et de Villamont, et par des élèves fréquentant les classes de raccordement au collège d'Entre-Bois. La prestation a aussi été reconduite au collège du Belvédère, les mardis et jeudis (élèves de 9-10VG). La participation des élèves varie de un à trois jours en fonction des besoins de chacun. Dans l'établissement des Bergières, un tournus de trois enseignant-e-s permet d'apporter un soutien supplémentaire aux élèves durant les devoirs accompagnés. Au collège de Villamont, un soutien est apporté une fois par semaine par une enseignante.

Par ailleurs, les autres établissements scolaires – en collaboration avec le SEP+S – mettent en place une offre complémentaire variable sous forme de mentorat, de devoirs assistés, d'aide aux devoirs ou encore d'appuis.

Répartition des élèves dans les établissements :

Établissements mixtes	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves inscrits aux devoirs accompagnés	Pourcentage d'élèves aux devoirs accompagnés par établissement
Belvédère (9 ^e -10 ^e)	318	21	6.6
Bergières (9 ^e -11 ^e)	504	57	11.3
Villamont (9 ^e -11 ^e)	826	74	9.0
C.F. Ramuz (9 ^e -11 ^e)	457	31	6.8
Total	2'105	183	8.7

Au 1^{er} octobre 2018, 183 élèves de 9^e-11^e étaient inscrits aux devoirs accompagnés. Parmi ceux-ci, 43.7% suivent les DAC un jour par semaine, 35.5% deux jours par semaine et 20.8% trois jours par semaine.

SECTEUR PÉRISCOLAIRE

Fêtes scolaires

La fête des classes enfantines (1-2P) s'est déroulée le mercredi 27 juin et celle des classes primaires (3-5P) le 4 juillet. Plus de 2'400 élèves enfantins ont défilé, de Montbenon à la place de Milan, alors que 3'800 élèves ont fait le parcours de la place de la Riponne à la place de Milan.

Pour la deuxième année consécutive, les élèves de 6P se sont retrouvés à la piscine de Bellerive le 22 juin, où une fête spécifique était organisée. Après des activités ludiques et sportives organisées le matin sur les terrains de la piscine de Bellerive, les 1'200 élèves de 6P ont participé l'après-midi à une chorégraphie dansante. Cette manifestation a rencontré un vif succès auprès des élèves.

Fermes pédagogiques

Le nombre de visites dans les deux fermes pédagogiques se maintient à raison de deux journées (ou 24 heures complètes) par classe. Plus de 1'200 enfants ont découvert en 2018 un milieu de vie et un métier en pleine mutation. Deux fermes en activité assurent cette prestation pédagogique : le Chalet de la Ville au Mont-sur-Lausanne, et la ferme des Cases aux Monts-de-Pully. Les activités conduites avec les élèves, en coordination avec l'enseignante, la fermière de l'exploitation visitée et l'animateur responsable, enrichissent la vie de la classe, que ce soit pour les contenus ou pour le développement des liens conviviaux entre les élèves. Les élèves viennent à deux reprises, à deux saisons différentes, pour affiner leurs observations et mieux comprendre les liens entre l'homme et son environnement.

Prêt d'équipements et coordination des activités sportives

Au dépôt de Valency, les élèves ayant besoin de matériel de ski pour partir en camp sont équipés par la Ville. Pour l'hiver 2017-2018, plus de 2'300 enfants, soit 134 classes, ont bénéficié de ce service, dont 53 classes pour les maisons de vacances de la Barboleusaz, des Chevalleyres et du Planemard. La demande de prêt de matériel reste croissante d'année en année.

Piscines

Tous les élèves de 3 à 6P bénéficient de 12 cours de natation par année ; le passage du test CSA en 6P permet de mesurer les effets positifs de ces leçons. Au plan des infrastructures, toutes les classes ont pu être placées dans les créneaux horaires dévolus, mais l'ouverture de nouvelles classes nécessite une réflexion quant aux mesures à adopter.

Patinoires

La fréquentation des patinoires par les classes lausannoises est en constante hausse. Depuis deux ans, la patinoire de la Pontaise est provisoirement couverte, pour le plus grand bénéfice des élèves qui peuvent s'y rendre par n'importe quel temps. Cette situation n'est malheureusement pas appelée à perdurer au-delà des « JOJ 2020 », cette mesure ayant été mise en place pour pallier les surfaces de glace occupées par les utilisateurs de la patinoire de Malley.

Corps de musique et autres manifestations scolaires

- la Banda des écoles lausannoises s'étoffe. Sous la houlette de Diego Marion, elle a participé aux cortèges des fêtes scolaires et a donné quelques concerts publics. Le 10 décembre, elle a présenté son concert de Noël. Comme chaque année, cette manifestation a rassemblé les parents et amis des jeunes musiciens pour un moment musical très apprécié ;
- en plus de leur traditionnelle participation aux défilés des fêtes scolaires, le Corps des Fifres et Tambours s'est produit en public à plusieurs reprises. 2018 a marqué un tournant dans la direction de ce corps qui se trouve désormais sous la gestion de Mme Audrey Clavadetscher, première femme à le diriger.

Pédibus et sécurité sur le chemin de l'école

À la rentrée scolaire, 12 séances d'information ont été organisées à l'attention des parents afin de les encourager à adhérer à cette initiative permettant tout à la fois d'apprivoiser le chemin de l'école, de passer du temps entre copains et de rassurer les parents. En conséquence, trois nouvelles lignes de Pédibus ont été créées en 2018, et ce sont donc 21 lignes qui constituent une aide précieuse pour l'organisation de l'accompagnement des enfants sur le chemin de l'école.

En outre, dans le cadre de la semaine de la mobilité, au mois de septembre, un cortège géant Pédibus couronné par la projection de courts-métrages en lien avec la mobilité ont été proposés aux enfants, parents et amis du Pédibus de la région lausannoise. Cette manifestation « Le Pédibus fait son cinéma » a été organisée au cinéma City-Club de Pully le 22 septembre, en collaboration avec la Ville de Pully et l'Association transports et environnement Vaud (ATE).

Durant l'année, différentes opérations de sensibilisation et d'information ont eu lieu : journée « à pied à l'école », campagne de prévention à la rentrée scolaire et participation aux séances d'information pour les parents des futurs élèves 1P, aux réunions de classes, stands d'information à l'entrée des bâtiments scolaires et lors de différentes manifestations. Toutes ces opérations de sensibilisation peuvent être organisées grâce à l'implication des parents-référents Pédibus. Ces derniers favorisent les contacts entre les parents intéressés, les enseignantes et les différents partenaires de l'école et le SEP+S.

Coordination interservices « Sécurité sur le chemin de l'école »

La sécurité sur le chemin de l'école est un sujet prioritaire qui occupe quotidiennement plusieurs services de la Ville. Ainsi, la coordination interservices – composée du Service des routes et de la mobilité, de la prévention routière de la police de Lausanne et du SEP+S – a été sollicitée à plusieurs reprises pour trouver des solutions à diverses plaintes et doléances

concernant l'espace public. Ce travail coordonné et décloisonné a permis de mettre en place divers outils et mesures concrètes. En outre, une quinzaine de « points noirs » en termes de sécurité sur le chemin de l'école ont pu être identifiés.

SECTEUR BÂTIMENTS: ENTRETIEN, ASSAINISSEMENT ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

Planification des constructions scolaires

Outre la planification de la rentrée scolaire, afin de répondre aux besoins en nouvelles classes des établissements scolaires, l'année 2018 a été l'occasion d'un vaste état des lieux interne sur l'état des infrastructures scolaires et les besoins d'assainissement et de rénovation. Parallèlement, afin d'anticiper les besoins en classes à l'horizon 2030, mandat a été donné à l'Office d'appui économique et statistique afin de disposer des projections démographiques nécessaires à la planification des infrastructures scolaires.

Projets de nouvelles constructions dans les nouveaux quartiers :

- Riant-Pré : le crédit d'ouvrage de CHF 23.8 millions (préavis N° 2017/25) a permis d'engager le chantier de cette nouvelle école comprenant 12 classes et une salle de gymnastique, en mars 2018. Prévu dans le quartier des Fiches et doté d'un APEMS, il accueillera les élèves à la rentrée scolaire de l'été 2020 ;
- Plaines-du-Loup PPA1 : un mandat d'étude parallèle de sept projets a permis, en été 2018, de désigner l'architecte chargé de développer un concept d'ensemble pour la pièce urbaine D et mandaté pour la réalisation de l'école. Le programme scolaire de 16 classes, une double salle de gymnastique en toiture et un terrain de sports extérieurs s'inscrivent dans l'îlot urbain composé de logements, de deux EMS et de coopératives d'habitations. Cette diversité constructive, complétée par la création d'une place de rencontre, constitue un centre particulier entre les cinq pièces urbaines de cette première phase de réalisation. Les premiers élèves et leurs enseignant-e-s devraient prendre possession des locaux pour la rentrée scolaire de l'été 2022 ;
- les premiers besoins du deuxième groupe scolaire prévu dans le PPA2-3 des Plaines-du-Loup ont été esquissés de longue date (depuis 2010). Ils supposent la création de 32 classes avec salles omnisports et terrains de sports. Le positionnement de cet ensemble scolaire sur le site n'est pas encore totalement défini. Une analyse globale est menée afin de définir les besoins, en fonction de l'augmentation démographique et de l'organisation des établissements scolaires, y compris ceux situés en périphérie. Cette approche permettra de définir plus précisément le programme et le dimensionnement des locaux à prévoir ;
- Prés-de-Vidy : à la suite d'un mandat d'étude parallèle de quatre projets, la Municipalité a arrêté un plan directeur présenté en automne 2018. Le programme scolaire prévu doit encore faire l'objet d'un ajustement calqué sur la configuration de ce quartier et le potentiel d'habitants.

Agrandissement des sites existants :

- le projet d'extension du collège de l'Eglantine (préavis N° 2016/25), mis à l'enquête début 2016, a fait l'objet d'oppositions qui retardent la mise à disposition des six classes initialement prévue pour l'été 2017. Un nouveau projet a été présenté aux riverains à l'été 2018. Cette nouvelle version est réduite d'un étage, avec pour conséquence l'abandon de la bibliothèque scolaire et d'une classe. Une nouvelle mise à l'enquête a été engagée fin 2018. La livraison des classes sera vraisemblablement reportée en 2020, sous réserve d'éventuelles oppositions. Dans l'intervalle, les quatre modules préfabriqués installés depuis 2010 ont été déplacés sur le préau supérieur en vue du futur chantier, permettant quelques améliorations au passage ;
- site secondaire de Béthusy (crédit d'étude préavis N° 2018/27 et N° 2019/01) : le concours d'architecture organisé en procédure sélective a désigné en été 2018 le gagnant parmi les 12 sélectionnés. Le groupe d'architectes et ingénieurs civils a pour mission d'engager rapidement les études d'extension en vue de mettre à disposition 16 nouvelles classes à l'est du terrain de sport pour la fin de l'année 2020. Dans l'intervalle, la mise en place de six classes transitoires a été nécessaire pour assurer la rentrée scolaire 2018 ;
- site scolaire du Belvédère (crédit d'étude préavis N° 2018/28) : un concours d'architecture en procédure ouverte portant sur 73 projets a abouti au printemps 2018 à la nomination d'un team d'architectes et ingénieurs civils. Le périmètre de concours propose de démolir l'annexe du Belvédère qui intègre des classes spéciales. Le nouveau bâtiment imaginé par le lauréat inscrit subtilement la cinquième salle de gymnastique dans le soubassement du bâtiment. Les classes spéciales ainsi que les sept nouvelles classes et quatre salles de dégagement répondront aux besoins de la direction de l'établissement. La mise en place de modules transitoires, pour pallier la démolition de l'annexe, est prévue jusqu'à la livraison définitive des nouveaux locaux en 2022 ;
- compte d'attente Sous-Gare : ouvert en automne 2018, il doit permettre de financer une étude des besoins scolaires. L'objectif est de pouvoir déterminer le lieu le plus adéquat pour une extension et ainsi offrir une marge d'enclassement favorisant le quartier Sous-Gare situé entre les sites de Cour, Montriond, Floréal et Croix-d'Ouchy, avec à la clé une organisation rationnelle de l'accueil de jour dans ce secteur ;
- la création de deux classes en location avec salle des maîtres dans le quartier des Boveresses complètera les deux classes présentes actuellement dans le quartier. Livraison prévue pour 2020 ;
- le plan des investissements prévoit quelque CHF 46 millions pour les extensions sur sites.

Assainissement des sites existants :

- collège de St-Roch : à la suite des travaux d'assainissement des deux salles de gymnastique terminés en 2015, un concours par procédure ouverte a été engagé au début de l'année pour désigner un architecte spécialisé dans la réno-

vation du bâtiment historique. Un crédit d'étude accordé en été 2018 (préavis N° 2018/13) a permis au lauréat choisi parmi 24 dossiers d'engager ses premières réflexions. Le candidat aura la tâche de maîtriser la transformation de cet édifice monumental dans le respect du budget imparti en tenant compte des demandes complémentaires énoncées par les membres de la commission du Conseil communal ;

- collèges de la Barre et de Montoie : ces constructions ont fait l'objet d'analyses détaillées qui conduiront à prendre les orientations nécessaires pour assurer leurs rénovations, qui devraient être financées par des crédits-cadres.

La valorisation du potentiel des surfaces scolaires actuelles arrive au terme des possibilités offertes :

- une classe supplémentaire a été obtenue en restructurant le premier étage du bâtiment A-B du groupe scolaire des Bergières ;
- la deuxième phase de restructuration des salles de sciences de l'Elysée a permis la création de classes polyvalentes adaptées à cet enseignement.

Travaux d'entretien réalisés en 2018

Les dépenses engagées sur le budget d'entretien complété par les préavis d'assainissement en cours s'élèvent à CHF 6'532'500.-, selon la répartition ci-après :

Budget d'entretien pour l'année 2018 (CHF 3'495'000.-) :

- 56% = CHF 1'967'000.- comprenant entre autres travaux importants : deuxième phase de rénovation des salles de sciences à l'Elysée (CHF 363'000.-) ; dernière phase de rénovation des WC du bâtiment A aux Bergières (CHF 324'000.-) ; rénovation de la salle de rythmique du collège du Vieux-Moulin (env. CHF 100'000.-) ; amélioration thermique et renouvellement de l'étanchéité du bâtiment des classes de la Rouvraie (env. CHF 400'000.-) et rénovation de son réfectoire (env. CHF 130'000.-) ; réfection de trois appartements de fonction à hauteur de CHF 195'000.- ;
- 33% = CHF 1'149'500.- pour l'entretien courant et imprévisible, y compris les actes de vandalisme ;
- 11% = CHF 378'500.- destinés aux contrats et contrôles périodiques annuels des équipements techniques et de sécurité.

Montant global pour l'entretien et assainissement financé par divers crédits (CHF 3'037'500.-) :

CHF 166'500.- crédit supplémentaire pour mise en conformité des installations électriques OIBT

CHF 171'500.- crédit supplémentaire pour réalisation de classes transitoires à Béthusy

CHF 53'600.- protection solaire salle de gymnastique 2-3 à Béthusy accordé sur solde de crédit d'ouvrage (DIPA)

CHF 306'000.- amélioration et sécurisation des espaces extérieurs préau et parking (DIPA)

CHF 192'200.- achat de mobilier scolaire (budget)

CHF 195'200.- achat et contrôle de sécurité des engins de sports (budget)

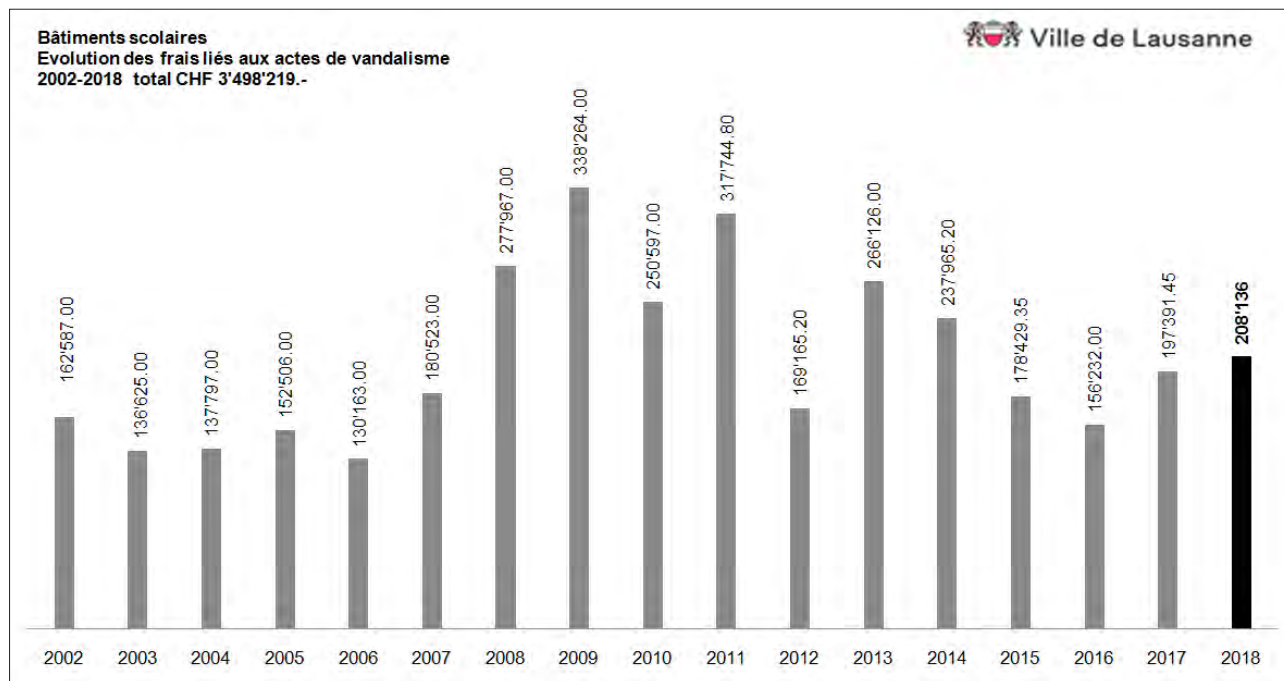
CHF 765'500.- dépenses exceptionnelles compensées par le budget 318

CHF 812'000.- dépenses dévolues à l'assainissement de classes, rénovation de toitures et autres vestiaires-douches de gymnastique (crédit-cadre spécial CCs)

CHF 375'000.- part mobilier scolaire en lien avec le CCs

Vandalisme

Malgré les rondes de sécurité mises en place, le vandalisme reste problématique sur les sites scolaires. Les frais liés aux actes de vandalisme se montent à CHF 208'000.-, en hausse par rapport à l'année précédente. Le montant total engagé depuis 2002 s'élève à CHF 3'498'219.-, (l'équivalent de 70 classes non rénovées) et confirme ainsi une moyenne annuelle de CHF 205'000.-.



Entretien des infrastructures

Pour l'entretien des infrastructures, le SEP+S compte 34 concierges répartis sur une soixantaine de sites scolaires et environ 150 nettoyeuses et aides-concierges, auxquels il faut encore ajouter quelque 300 auxiliaires d'été pour les grands nettoyages.

L'année 2018 est une année de transition concernant le poste de coordinateur des conciergeries, destiné à évoluer vers un poste de responsable des conciergeries dont la mission sera, d'une part, d'assurer la responsabilité du fonctionnement des conciergeries scolaires en matière d'organisation, de gestion du personnel et de management et, d'autre part, de participer activement en tant que membre de la COBA (coordination bâtiments) à l'organisation du secteur avec les quatre gérants techniques et le responsable du secteur bâtiments.

Comme les années précédentes, un accent est mis sur la gestion des techniques et produits de nettoyage visant une approche plus écologique de l'entretien et l'utilisation des produits toxiques et leur stockage respectif. De plus, leur utilisation plus économe a contribué, sur une décennie, à réduire leur utilisation d'environ 50%, grâce également à une meilleure utilisation de la centrale d'achats LausaShop.

La rationalisation de l'organisation du travail a aussi permis de stabiliser le nombre de postes, alors que les heures d'utilisation et les surfaces à entretenir augmentaient, parallèlement aux locations de salles. La baisse de 15% des heures de grands nettoyages d'été, afin de faire face aux objectifs de la Ville pour équilibrer ses comptes, a été reconduite en 2018.

Mise à disposition et location des infrastructures scolaires

La mise à disposition des salles de classe aux associations organisant des cours de langue et culture d'origine (LCO), et des salles de gymnastique et rythmique aux sociétés sportives reste soutenue, pour répondre à une demande de plus en plus forte de la part des citoyens. En 2018 :

- une centaine de classes ont été utilisées chaque semaine par environ 20 communautés étrangères pour des cours de langue et de culture d'origine ;
- 60 infrastructures sportives (gymnastique, rythmique et piscines) ont été mises à disposition de plus de 600 différentes associations privées chaque semaine ;
- différentes manifestations ont été accueillies dont, en particulier, en juin 2018, la « Fête Romande de Gymnastique » (7'000 gymnastes), après 100 ans d'absence du territoire lausannois.

Le SEP+S gère également les cinq aulas (Belvédère – Bergières – Béthusy – Elysée – Villamont) et les trois grandes salles (Entre-Bois – Grand-Vennes – Vers-chez-les-Blanc) pour lesquelles la demande est très importante tant en semaine (journée et soirée) que pour le week-end. En dehors des utilisations scolaires, cela représente 415 jours de location pour ces huit infrastructures.

Pour assurer une prestation de qualité et préserver le matériel et les infrastructures, une présence physique des concierges sur place est souvent nécessaire, tout comme une bonne logistique interne.

Pour les parkings, il existe actuellement 698 places balisées dans les établissements scolaires, dont 645 sont utilisées par les enseignants et le personnel communal ; le taux d'occupation est donc très important.

ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Répartition des élèves - (situation au 1^{er} octobre 2018)

Etablissement	1P	2P	3P	4P	5P	6P	DEP3-6	ACCP5-6	COES	Total
Entre-Bois	174	136	158	163	147	131		3		912
Floréal	202	200	209	177	155	156				1'099
Mon-Repos	203	171	217	173	214	183		6		1'167
Prélaz	157	147	176	125	128	133	8	10	21	905
La Sallaz	183	134	165	154	154	147				937
Beaulieu	166	150	150	142	168	167				943
Coteau-Fleuri	170	128	166	120	131	153		7	29	904
Pierrefleur	116	119	104	122	120	110				691
Totaux	1'371	1'185	1'345	1'176	1'217	1'180	8	26	50	7'558

Répartition des élèves – (situation au 1^{er} octobre 2018)

Etablissement	7P	8P	9		10		11		DEP7-8 DES	ACC7-8 ACC S	COES VER	RAC	Total
			VP	VG	VP	VG	VP	VG					
Belvédère	166	184	47	130	42	99	62	136	36	27		89	1'018
Bergières	157	174	68	103	60	95	73	105	24	24			883
Béthusy	182	179	81	88	90	84	98	84	12	29			927
Elysée	159	169	70	75	85	60	82	89	30	16	16	45	896
Villamont	183	190	79	99	96	97	90	90	24	34			982
C.F. Ramuz	152	149	43	100	44	81	45	99	22	17		45	797
Montolieu	161	183	59	100	42	76	49	83	38	17	28		836
Total/voie	1'160	1'228	447	695	459	592	499	686	186	164	44	179	6'339
Totaux	1'160	1'228	1'142		1'051		1'185		186	164	44	179	6'339

Classes régulières			
Degré	élèves	classes	moyenne
1-2P	2'556	132	19.36
2-3P	0	0	0.00
3P	1'070	55	19.45
3-4P	275	15	18.33
4P	1'176	58	20.28
5P	1'139	58	19.64
5-6P	78	5	15.60
6P	1'180	60	19.67
7P	1'160	59	19.66
8P	1'228	61	20.13
VP			
9e	447	22	20.32
10e	459	22	20.86
11e	499	22	22.68
VG			
9e	695	36	19.31
10e	592	33	17.94
11e	686	36	19.06
RAC	179	8	22.38
Total	13'419	682	19.68

Classes spéciales			
	élèves	classes	moyenne
DEP3-6	8	1	8.00
ACCP5-6	26	5	5.20
COES	50	7	7.14
DEP7-8 DES	186	16	11.63
ACCP7-8 ACCS	164	18	9.11
COES VER	44	5	8.80
Total	478	52	9.19

Légendes

DEP / DES: classe de développement primaire / secondaire
ACCP / ACCS: classe d'accueil primaire / secondaire
COES: classe d'enseignement spécialisé primaire
COES VER: classe d'enseignement spécialisé 7-8P (« classes vertes »)
RAC: classe de raccordement (12^e année)

SERVICE DE SANTÉ ET PRÉVENTION (SSPR)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

Le SSPR compte deux offices: l'Office de santé et l'Office dentaire. Il témoigne de la forte volonté de coordination des programmes, projets et actions de promotion de la santé et prévention, destinés aux enfants, aux jeunes et à leur famille.

- assurer la mise en œuvre des programmes cantonaux et communaux de prévention et de santé
- développer et participer à l'élaboration des programmes/projets et à leur priorisation
- assurer la coordination avec les autres acteurs cantonaux, communaux et institutionnels
- offrir ses services aux établissements scolaires et aux structures de garde des enfants (comprises et soutenues dans la loi sur l'accueil de jour des enfants)
- décider des offres de prestations et de leur priorisation dans le domaine de la promotion de la santé physique en lien avec le développement de l'enfant et de l'adolescent, ainsi que de la prévention dans le milieu de la santé scolaire

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	31 décembre 2017		31 décembre 2018	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Assistants dentaires	6.90	6.30	6.90	6.30
Direction et secrétariat	7.60	7.35	7.50	7.25
Infirmières scolaires	15.40	14.45	15.40	15.20
Médecins scolaires	0.78	0.39	0.78	0.35
Orthodontistes	6.75	5.65	6.85	6.15
Pédodontistes	6.60	6.00	6.60	6.30
Prophylaxistes dentaires	1.20	1.10	1.20	1.10
Total service	45.23	41.24	45.23	42.65

Note: les ept ont été volontairement arrondis à 2 décimales

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018	
Unité administrative	
Total service	0.00

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	31 décembre 2017		31 décembre 2018	
	n	ept	n	ept
Assistants dentaires	8	6.30	8	6.30
Direction et secrétariat	9	7.35	9	7.25
Infirmières scolaires	21	14.45	22	15.20
Médecins scolaires	2	0.39	2	0.35
Orthodontistes	9	5.65	9	6.15
Pédodontistes	7	6.00	8	6.30
Prophylaxistes dentaires	2	1.10	2	1.10
Total service	58.00	41.24	60	42.65

Note : les ept ont été volontairement arrondis à 2 décimales

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	31 décembre 2017		31 décembre 2018	
	n		n	
	0		0	
Total service	0		0	

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, mobilité (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	2	5
	sortant(s)	entrant(s)
Nombre de transfert(s)	0	0
Total service	2	5

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Art.8 (résiliation nom. prov.)	
Convention de départ	
Décès	
Démission	1
Départ à la retraite	1
Fin de contrat	
Licenciement juste motif ordinaire	
Licenciement fin droit trait. 2 mois	
Licenciement fin droit trait. 24 mois	
Licenciement juste motif immédiat	
Licenciement invalidité totale	
Total service	2

PERSONNEL

L'unité administrative du SSPR, commune aux deux offices, fonctionne grâce à la qualité d'engagement professionnel des collaborateurs. L'équipe du secrétariat-réception du service, également chargée de la réponse initiale aux appels reçus pour le service de garde infirmière, dispose de ressources en adéquation avec la charge de travail.

En revanche, la charge de travail portée par l'équipe composée de l'adjoint administratif-RRH et l'assistante de la cheffe de service, également en charge du volet CAP, atteint les limites des forces de travail à disposition. Les réflexions sont en cours pour restructurer ce secteur en 2019 avec la nécessité de revoir l'orientation des postes. La fonction effective d'adjoint à la cheffe de service doit être reconnue et identifiée.

Au sein de l'Office de santé, deux postes-clés peinent à être couverts de manière effective: le poste de chef-fe de projets et celui d'infirmier-ère chef-fe.

Le poste de chef-fe de projets a été repourvu en avril 2018 après presque deux ans de vacance. L'intérim a été assuré, dans la mesure du possible, conjointement par l'infirmière cheffe et la cheffe de service, avec pour conséquence une surcharge très significative sur ces deux fonctions.

Depuis fin novembre 2018, le poste d'infirmière cheffe n'est durablement plus assuré pour raison de santé. Le report s'effectue dès lors principalement sur la cheffe de projets, l'assistante de la cheffe de service-CAP pour les aspects de gestion opérationnelle, et la cheffe de service.

La répartition stabilisée des établissements scolaires lausannois et une stabilité retrouvée de l'équipe des infirmières scolaires ont contribué à pouvoir assurer le recrutement des professionnels pour tous les postes, aujourd'hui couverts. A noter que plusieurs départs en retraite auront lieu en 2019.

L'équipe des infirmier-ère-s remplaçant-e-s engagés sous contrats d'auxiliaires a été complétée. Elle compte aujourd'hui huit professionnel-le-s. Nous espérons ainsi être en mesure de pouvoir mieux répondre aux absences des infirmier-ère-s pour raison de maladie, accident ou formation professionnelle notamment.

Les infirmier-ère-s scolaires travaillent en tandem avec les médecins scolaires. Au nombre de cinq, ils sont engagés soit en tant qu'employés (2), soit comme médecins indépendants (3). Toutefois, leurs conditions d'exercice et mandats sont identiques au sein du service.

Le projet BEST (Bien-être et santé au travail) a été mis en place dès janvier 2017. En 2018, il aura concerné six collaborateurs, dont deux ont pu bénéficier d'améliorations de leur espace de travail suite à l'évaluation réalisée par l'ergonome de l'USST.

Le SSPR a misé, depuis 2017, sur un renforcement de la formation professionnelle continue des collaborateurs et convié les partenaires externes du service à intervenir très régulièrement dans le cadre des colloques métiers. Si la motivation et l'engagement professionnel sont aujourd'hui tout à fait satisfaisants, notamment au sein de la profession infirmière, investie et force de proposition au sein du service, l'insatisfaction en regard de leur positionnement salarial reste objet de revendication de la part de ce groupe professionnel.

Il convient de relever que l'ensemble des collaborateurs du SSPR a bénéficié des améliorations de conditions de travail générées par le déploiement, entre octobre et novembre 2018, du projet informatique ORASI, avec passage à Windows 10 et remplacement du matériel informatique, notamment des anciens ordinateurs portables utilisés quotidiennement par les infirmières scolaires. Ces changements se sont opérés dans le climat très favorable, bienveillant et orienté service, généré par les collaborateurs du prestataire mandaté par le SOI pour effectuer ce déploiement.

Personnel fixe

Le poste de chef-fe de projets en promotion de la santé et prévention en milieu scolaire, vacant depuis le 1^{er} décembre 2015, repourvu en mai 2016, non assuré suite à une situation prolongée de congés maladie et maternité depuis août 2016, remplacé partiellement de février à juin 2017, non couvert depuis lors, vacant au 1^{er} janvier 2018, a été repourvu en avril 2018.

Depuis fin novembre 2018, le poste d'infirmière cheffe n'est plus assuré – pour une longue durée, pour raison de santé –, avec report de la charge de travail sur les postes en capacité professionnelle de suppléer, générant des effets de surcharge.

A l'Office dentaire, un poste de médecin-dentiste n'est plus assuré depuis le 1^{er} novembre 2018. Bien qu'une solution de remplacement ait pu être très rapidement identifiée, les délais actuellement incompressibles de 12 semaines dans le canton de Vaud pour l'obtention d'une autorisation de pratiquer pour ces professionnels, a conduit à devoir fermer le cabinet dentaire concerné. La réouverture de ce cabinet dentaire est espérée pour février 2019. L'assistante dentaire du cabinet satisfait à diverses tâches dans l'intervalle et supplée aux absences inopinées de ses collègues dans les autres cabinets dentaires de l'Office dentaire.

Un médecin-dentiste, initialement engagé comme remplaçant fin 2017 suite à la démission d'une collaboratrice, a été engagé sur contrat fixe à 0.3 ept au 1^{er} février 2018.

L'un des postes de médecin-dentiste orthodontiste a été diminué de 0.1 ept en septembre 2017, à la demande de la professionnelle concernée. Toutefois, au vu des demandes de prise en charge enregistrées en orthodontie, un troisième orthodontiste a été engagé sur un 0.4 ept, avec prise de fonction prévue dès le 1^{er} janvier 2019. Au total, cela représente une augmentation de 0.3 ept pour la fonction de médecin-dentiste orthodontiste à l'Office dentaire.

Suite au départ en retraite d'une assistante dentaire, le poste a été repourvu dans les délais. Le recrutement au sein de la profession des assistant-e-s dentaires ne soulève pas de difficultés, contrairement à l'engagement de remplaçants sous contrats auxiliaires.

Personnel externe

Trois médecins scolaires ont un statut de médecin indépendant. Ils couvrent les mêmes missions que les deux médecins scolaires engagés au titre de personnel fixe. Au total, ces cinq médecins scolaires occupent l'équivalent d'environ un ept, en fonction des besoins en santé scolaire. Ce taux d'environ un ept pour l'activité médicale du SSPR reste relativement stable.

A noter que l'un des médecins scolaires engagé comme indépendant a choisi de démissionner en juin 2018, en raison de la surcharge professionnelle générée par le système de garde professionnelle médicale obligatoire mis en place dans le canton pour pallier la carence de médecins dans les consultations d'urgences notamment. Le poste a pu être repourvu dès octobre 2018 par l'engagement d'un médecin pédiatre avec le statut de médecin indépendant.

L'augmentation progressive du nombre de situations médico-sociales complexes identifiées dans les établissements scolaires, pour lesquelles leur expertise est sollicitée, est en augmentation. Du fait de leur disponibilité relative, la médecin cheffe de service intervient également en tant que médecin scolaire pour combler les périodes de non disponibilité des médecins scolaires, en particulier pour les situations problématiques ou complexes. Elle pallie ces non-disponibilités quotidiennement en répondant aux sollicitations téléphoniques des collaborateurs de l'équipe infirmière et des directions d'établissements, et en moyenne une fois par semaine en se rendant dans les infirmeries des établissements scolaires.

Des supervisions sont organisées à raison d'une fois toutes les quatre à six semaines pour les infirmières scolaires réparties en trois groupes distincts, d'où l'engagement de trois superviseurs par le SSPR. Suite à la démission de l'un d'eux, un superviseur a accepté de suivre également le groupe resté sans superviseur. Depuis septembre 2018, le service travaille donc avec le concours de deux superviseurs.

Il a été renoncé aux supervisions organisées pour les huit médecins-dentistes et deux médecins-dentistes orthodontistes, assurées par un quatrième superviseur, les professionnels ne parvenant pas à investir favorablement cet espace de travail. Si nécessaire, des supervisions individuelles sont organisées. Il est alors fait appel à un prestataire externe au service.

Personnel auxiliaire

En sus du personnel fixe, le SSPR fait appel à du personnel auxiliaire. Il compte ainsi avec le concours de :

- 8 infirmier-ère-s remplaçant-e-s dits « poolistes »
- 9 personnes pour dispenser le programme ALEX (professeurs et assistants d'aquagym)
- 26 interprètes médiateurs culturels

Trois médecins-dentistes, deux hygiénistes dentaires et une assistante dentaire ont été engagés comme auxiliaires sur des périodes déterminées de quelques semaines à quelques mois pour pallier des périodes d'absences.

Le SSPR a également eu recours à une aide de bureau auxiliaire et, dans le cadre de projets PSPS, à trois auxiliaires.

Au total, le SSPR a dénombré, en tant que personnel auxiliaire, 53 personnes travaillant pour la plupart à des taux d'activités faibles.

Stagiaires

Trois infirmières formatrices de l'Office de santé ont pris en charge sept étudiantes-stagiaires de la Haute école de santé, stagiaires non rémunérées provenant soit de la Haute école de santé La Source (3), soit de l'Ecole cantonale vaudoise de la santé (4), sur des périodes de six semaines, pour un total cumulé de 47 semaines.

L'infirmière cheffe a assuré la coordination et la supervision de l'ensemble de ce dispositif de formation au sein du service. En raison de son absence, cette fonction est reprise en duo par une infirmière scolaire praticienne formatrice et par la cheffe de projets.

Apprenti-e

Chaque année scolaire, le service accueille et forme un-e apprenti-e employé-e de commerce engagé par le Centre de Formation du SPEL (CFO), conformément à un contrat de partenariat.

Dans le cadre du service, la formation des apprentis est placée sous la responsabilité de l'adjoint administratif-RRH.

OFFICE DE SANTÉ

MISSION

L'Office de santé a pour principale mission de promouvoir la santé physique, psychique et sociale des enfants, particulièrement ceux scolarisés dans les établissements scolaires, et compte pour cela avec les compétences de médecins pédiatres et d'infirmières scolaires formées pour la plupart en santé publique

CONVENTION

Les activités de santé scolaires développées dans le cadre de l'Office de santé font l'objet d'une subvention institutionnelle du Canton de Vaud.

Les prestations concernées sont définies dans le cadre d'une convention établie entre l'Etat de Vaud – représenté par le Service de la santé publique (SSP) – et le SSPR.

Cette convention, renégociée tous les cinq ans depuis 2006, a été renouvelée en 2016 pour cinq ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020, aux mêmes conditions que précédemment. Un avenant annuel précise les éventuelles modifications : engagement financier, postes subventionnés, modalités de paiement, etc.

ACTIVITÉS DU SERVICE EN APPUI EXTERNE

L'infirmière cheffe, la cheffe de projets et/ou la cheffe de service participent à différents groupes de réflexion dans le cadre de projets de la Ville de Lausanne : campagne respect et campagne de prévention alcool placées sous l'égide du Secrétariat général EJQ ; « Plateformes familles » pilotée par le SAJE.

La cheffe de service prend part aux groupes de travail « promotion de la santé » (Ville en santé, Ville de sport), « changements climatiques » ou encore « perturbateurs endocriniens », du Secrétariat général LEA.

Les sollicitations des services de la Ville sont en augmentation. Il s'est avéré difficile de toujours y donner suite, particulièrement pendant cette période d'absence puis de vacance sur le poste de chef-fe de projets.

COLLABORATION AVEC L'UNITÉ PSPS DE L'AVASAD

La cheffe de projets en promotion de la santé, l'infirmière scolaire cheffe et la cheffe de service se répartissent les séances de travail et colloques hebdomadaires de l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS) : demandes de subsides des établissements scolaires, prestataires externes, thématiques, métiers, suivis de dossiers, comité de pilotage vaccination, groupe de travail formation interdisciplinaire, plateforme dépendance, etc.

En l'absence longue durée de la cheffe de projets, l'infirmière cheffe et la cheffe de service ont assuré la collaboration régulière avec l'Unité PPS dans le cadre de l'ensemble de ces séances et colloques.

Depuis la prise de fonction de la nouvelle cheffe de projets, la cheffe de service s'est retirée des séances reprises par la cheffe de projets et participe principalement aux séances de comité de direction de l'Unité PSPS. Elle participe au comité de pilotage vaccination et aux séances de travail placées sous l'égide du Médecin cantonal adjoint (Dr E. Masserey).

GROUPEMENT DES MÉDECINS SCOLAIRES VAUDOIS (GMSV)

Tous les médecins scolaires de l'Office de santé sont membres du GMSV. Trois des cinq médecins scolaires de la Ville de Lausanne ont pris part à la demi-journée annuelle de formation et information du GMSV.

FORMATION

La dynamique de formation continue s'est poursuivie au sein du SSPR et de l'Office de santé en particulier. Les 22 infirmières scolaires ont bénéficié de 164 jours de formation.

Trois infirmières scolaires ont débuté le Diplôme d'études avancées en santé publique, formation dispensée sur une durée de deux ans, nécessaire aux infirmières scolaires, représentant 30 jours-personne par année. Deux l'ont terminé et ont obtenu ou sont en passe d'obtenir leur diplôme suite à la validation de leur travail final.

La formation dite « d'été » des infirmier-ère-s a consisté à refaire la formation aux premiers secours certifiante BLS-AED, formation obligatoire tous les deux ans pour cette profession. Cette formation a également été suivie par une médecin scolaire, la cheffe de projets et la médecin cheffe de service. Au-delà des nécessités professionnelles, cette formation est d'autant plus importante que les infirmières scolaires dispensent – avec le concours de médecins scolaires, dont la médecin cheffe de service – les formations aux premiers soins et premiers secours aux enseignants et professionnels adultes des établissements scolaires de la scolarité obligatoire en Ville de Lausanne.

Le projet « Prévention primaire-secondaire du mal-être psychique chez les enfants et les adolescents », financé par le Fonds pour le développement durable de la Ville de Lausanne, initié en 2016, s'est poursuivi en 2017 et 2018, avec le concours de partenaires externes. Il s'achève avec une démarche d'évaluation, en cours.

Six infirmières scolaires ont suivi la formation « référent-e SESAME » en milieu scolaire, dispensée sous l'égide de l'Unité PSPS du Canton.

Trois infirmières ainsi que l'infirmière cheffe, la cheffe de projets et la cheffe de service ont pris part aux journées sur la discrimination, les violences et le harcèlement organisées à la HEP.

Les autres axes de formation ont concerné les relations amoureuses et la sexualité à l'adolescence ou encore la sensibilisation et la lutte contre l'homophobie.

Afin de les soutenir dans le cadre de leur activité professionnelle, les infirmières scolaires – réparties en trois groupes – ont pris part aux séances de supervision d'une heure et demie planifiées toutes les six semaines.

La cheffe de projets a également suivi les formations et conférences sur les thématiques : Adolescence et consommation : les enjeux du repérage, Forum addiction, Psychologie et santé dans les établissements scolaires.

L'infirmière cheffe a pris part à la Journée politique enfance et jeunesse.

La cheffe de service a suivi la journée Enjeux de l'inclusion préscolaire et scolaire des enfants en situation de handicap, les conférences du CHUV sur le traitement de l'obésité chez l'enfant, la conférence Réinventer le système de santé (salon suisse de la santé) et la conférence suisse de santé publique 2018.

FORMATION AUX PREMIERS SECOURS POUR LES ENSEIGNANTS ET PROFESSIONNELS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

En 2017, la Direction interservices du Canton a validé les nouvelles recommandations en matière de premiers secours. Le mandat cantonal donné aux services de santé scolaire (cf. règlement PSPS 400.01.2 du 31 août 2011) s'en est vu renforcé. Le SSPR a dès lors relancé l'offre de formation aux premiers soins et premiers secours pour les professionnels des établissements de la scolarité obligatoire en ville de Lausanne.

Le programme de formation aux premiers secours pour les enseignants et professionnels intervenant dans les établissements scolaires, démarré en septembre 2017, est dispensé sur une demi-journée par les infirmières et médecins scolaires du SSPR. Dans les faits, la cheffe de service et l'infirmière cheffe donnent ces formations avec le soutien d'infirmières scolaires et la participation des étudiantes-stagiaires infirmières. Ces professionnelles sont ainsi progressivement formées à donner ces sessions et en mesure de relayer et renforcer les messages sur le terrain.

Depuis le démarrage en 2017, ont suivi cette formation :

- 273 enseignants
- 44 enseignants des devoirs accompagnés et collaborateurs du parascolaire (pour les élèves de 7 et 8P)
- 2 secrétaires d'établissement
- 3 collaborateurs du Service de psychologie scolaire

Soit un total de 322 professionnels intervenant dans les établissements de la scolarité obligatoire, dont 202 en 2018.

Il convient de relever que seul l'un des sept établissements du secondaire compte un nombre significatif d'enseignants ayant suivi cette formation (26). Dans deux établissements, aucun enseignant n'a suivi cette formation. Pour les quatre autres établissements, le nombre d'enseignants formés est faible (respectivement 3, 4, 7 et 12).

Dans les établissements primaires, quatre établissements comptent un nombre significatif d'enseignants formés (respectivement 36, 42, 47 et 51). Dans les quatre autres établissements, ce nombre reste faible (respectivement 2, 14, 15 et 19).

Les établissements dans lesquels le nombre d'enseignants formés est significatif sont ceux dans lesquels l'impulsion par les directions d'établissements a été forte.

La formation des enseignants aux premiers secours figure dans les recommandations cantonales. Ces recommandations n'ont pas de portée contraignante. Ces formations n'ont dès lors pas de caractère obligatoire pour ces professionnels.

Passé la première vague des professionnels motivés, sauf relance par les directions d'établissements, une chute des demandes de formations pour les enseignants est probable, même si l'évaluation externe réalisée par le CEP fait mention d'un taux de satisfaction des participants de 91%.

Le temps de formation d'une demi-journée est court en regard des contenus. Afin de pouvoir mieux approfondir et plus faire pratiquer les gestes, un cours type « module 2 » est en préparation pour encourager les professionnels motivés à maintenir une dynamique de formation continue.

Pour augmenter la proportion des professionnels formés dans les écoles, le SSPR a proposé de former notamment les concierges, bibliothécaires, secrétaires, professionnels du Service de psychologie scolaire, etc. Des démarches dans ce sens sont en cours.

PROGRAMMES DE SANTÉ

Dépistage visuel

Le dépistage visuel est maintenu en ville de Lausanne, à trois reprises au cours de la scolarité obligatoire, en 3, 5 et 7P. 6'152 enfants ont fait l'objet d'une mesure de dépistage visuel au cours de l'année scolaire 2017-2018. Pour 412 enfants, un contrôle visuel médical a été recommandé.

Intégration scolaire

Pour l'année scolaire 2017-2018, 420 enfants scolarisés en ville de Lausanne ont été concernés par l'élaboration d'un document dit « Besoins de santé particuliers » (BSP). Ce nombre est relativement stable. Les mesures consécutives définies dans ces documents visent à contribuer à un accueil de qualité des enfants connus pour un problème de santé nécessitant des mesures de prises en charge particulières dans le contexte scolaire, au quotidien ou au titre de mesures d'urgence éventuelles.

Entretiens proposés aux enfants avec leurs parents en 2P

Pour l'année scolaire 2017-2018, les infirmières scolaires du secteur primaire ont réalisé 841 entretiens pour ces enfants accompagnés de leurs parents. Dans le cadre de ces entretiens diverses thématiques sont abordées telles que la qualité de l'intégration de l'enfant dans le contexte scolaire, ses besoins fondamentaux (sommeil, alimentation, activités, etc.), l'usage des écrans, etc., ainsi que d'éventuelles préoccupations en regard de son état de santé globale.

PROJETS DE PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION EN MILIEU SCOLAIRE (PSPS)

Suite à la réorganisation des établissements scolaires à la rentrée 2015-2016, la dynamique de développement de projets par les équipes PSPS, fortement ralentie, a repris.

Infirmières scolaires et médecins scolaires prennent part à ces équipes. Ces professionnels sont soutenus dans ce champ de leur activité professionnelle par la cheffe de projets (poste repourvu en avril 2018).

Sur 38 projets PSPS travaillés en 2018, 33 ont donné lieu à des mesures de facturation pour lesquelles le financement est assuré, sur la base du montant validé, pour deux tiers par l'Unité PSPS. Le tiers restant est financé par la Ville de Lausanne via le SSPR.

Parmi ces 38 projets, 25 concernaient les établissements primaires et 13 les établissements secondaires.

Au total, les dépenses acquittées en 2018 pour des projets PSPS ont été de CHF 38'826.-, dont CHF 12'942.- à la charge de la Ville de Lausanne.

PROGRAMMES PRIORITAIRES

Programme prioritaire sur les dépendances

Ce programme a été décliné dans la plupart des établissements du secondaire à Lausanne. Pour compléter le déploiement de ces programmes réalisés dans les établissements du secondaire sous l'égide du Canton, un projet de formation des professionnels infirmiers, médecins mais aussi médiateurs ou doyens des établissements, démarre. L'infirmière cheffe a pris part aux séances de travail pour construire cette formation avec le concours de l'équipe.

Programme prioritaire sur l'alimentation équilibrée et la promotion du mouvement

Deux types de projets sont déclinés :

- les projets d'établissements optant tous pour travailler en prévention dite universelle ;
- le programme alimentation et exercice (ALEX), programme de prévention dite sélective, destiné aux enfants en surpoids ou présentant des difficultés d'aisance corporelle, entièrement porté par la Ville de Lausanne.

Les premiers, de type « collations saines », « récréation saine », « manger-bouger », etc., concernent tous les établissements primaires. Afin de procéder à une mise à jour des messages de prévention validés dans ce domaine, Mme Laurence Margot, diététicienne et responsable pour cette thématique à l'Unité PSPS, est intervenue dans le cadre d'un colloque des infirmières scolaires. Un second temps d'intervention sur ce thème et avec son concours est en préparation.

Dans le cadre du programme ALEX, les élèves sont invités à participer, à raison d'une à deux fois par semaine, à des cours et temps d'activité physique spécifiquement pensés pour les aider à développer le plaisir de bouger. Bien que gratuit pour les familles, le succès se révèle variable. Le nombre de sites sur lesquels ce programme est encore dispensé est en nette diminution. Depuis l'année 2016-2017, au vu de la difficulté de pouvoir travailler le volet alimentation avec le concours des familles, seul le volet activité physique a été maintenu.

Le concept même de l'encouragement à la pratique d'une activité physique dès le plus jeune âge mérite d'être entièrement repensé. Il fait l'objet d'une démarche de réflexion à plus large échelle au sein du groupe de travail « Lausanne, ville de sport » pour concept global d'encouragement à l'activité physique en ville de Lausanne, en partenariat aussi avec les services travaillant avec la population des enfants d'âge scolaire, dont le SSPR. Dans le cadre scolaire, la question reste ouverte de définir si le développement de l'activité physique adaptée doit relever d'une initiative communale ou scolaire, au même titre que le soutien à l'apprentissage des matières fondamentales enseignées.

Programmes de lutte contre le harcèlement scolaire

Depuis 2018, sur décision de la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture de l'Etat de Vaud, la lutte contre le harcèlement scolaire est affirmée comme axe prioritaire du travail de prévention. Ce positionnement a insufflé une forte impulsion à travailler cette thématique qui ne peut plus être ignorée. Formation de professionnels travaillant avec les enfants et les jeunes, élaboration et mise en œuvre de projets de prévention dans les établissements, mais aussi déploiement de modalités définies d'intervention en cas de situations avérées de harcèlement, permettent d'empoigner cette thématique à tous les niveaux de la prévention. Infirmières et médecins scolaires sont très actifs dans ces différents champs dans la plupart des établissements.

PROJETS PSPS EN RÉPONSE AUX BESOINS DU TERRAIN

La majorité des projets développés dans les établissements ont concerné : alimentation et pratique d'activités physiques, climat d'établissement, mésusages et risques liés à l'utilisation des écrans, promotion du respect et prévention de la violence et, thématique considérée comme prioritaire : intimidation, harcèlement et cyberharcèlement.

PRÉVENTION DES MALTRAITANCES

A l'initiative du Canton, l'accent est mis sur la formation de professionnels dans les établissements scolaires, dont les infirmières scolaires, à la prise en charge des situations possibles ou avérées de maltraitance, via le programme cantonal SESAME. Il convient d'espérer que les assistant-e-s sociaux soient mieux associés dans le futur, ce qui signifierait la prise en compte de cette spécificité de la Ville de Lausanne de pouvoir compter avec cette complémentarité de compétence que représentent ces professionnels dans ces situations.

PRESTATIONS COLLECTIVES PAR LES INFIRMIÈRES

Les infirmières scolaires disposent d'une large palette d'interventions qu'elles sont en capacité de réaliser dans les classes, principalement au primaire mais aussi au secondaire. Elles peuvent ainsi réagir en fonction des besoins et problématiques identifiées dans les établissements : se sentir bien et en santé à l'école, estime de soi, climat scolaire et relationnel, prévention des violences et incivilités, etc.

Afin de renforcer les compétences et ressources auxquelles elles peuvent faire appel pour traiter ces différentes thématiques, les partenaires externes porteurs d'une expertise dans ces différents domaines sont invités à venir rencontrer les infirmières scolaires lors des colloques dans le cadre de présentations interactives et espaces de réflexion. Des sous-groupes d'infirmières scolaires sont constitués pour retravailler ces différentes thématiques.

PRESTATIONS DU PROGRAMME

Vaccinations

Le projet de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) d'introduire la vaccination contre le HPV aussi pour les garçons a abouti en juillet 2016. Cette mesure a été mise en œuvre en vaccination scolaire, à Lausanne et dans le canton de Vaud, dès la rentrée scolaire 2016-2017 pour les élèves de 9^e.

Les données vaccinales 2017-2018 ci-dessous intègrent, pour la deuxième année consécutive, la mise en œuvre de cette mesure.

Est observée une discrète diminution des doses administrées, comparativement à l'année précédente, pour tous les types de vaccins considérés ci-dessous :

Vaccinations (année scolaire 2017-2018)

vaccin Revaxis	2 doses
vaccin Boostrix	407 doses
vaccin Boostrix-Polio	186 doses
vaccin Td-Pur	2 doses
vaccin Priorix	27 doses
vaccin Engerix B	447 doses
vaccin HPV	1'043 doses

Visites médicales (année scolaire 2017-2018)

Le nombre des visites médicales réalisées au cours de l'année scolaire 2017-2018 confirme la baisse progressive modérée enregistrée ces deux dernières années. Au nombre de 650 en 2016-2017, on en dénombre 561 en 2017-2018.

OFFICE DENTAIRE

MISSION

La mission de l'Office dentaire est de promouvoir la santé bucco-dentaire, prévenir les maladies bucco-dentaires et, si nécessaire, prodiguer des soins aux enfants scolarisés en ville de Lausanne

L'accent actuel à l'Office dentaire est mis sur la modernisation du fonctionnement des cabinets dentaires et d'orthodontie, avec le virage en cours vers le « tout numérique », et le concours nécessaire du SOI.

PRESTATIONS PROPOSÉES PAR L'OFFICE DENTAIRE

L'offre de prestations de l'Office dentaire se décline selon trois axes, prévention primaire, dépistage et soins :

- consultations individuelles et détartrage dentaire pour tous les patients du cabinet d'orthodontie, effectués par l'hygiéniste au cabinet, soit environ 300 patients vus par l'hygiéniste à raison d'une fois tous les six à neuf mois ;
- prophylaxie collective : éducation à la santé bucco-dentaire, dans les classes primaires des établissements scolaires, effectuée par deux collaboratrices spécialistes en santé dentaire ;
- soins conservateurs, dispensés par les médecins-dentistes (pédodontistes) des sept cabinets dentaires ;
- soins orthodontiques, réalisés par les médecins-dentistes orthodontistes du cabinet dentaire du groupe orthodontique de Montbenon ;
- dépistage dentaire scolaire annuel, fait par les médecins-dentistes (pédodontistes) pour les élèves des établissements scolaires lausannois, les élèves d'institutions spécialisées et de quelques écoles privées, ainsi que les élèves de Belmont.

Pour l'année 2018, les collaborateurs de l'Office dentaire étaient répartis comme suit :

- pour le groupe orthodontique de Montbenon : deux spécialistes en orthopédie dento-faciale, trois assistantes dentaires avec formation spécialisée, une hygiéniste dentaire, une secrétaire, une professionnelle en radiologie, un technicien dentaire et une nettoyeuse ;
- pour les sept cabinets conservateurs : huit médecins-dentistes, neuf assistantes dentaires (l'une des assistantes dentaires travaillant aussi comme collaboratrice spécialisée en santé dentaire) ;
- pour l'unité de prophylaxie : une assistante en prophylaxie et une assistante dentaire, formées en éducation à la santé bucco-dentaire, spécialistes en santé dentaire.

ÉVOLUTION DE L'OFFICE DENTAIRE

Les colloques métiers réintroduits dès 2016 se poursuivent, avec des colloques réservés aux médecins-dentistes et orthodontistes, et des temps de colloques organisés pour l'ensemble des collaborateurs de l'Office dentaire, à raison de trois à quatre fois par année. Deux sessions organisées en interne avec les médecins-dentistes et consacrées aux études de cas, sont venues compléter ce dispositif.

Le développement du logiciel métier Odontos se poursuit, grâce à l'implication de la cheffe de file qui assure pleinement depuis 2017 la fonction de super-utilisatrice principale pour en déterminer les besoins de développement.

Tous les collaborateurs utilisent l'agenda électronique Odontos qui a remplacé l'agenda papier dans tous les cabinets. L'introduction de toutes les données du dossier patient dans Odontos avec la perspective de renoncer complètement au dossier papier, est en cours.

Le passage aux prises d'empreintes numériques dans le cadre du cabinet d'orthodontie a pu se concrétiser fin 2017, avec entrée en exploitation en janvier 2018.

Le remplacement progressif des installations radiologiques argentiques par la radiologie numérique dans tous les cabinets dentaires initialement prévu dès le second semestre 2018 a pris du retard. Seul un cabinet a pu être équipé, avec succès, en décembre 2018. Quatre cabinets supplémentaires seront équipés pour fin janvier 2019. Les deux cabinets restant seront équipés au premier trimestre 2019. Le virage numérique sera alors abouti. Les professionnels sont formés progressivement, à mesure que le déploiement s'opère.

La collaboration et les séances de travail se sont poursuivies avec les collaborateurs de la comptabilité de la DEJQ pour résoudre les importantes difficultés en lien avec la gestion comptable des cabinets, la gestion des situations traitées via le logiciel Médident, la suppression de la TVA au 1^{er} janvier 2018, et l'introduction des nouvelles dispositions tarifaires (Dentotar).

Le nouveau référentiel de facturation Dentotar a été introduit pour les factures AI. Il sera étendu au premier trimestre 2019 pour l'ensemble de l'Office dentaire. Ces importants changements supposent une coordination étroite entre les divers partenaires en charge de la gestion des différents supports informatiques en usage pour la facturation : partenaire externe pour le logiciel métier Odontos, SOI, modification de la programmation dans le logiciel de facturation de la Ville, coordination avec les collaborateurs de la comptabilité de Direction et ceux de l'Office dentaire.

Formation

La supervision de l'équipe des médecins-dentistes et orthodontistes débutée en décembre 2016, à raison de trois séances par année, a été arrêtée.

Deux assistantes dentaires ont suivi le programme qui leur était destiné dans le cadre du congrès SSO 2018.

Les prophylaxistes et la cheffe de file métier ont pris part à la journée de formation continue organisée par l'ARESBD.

Deux médecins-dentistes ont suivi le programme de formation continue du congrès de la SSO.

Quatre ont assisté au symposium SSO-Vaud : adolescence, défis et opportunités.

Un a suivi le congrès européen de pédiatrie dentaire, un autre le congrès de l'association française des dentistes à Paris.

Deux ont suivi la formation : aspects psychologiques et pratiques de la prise en charge non pharmacologique du patient anxieux.

Les contenus de ces différentes formations sont partagés et discutés avec les collègues dans le cadre des colloques métier de l'Office dentaire.

Au total, les collaborateurs de l'Office dentaire ont bénéficié de 20 jours de formation.

Santé et sécurité au travail

Le renouvellement des sièges des médecins-dentistes s'est poursuivi en fonction des souhaits des collaborateurs pour accroître l'ergonomie de leur poste de travail au fauteuil du patient avec, dans un cas, le concours de l'ergonome de l'Unité santé et sécurité au travail.

Les armoires hautes de classement de dossiers, non homologuées, ont continué à être progressivement remplacées.

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ

Prophylaxie éducation à la santé bucco-dentaire

Pour l'année scolaire 2017-2018, les deux prophylaxistes sont intervenues dans 362 classes, soit auprès de 6'417 élèves. Elles ont aussi mené 59 séances de brossages collectifs auprès de 1'518 élèves.

Elles sont également intervenues dans cinq écoles ou centres spécialisés pour 170 enfants.

Elles ont réalisé, au titre de projet pilote, une intervention avec deux animations pour 36 enfants et leurs familles dans un centre de vie infantine de la Ville de Lausanne.

Inscriptions à l'Office dentaire

Le nombre d'enfants de 1P qui ont été inscrits à l'Office dentaire reste relativement stable :

- sur les 1'226 enregistrés en 1P pour l'année scolaire 2017-2018, 743 étaient inscrits à l'Office dentaire, soit 60.6% ;
- sur les 1'236 enregistrés en 1P pour l'année scolaire 2018-2019, 745 sont inscrits à l'Office dentaire, soit 60.27%.

Cabinet d'orthodontie

La reprise d'activité au sein du cabinet d'orthodontie s'est confirmée en 2018, d'où la décision d'engager un troisième médecin-dentiste orthodontiste dès le 1^{er} janvier 2019.

Les transformations techniques réalisées au sein du cabinet d'orthodontie – via le nouveau dispositif de prises d'empreintes numériques avec possibilité d'impression 3D installé fin 2017, entré en exploitation en janvier 2018 – permet d'accroître la qualité et la rapidité du travail des professionnels.

Il reste à parfaire l'organisation au sein du cabinet avec une centralisation des tâches d'ordre administratif sur un poste mieux défini, afin d'augmenter le tournus des médecins-dentistes orthodontistes au fauteuil et donc les possibilités de prises en charge de patients.

Cabinets dentaires

Les fluctuations d'activité sur certains cabinets persistent, encore majorées par la situation de fermeture temporaire d'un cabinet dentaire pendant deux mois consécutifs en 2018 avec prolongation sur 2019.

Demandes d'aides financières individuelles

Sur l'année 2018, 81 demandes de réductions d'honoraires ont été examinées (contre 91 en 2017). Le montant total des aides individuelles accordées correspond, en référence aux devis établis, à la somme globale de CHF 39'064.-.

Pour les familles à faible revenu, la possibilité de bénéficier de réductions d'honoraires peut contribuer à favoriser la prise en charge et la réalisation des soins dentaires chez les enfants.

Notons que des familles renoncent ou diffèrent la réalisation des soins dentaires pour leurs enfants, non pas en raison de faibles revenus, mais d'un niveau d'endettement très élevé.

DÉPISTAGE DENTAIRE SCOLAIRE ANNUEL

Comme chaque année, la visite annuelle de dépistage dentaire scolaire pour les élèves des établissements scolaires lausannois s'est déroulée de septembre à décembre. Les résultats de ce dépistage, avec classification de l'état bucco-dentaire en quatre catégories, constitue un indicateur fiable de l'état de santé bucco-dentaire des enfants d'âge scolaire.

Les pourcentages enregistrés à Lausanne dans les différentes catégories (classes I à IV) restent relativement stables en comparaison de ceux enregistrés en 2016 (respectivement 60, 24, 16 et 1.4%) et particulièrement 2017 (respectivement 63, 21, 14 et 1.19%). Habitudes de vie mais aussi renforcement des comportements favorables à une bonne hygiène bucco-dentaire contribuent à ces bons résultats.

La problématique des enfants dont l'état bucco-dentaire relève de la classe IV persiste, avec des fluctuations (1.8% en 2015, 1.4% en 2016, 1.19% en 2017 et 2018) mais se maintient à un taux élevé pour cet état bucco-dentaire chez des enfants. Les démarches visant à promouvoir un bon état de santé bucco-dentaire chez les enfants sont toujours à renforcer. Il conviendrait de pouvoir développer les démarches de prévention déjà auprès des enfants d'âge préscolaire. Des réflexions sont en cours pour développer des supports de communication et évaluer les faisabilités.

Limites du dépistage: en cas de repérage d'un enfant dont l'état bucco-dentaire nécessite des soins, le dépistage ne permet pas de garantir que l'enfant en bénéficiera. L'information est transmise aux parents; la prise en charge de l'enfant dépend donc notamment de la décision de ceux-ci. Des démarches visant à développer les collaborations avec les infirmières scolaires pour davantage inciter les familles à faire soigner les enfants relevant de soins dentaires sont en cours, ainsi que pour mieux suivre ces enfants pour s'assurer que les soins sont faits (tableaux de suivis, relances par courriers et appels téléphoniques, etc.).

Visites de dépistage – tableau récapitulatif 2018

	Nombre classes	Effectif	Abs. Dépistages		Catégorie			
					I	II	III	IV
Classes 1-6P	349	7'581	364	7'217	4'630	1'269	1'188	130
Classes 7P-11 ^e	335	6'328	295	6'033	4'066	1'263	673	31
Classes privées	14	137	7	130	95	10	25	0
Institutions spécialisées	45	349	26	323	175	102	44	3
Belmont	15	302	29	273	190	56	23	3
Total	758	14'697	721	13'976	9'156	2'700	1'953	167

Catégorie I: Sans carie, ni obturation 66%
 Catégorie II: Sans carie, avec obturations 19%
 Catégorie III: Avec caries 14%
 Catégorie IV: Bouches négligées 1.19%

Elèves inscrits à l'Office dentaire 39%

SERVICE DE PSYCHOLOGIE SCOLAIRE (SPS)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

- les psychologues, psychomotricien-ne-s et logopédistes en milieu scolaire (PPLS) offrent aux enfants lausannois et à leurs familles des consultations, évaluations et/ou bilans, propositions d'interventions, suivis et/ou traitements
- les assistant-e-s sociaux scolaires (ASS) conseillent les familles afin que soit favorisée l'intégration psycho-sociale, culturelle, financière, juridique et personnelle
- ils travaillent en étroite collaboration avec les partenaires de l'école, en particulier les enseignants et les directions
- les professionnels sont au service du développement de chaque enfant afin de les aider à restaurer leur processus évolutif et à s'épanouir à l'école comme dans leur famille

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	31 décembre 2017		31 décembre 2018	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Assistants sociaux - SPS	4.25	4.25	6.00	5.80
Direction et secrétariat SPS			4.75	4.65
Logopédistes	16.10	15.05	16.30	15.65
Psychologues	14.35	14.35	14.35	13.70
Psychomotricien-ne-s	6.25	5.75	6.55	6.55
Total service	40.95	39.40	47.95	46.35

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

Unité administrative	du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018
Total service	+ 7.00

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	31 décembre 2017		31 décembre 2018	
	n	ept	n	ept
Assistants sociaux - SPS			8	5.80
Direction et secrétariat SPS	6	4.25	7	4.65
Logopédistes	22	15.05	23	15.65
Psychologues	22	14.35	21	13.70
Psychomotricien-ne-s	8	5.75	9	6.55
Total service	58	39.40	68	46.35

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	31 décembre 2017		31 décembre 2018	
	n	ept	n	ept
Direction et secrétariat SPS	0		1*	
Total service	0		1	

*stagiaire MPC

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, mobilité (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	4	6
Nombre de transfert(s)	sortant(s)	entrant(s)
	0	0
Total service	4	6

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Art.8 (résiliation nom. prov.)	
Convention de départ	
Décès	
Démission	2
Départ à la retraite	1
Fin de contrat	1
Licenciement juste motif ordinaire	
Licenciement suppression poste	
Licenciement fin droit trait. 2 mois	
Licenciement fin droit trait. 24 mois	
Licenciement juste motif immédiat	
Licenciement invalidité totale	
Total service	4

Stagiaires

Le service a pris en charge deux stagiaires en psychologie, deux stagiaires en logopédie et deux étudiants en formation pratique pour devenir psychomotriciens, pour des stages de longue durée sur l'année scolaire en partenariat avec les institutions de formation (universités, HES).

Apprenti-e

Une stagiaire MPC (maturité professionnelle commerciale) est arrivée au service le 1^{er} juillet.

SITUATION GÉNÉRALE

2018 a vu l'arrivée des assistant-e-s sociaux scolaires au sein du service. Le passage s'est déroulé avec un intérêt et une ouverture partagés par toutes les personnes concernées, d'autant plus que la collaboration entre le personnel du Service de psychologie scolaire et les assistant-e-s sociaux était établie et fonctionnelle depuis déjà longtemps.

La persévérance continue d'être une ressource pour les équipes du Service de psychologie scolaire. La mise en application de la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) reste en attente d'une finalisation de son règlement. Dans ce contexte, le concept 360° annoncé par la conseillère d'Etat, cheffe du DFJC, est attendu avec intérêt et curiosité par les collaborateur-trice-s, qui restent en priorité concentrés sur leurs missions et leurs tâches.

L'accent sur le socio-éducatif ainsi que sur la migration mis par la nouvelle conseillère d'Etat rencontre nos propres préoccupations au travers par exemple du travail auprès des enfants et familles migrantes dans le cadre des classes d'accueil.

Les situations cliniques du terrain requièrent beaucoup d'engagement et d'adaptation de la part des psychologues, psychomotricien-ne-s, logopédistes et assistant-e-s sociaux en milieu scolaire. Les demandes qui sont adressées par les parents et les enseignants peuvent varier selon l'âge et le sexe de l'enfant. Il ressort pourtant une récurrence de questionnement et de difficultés liés aux adaptations plus ou moins faciles des jeunes enfants au cadre scolaire (problème de

comportement, troubles des apprentissages de base, encadrement éducatif à renforcer). Pour les plus grands, la question du comportement reste une préoccupation qui mobilise les collaborateur-trice-s du service, ainsi que toute la problématique des moyens internes ou externes à l'école à mettre en place pour soutenir les enfants en désinvestissement scolaire, voire en rupture. Ces situations exigent toujours plus de coordination, de réseaux et de travail de collaboration avec les collègues internes et externes au service.

Les psychologues, psychomotricien-ne-s, logopédistes et assistant-e-s sociaux sont ainsi très sollicités, à la fois pour des prestations directes aux enfants mais également pour des prestations indirectes aux enseignants et aux directions des établissements, et la pénibilité de leur travail s'en ressent clairement.

ANALYSE DES PRATIQUES ET STATISTIQUES

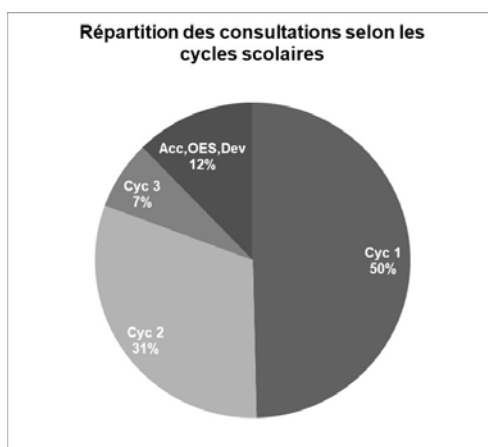
Comme toutes ces dernières années, les consultations concernent une majorité de garçons (63%) sur l'ensemble des 2'061 dossiers ouverts (tableau 1).

Tableau 1

F	769	37.3%
M	1'292	62.7%
Total	2'061	100.0%

La répartition selon les cycles scolaires (graphique 1) reste, elle aussi, relativement stable puisque l'on retrouve les proportions globalement observées ces dernières années. A savoir que le premier cycle (1P à 4P) occupe le 50% des consultations.

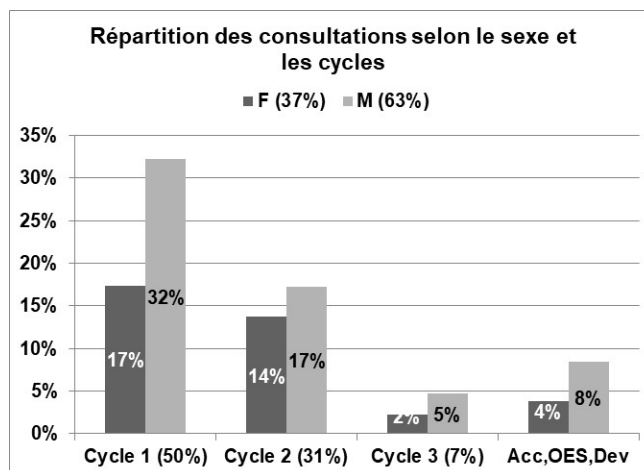
Graphique 1



Si l'on prend aussi en compte le deuxième cycle (5P à 8P), on obtient 81% du total des consultations. Le primaire requiert donc l'essentiel des forces des psychologues, logopédistes et psychomotricien-ne-s du service. Le fait d'intervenir dans ce premier temps de la scolarité, correspond autant à une logique de répondre aux demandes légitimes des parents et des enseignants face aux nouveaux apprentissages, qu'à celle d'une prise en compte la plus rapide possible, afin d'éviter une chronification de troubles observés.

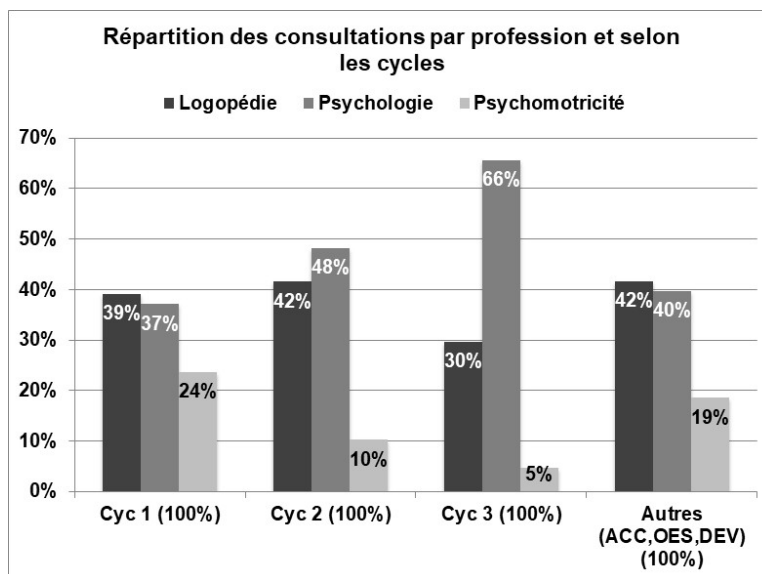
Une analyse plus détaillée de ces chiffres en différenciant le sexe, selon les cycles concernés (graphique 2), nous apprend que les garçons du premier cycle représentent à eux seuls près d'un tiers (32.2%) de toutes les consultations. Etre un garçon dans une petite classe présente donc plus de risques statistiques d'avoir des difficultés que d'être une fille. Ces données sont là aussi compatibles avec ce qui s'observe en général dans les consultations de services médicopédagogiques ou pédopsychiatriques.

Graphique 2



Une autre comparaison est celle de la part respective des professions pour chaque cycle (graphique 3). Pour la logopédie, la répartition est relativement stable, à part une baisse au troisième cycle. Ce qui est frappant, c'est l'augmentation relative importante de la part des psychologues au cours des cycles. Elle passe de 37% au premier pour culminer à 66% au troisième.

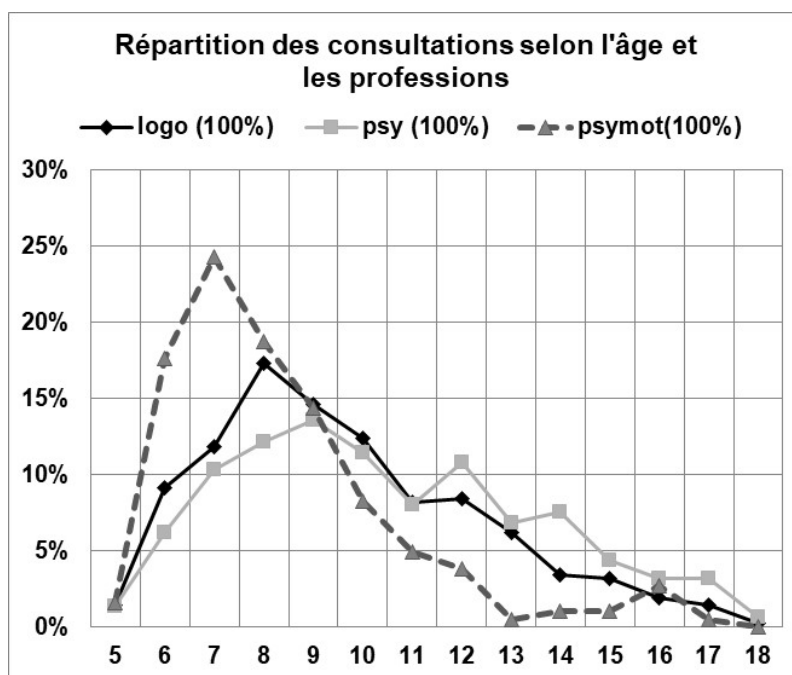
Graphique 3



Inversement la psychomotricité passe de 24 à 5%. Le travail avec le corps, on le sait, est plus délicat avec l'entrée dans l'adolescence (cycle 3) et l'approche par les mots (psychologie à 66%) est donc privilégiée, ce qui n'empêche pas un travail psychomoteur spécifique possible.

Une façon différente de représenter ces mêmes données liées aux trois professions selon les années, est de représenter les courbes de la variation de consultation selon l'âge (graphique 4). Les trois courbes ont une forme globalement semblable avec cependant un pic plus important pour les enfants de 6 et 7 ans suivis en psychomotricité.

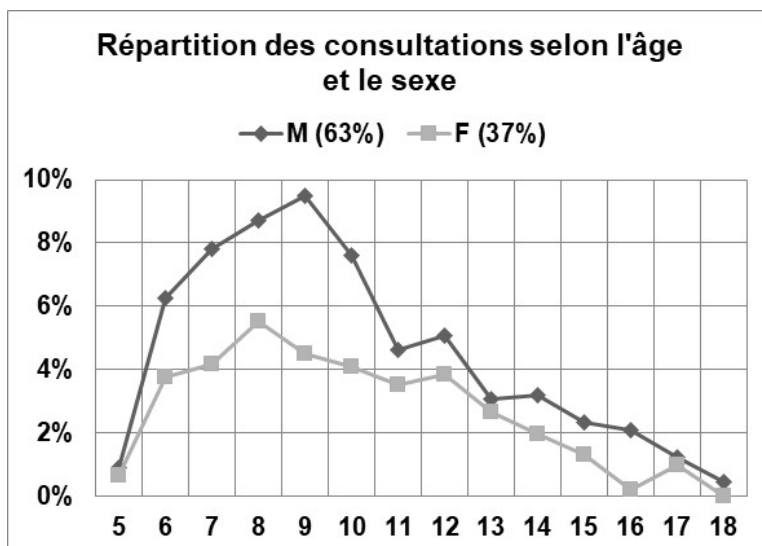
Graphique 4



Il est à relever que le quart de ces enfants est vu à l'âge de 7 ans (24%) en cohérence avec l'importance de la psychomotricité pour les jeunes. La courbe pour la logopédie ressemble plus à celle de la psychologie avec un écart d'environ 7% en faveur de la logopédie à l'âge de 8 ans, âge où l'apprentissage de la lecture est problématique si elle n'est pas en place.

Pour terminer cette partie, voici la répartition des consultations selon l'âge et le sexe (graphique 5), qui illustre clairement une nouvelle fois, le poids jusqu'à deux fois plus important, des garçons par rapport aux filles entre 7 et 10 ans, au niveau des consultations. Les chiffres des trois courbes se rapprochent ensuite beaucoup dès 11 ans, avec un accent légèrement plus prononcé pour les prestations psychologiques.

Graphique 5



CONCLUSION

L'année à venir 2019 sera une année décisive en ce qui concerne le règlement d'application de la loi sur la pédagogie spécialisée, en particulier avec la présentation et le début d'application du concept 360°.

La préoccupation professionnelle des collaborateur-trice-s reste et restera de mettre au service des enfants et de leurs familles des prestations de qualité afin d'accompagner au mieux les adaptations et les changements individuels ou familiaux que le parcours scolaire implique. La conscience des besoins de l'enfant et sa famille face aux exigences des apprentissages scolaires et de la vie en général, guide au quotidien les actions des psychologues, logopédistes, psychomotricien-ne-s et assistant-e-s sociaux. Les enfants d'aujourd'hui seront les adultes de demain et chaque accompagnement réussi est une pierre de plus à la cohésion sociale, au vivre ensemble et au respect des différences.